

LE MONDE

diplomatique

AVRIL 1999

THOMAS HOFNUNG

Le régime serbe à l'épreuve de la guerre

*

PAUL-MARIE DE LA GORCE
GILBERT ACHCAR

L'OTAN, cadre de l'hégémonie américaine

*

ROBBIE MCVEIGH

Décolonisation inachevée en Irlande du Nord

*

OSWALDO DE RIVERO

Etats en ruines, conflits sans fin

*

PHILIP S. GOLUB

Le Japon conteste le modèle occidental

*

BRUCE CUMMINGS

Le couple nippo-américain dans l'impasse

*

JEAN-LOUP MOTCHANE

Quand les pauvres séduisent les banques

*

LOÏC WACQUANT

Ce vent punitif qui vient d'Amérique

*

NICOLAS TRUONG

Trappes, une banlieue qui tient

*

ALAIN GRESH

Inventaire des accords d'Oslo

*

MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU

Inaliénable droit de propriété des Palestiniens

*

MOHAMED LARBI BOUGUERRA

Le Sud rongé par les pesticides

*

GILLES BALBASTRE

Misère des journalistes précaires

*

ANNIE THEBAUD MONDY

Vers la sélection génétique des travailleurs

*

PHILIPPE LEYMARIE

Ces guerres qui épuisent l'Afrique

*

GUIDO MOLTEDO

En Italie, la transition politique s'accélère

*

JAMES COHEN

Consensus introuvable à Porto Rico

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F

Les Occidentaux sont divisés sur un transfert des réfugiés kosovars hors des Balkans

La France et l'Italie refusent d'entériner le « nettoyage ethnique »

Alors que, selon le HCR, le nombre des personnes expulsées du Kosovo approche de 400 000, les pays occidentaux se mobilisent pour leur porter secours.

DES DISSONNANCES sur le sort des réfugiés du Kosovo entre les pays alliés se sont exprimées, tout au long du week-end pascal, dans le camp de l'OTAN. Les membres de l'Alliance se sont certes accordés pour accueillir hors des Balkans, « à titre temporaire » et dans la perspective de leur retour au Kosovo, une partie du flot ininterrompu de réfugiés qui sont arrivés dans les pays limitrophes. Plusieurs États-membres, dont l'Allemagne et les Etats-Unis, ont accepté de chiffrer le nombre de réfugiés qu'ils s'approprient à accueillir. Mettant en avant le risque d'entériner la stratégie de « nettoyage ethnique » engagée par Belgrade, en éloignant les Kosovars de la région, la France et l'Italie se sont, à l'inverse, montrées réticentes à accueillir des réfugiés en masse.

Alors que plus de 350 000 Kosovars ont quitté la province depuis le début de la guerre, les alliés veulent à la fois enrayer la catastrophe humanitaire en cours et éviter, en Macédoine notamment, la déstabilisation des nations voisines. Selon le bilan diffusé dimanche 4 avril par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de personnes ayant fui le Kosovo depuis le 24 mars s'est élevé à 204 000 réfugiés en Albanie, 155 000 en Macédoine, et 33 000 au Monténégro. « A ce rythme-là, le Kosovo sera entièrement vidé d'ici dix à vingt jours », a commenté le porte-parole de l'OTAN. Les pays de l'Alliance ont décidé dimanche de mettre en place un pont aérien pour acheminer l'aide vers ces centaines de milliers d'exilés, regroupés dans des conditions alarmantes en Albanie et en Macédoine, tout en évacuant plusieurs dizaines de milliers d'entre eux. Mais des divergences sont apparues concernant le nombre

de réfugiés que chaque pays-membre serait prêt à recevoir.

Les pays de l'OTAN sont prêts à accueillir « à titre temporaire » au moins 100 000 réfugiés du Kosovo, a déclaré dimanche soir le porte-parole de l'Organisation, Jamie Shea. « Au cours des dernières vingt-quatre heures, l'Allemagne a proposé de recevoir 40 000 personnes, la Grèce 5 000, la Norvège 6 000, la Turquie 20 000, le Canada 5 000 et les Etats-

L'aide humanitaire russe

Moscou a annoncé l'envoi en Yougoslavie d'une aide humanitaire russe de 1 600 tonnes de médicaments, de vêtements et de produits alimentaires, a indiqué, samedi 3 avril, le ministre des situations d'urgence russe, Sergueï Choïguou. Il a précisé que le parcours des 80 camions transportant l'aide avait été discuté avec les pays voisins de la Yougoslavie, sans donner plus de détails. Le ministère des affaires étrangères russe a pour sa part précisé que la Russie avait prévenu l'ONU de cette aide, et en particulier son secrétaire général Kofi Annan.

« La Russie, comme n'importe quel pays souverain, a le droit d'aider un pays dans le malheur », a estimé le vice-premier ministre russe, Guennadi Koulik. Le gouvernement yougoslave a, pour sa part, appelé dimanche les Albanais du Kosovo à « ne pas quitter » la province et à « élever leur voix » contre les bombardements de l'OTAN. — (Tass.)

Unis 20 000 », a-t-il ajouté. De son côté, le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a déclaré que « les Etats-Unis entendent prendre leur part afin de partager le fardeau », en évoquant un volume de « plusieurs milliers » de réfugiés. Les Européens « se sont engagés à accueillir 100 000 réfugiés », a encore dit M^{me} Albright.

L'Allemagne s'est engagée à ce que l'Union européenne accueille 100 000 réfugiés du Kosovo, avait indiqué, dimanche matin, un communiqué du gouvernement macédonien, faisant état d'une conversation entre le président de Macédoine, Kiro Gligorov, et le

chancelier Gerhard Schröder, dont le pays préside actuellement l'Union européenne. Un conseiller du chancelier a ensuite démenti un tel engagement de M. Schröder, arguant du fait que la présidence allemande de l'Union européenne ne peut prendre un tel engagement sans consulter préalablement ses partenaires. Cette impression de valse-hésitation s'est renforcée quand la radio autrichienne a annoncé que l'Allemagne

et l'Autriche se proposent d'accueillir respectivement 15 000 et 5 000 réfugiés. Demandant « une répartition équitable » des réfugiés, Ankara et Athènes se sont, elles, dites disposées à héberger 20 000 (Turquie) et 5 000 (Grèce) réfugiés kosovars. Le Portugal s'est dit prêt à recevoir des réfugiés kosovars « dans la limite de [ses] possibilités », le premier ministre évoquant l'accueil de 1 500 d'entre eux dès lundi.

« Nous ne devrions pas disperser les personnes partout », a déclaré dimanche après-midi la commissaire européenne en charge de l'aide humanitaire, Emma Bonino. Nous ne devrions coopérer en aucune manière

du FMI à Washington afin d'aider les pays d'accueil « sur le plan économique et budgétaire ». Invité de l'émission Public sur TF 1, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, avait également affirmé que la France privilégie l'aide aux réfugiés du Kosovo dans leur région d'origine. « Nous n'allons pas donner cette satisfaction aux autorités yougoslaves », a-t-il indiqué. M. Jospin a fait savoir qu'il s'était entretenu, durant le week-end, avec ses homologues européens, pour « préparer » son « prochain contact avec le président Chirac ». Comme il s'y était engagé lors de sa dernière allocution télévisée, le chef de l'Etat devrait s'exprimer publiquement dans les tout prochains jours.

M. Jospin : « L'objectif, c'est que ces hommes et ces femmes retournent chez eux »

LA QUESTION des réfugiés du Kosovo a occupé l'essentiel de l'ordre du jour de la réunion qui s'est tenue, dimanche 4 avril à Matignon, en présence de Lionel Jospin, de quatre ministres du gouvernement, Hubert Védrine (affaires étrangères), Alain Richard (défense), Charles Josselin et Bernard Kouchner (santé) et de plusieurs conseillers, notamment Charles Barbeau, directeur de cabinet du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

Le premier ministre a souligné que cette réunion était destinée à rechercher des solutions « afin d'accueillir et de protéger dans de bonnes conditions tous ces réfugiés qui doivent être assurés de pouvoir rentrer chez eux ». « L'objectif, c'est que ces hommes et ces femmes retournent

chez eux. Nous n'acceptons pas le fait accompli des déportations perpétrées par les Serbes », a déclaré M. Jospin. Cet objectif, « absolument fondamental », « est au cœur de la question posée aujourd'hui, y compris de la confrontation sur le plan militaire », a ajouté le premier ministre.

UN « COMITÉ BALKANS »

De retour d'Albanie et de Macédoine, M. Josselin a souligné que « l'essentiel, c'est que les réfugiés restent au plus près car leur volonté n'est pas de venir chez nous, c'est de rentrer chez eux ». Le ministre de la coopération a annoncé que la France allait proposer la création d'un « comité Balkans » lors de la prochaine réunion

du FMI à Washington afin d'aider les pays d'accueil « sur le plan économique et budgétaire ». Invité de l'émission Public sur TF 1, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, avait également affirmé que la France privilégie l'aide aux réfugiés du Kosovo dans leur région d'origine. « Nous n'allons pas donner cette satisfaction aux autorités yougoslaves », a-t-il indiqué. M. Jospin a fait savoir qu'il s'était entretenu, durant le week-end, avec ses homologues européens, pour « préparer » son « prochain contact avec le président Chirac ». Comme il s'y était engagé lors de sa dernière allocution télévisée, le chef de l'Etat devrait s'exprimer publiquement dans les tout prochains jours.

Le gouvernement allemand dénonce les « déportations planifiées »

BONN

de notre correspondant

Le gouvernement allemand a poursuivi pendant le week-end pascal sa surenchère verbale à l'encontre du président serbe Slobodan Milosevic. Alors que le centre de Belgrade était bombardé, le ministre de la défense Rudolf Scharping (Parti social-démocrate, SPD) a déclaré, dimanche 4 avril, à l'hebdomadaire Bild am Sonntag que « Milosevic ne doit plus avoir le sentiment qu'il peut assassiner les gens au Kosovo et rester lui-même épargné ». Dans le courant de la semaine, M. Scharping avait déjà eu des mots très durs, parlant de « camps de concentration » et de « génocide ». Mercredi 31 mars, il avait estimé à titre personnel que « la place de Milosevic n'est pas à la table des négociations, mais devant un tribunal pour criminels de guerre à La Haye ».

Samedi, au cours d'une conférence de presse avec M. Scharping et le ministre (Vert) des affaires étrangères, Joschka Fischer, le chancelier Gerhard Schröder a lui aussi monté le ton : « Milosevic a pour objectif de déstabiliser toute la région », a accusé M. Schröder, réaffirmant les objectifs de l'Alliance atlantique : « Mettre fin aux combats et aux assassinats », obtenir un « retrait vérifié » des forces serbes du Kosovo où elles organisent des « déportations planifiées » contre la communauté

albanaise et où « des groupes paramilitaires et des milices sont engagés dans un génocide ».

« Nous n'avons pas affaire à des réfugiés, nous avons affaire à la déportation de tout un peuple », a affirmé pour la première fois M. Fischer, répétant qu'il s'agissait d'une guerre ethnique « du type des années 30 et 40 » et que « cette politique a commencé avant que ne tombe la première bombe de l'OTAN ». « Milosevic est celui qui porte seul et exclusivement la responsabilité des meurtres », a précisé M. Scharping.

Douze avions américains F-117 furtifs sont arrivés dimanche en début d'après-midi à la base aérienne de Spangdahlem (ouest de l'Allemagne), sans que cela fasse problème, tandis que des avions britanniques doivent utiliser la base de Brueggen. Début 1998, la presse avait sorti les gros titres lorsque Helmut Kohl avait indiqué que les Américains pourraient utiliser des bases en Allemagne en cas de bombardement de l'Irak.

TERRAIN DÉLICAT

M. Scharping, naguère jugé falot par ses détracteurs, fait preuve de plus en plus d'assurance : il a réclamé, dans le quotidien berlinois Tagesspiegel, une accélération de la réforme de la Bundeswehr. Insistant sur la nécessité de l'« adapter » à ses nouvelles missions, M. Scharping a estimé que la

« force de réaction », actuellement de 50 000 hommes, devait être augmentée, sans toutefois donner de chiffre précis. Rejetant toute idée de baisse du budget de la défense, le ministre a rappelé que son pays était, parmi les 19 Etats membres de l'OTAN, le quatrième pour la contribution financière à la défense par habitant, « à égalité avec la Belgique et l'Espagne, juste devant le Luxembourg et l'Islande ».

Même si le gouvernement fait mine d'avoir une détermination sans faille, la nervosité monte à Bonn, où l'on craint un basculement de l'opinion : les Verts se réuniront en congrès exceptionnel le 13 mai. Si, ce jour-là, les délégués ordonnent aux députés Verts, par une motion, de ne plus soutenir l'intervention en Yougoslavie, « ce serait la fin de la coalition rouge-verte », a concédé, dimanche, au Welt am Sonntag, le secrétaire général des Verts, Reinhard Büttikofer. Mais ce dernier juge plus probable que les délégués laisseront les députés libres de leur choix ou que la direction du parti saura les convaincre du bien-fondé de l'intervention de l'OTAN.

Au Parti social-démocrate (SPD), des voix, pour l'instant minoritaires, s'élèvent. Pour l'ancien chancelier Helmut Schmidt, « tenu en laisse par les Américains, nous avons violé le droit international et la Charte des Nations unies », ce à

avec le nettoyage ethnique », a-t-elle précisé, en distinguant les situations en Albanie, où domine « un énorme problème logistique », et en Macédoine, où les difficultés sont « essentiellement politiques avec la présence dans ce pays d'une forte minorité serbe qui peut rendre la situation explosive ». En écho, la France a déclaré ne pas vouloir accueillir « massivement » de réfugiés. Pour sa part, le secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères, Umberto Ranieri, a estimé que les réfugiés devaient rester proches de leur région afin qu'ils « puissent rentrer chez eux dès que c'est possible ». L'Italie vit dans la hantise de voir se reproduire une arrivée massive de réfugiés dans la péninsule.

Une réunion de coordination de l'aide humanitaire s'est tenue dimanche au siège de l'OTAN à Bruxelles. Outre l'OTAN, l'Union européenne, la Commission européenne, l'OSCE, le HCR, l'Union de l'Europe Occidentale, et le Conseil de l'Europe étaient représentés à cette rencontre. C'est la première fois de l'histoire de l'OTAN qu'une réunion associant l'Union européenne et la Commission européenne se tient au siège de l'Organisation. A Genève, Sadako Ogata, Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, a prié les pays n'appartenant pas aux Balkans d'accueillir une partie des réfugiés. Pour porter secours aux réfugiés dans l'immédiat, le HCR a décidé de travailler en étroite coopération avec l'OTAN, nous signale notre correspondant en Suisse, Jean-Claude Buhner : « Seules des armées comme celles des Etats-Unis, du Canada et d'Europe disposent de l'expérience et des capacités logistiques nécessaires à un programme d'assistance de cette envergure », a expliqué le HCR. — (AFP, Reuters)

Arnaud Leparmentier

L'afflux des réfugiés déstabilise la fragile société albanaise

Le ministre de la santé de Tirana évoque « un bombardement silencieux »

La société albanaise, déjà démunie, est fragilisée par l'afflux brutal de plus de 200 000 réfugiés du Kosovo. Si les « frères du Nord » demeurent l'objet de compas-

sion, de premières lézardes apparaissent dans un pays qui doit également s'adapter aux énormes moyens qui se mettent en place pour assister les réfugiés.

TIRANA
de notre envoyé spécial
« Le flot des réfugiés, c'est un bombardement silencieux ». Léonard Solis, ministre albanais de la

REPORTAGE

L'arrivée massive de l'aide internationale pourrait exacerber d'anciennes jalousies

santé, a eu cette expression pour illustrer les inquiétudes qui se font jour sur les conséquences de l'arrivée en Albanie de dizaines de milliers de Kosovars. Certes, pour le moment, le ton est encore à la solidarité avec les « frères du Nord ».

De même, si aucun dirigeant ne parle officiellement de la « Grande Albanie », pour respecter ce qui peut encore l'être des accords de Rambouillet, les allusions sont monnaie courante. Le président de la République, dans son dernier message à la nation, ne s'est-il pas adressé à ses « chers compatriotes, d'Albanie, du Kosovo et d'ailleurs »? « L'OTAN au Kosovo » proclame une immense affiche sur la grand-place de Tirana, non loin de la statue de Skanderbeg, héros de l'indépendance nationale, et de l'ancien musée consacré au culte d'Enver Hodja, le père de l'Albanie socialiste.

« MAUVAIS SOUVENIRS »

Les Albanais ont répondu nombreux aux appels à l'aide aux réfugiés, diffusés en boucle à la radio et à la télévision. Certains sont montés avec leur propre voiture à la frontière pour aller chercher des Kosovars. Des municipalités ont affrété des cars. Beaucoup ont accueilli des réfugiés chez eux.

Pourtant, des signes encore ténus, mais de plus en plus nombreux, montrent que, déjà, ces retrouvailles sont souvent difficiles. Pour preuve, cette bête histoire de shampooing qui circule dans Tirana. Des réfugiés auraient quitté, méprisants, leur famille d'accueil sous prétexte qu'il n'y avait pas de shampooing dans la salle de bains. On a quelque mal à imaginer ces milliers de pauvres gens, chassés de chez eux sans même une valise, recrues de fatigue, manifestant un quelconque mépris pour ceux qui acceptent de leur offrir un toit! Sauf à ignorer le sérieux contentieux existant entre les deux familles albanaises.

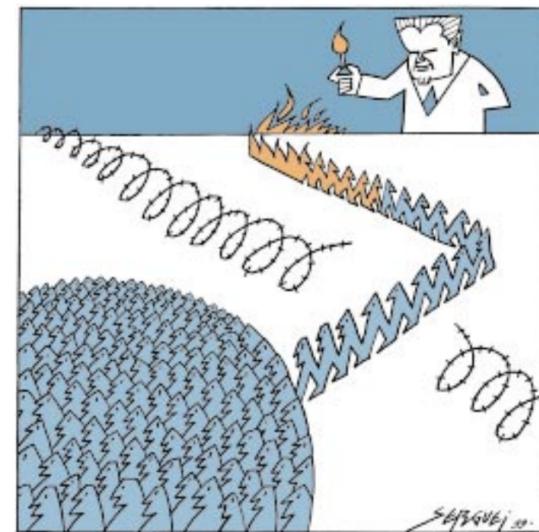
« Lorsque nous avons ouvert nos frontières, après la chute du régime communiste, des Kosovars sont venus chez nous et n'ont laissé que de mauvais souvenirs », disent de nombreux Albanais. Oubliant leurs propres turpitudes, ceux-ci accusent les Kosovars de « donner une mauvaise image des Albanais à l'étranger, celle de bandits sans foi ni loi! ». Les Kosovars, dit-on aussi à Tirana, étaient beaucoup plus riches que leurs « frères » d'Albanie et ne les ont pas beaucoup aidés dans les périodes difficiles!

TROIS QUESTIONS À...

SADAKO OGATA

1 Madame le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), depuis votre condamnation du massacre de Raçak à la mi-janvier, vous n'avez cessé de tirer la sonnette d'alarme. Maintenant que les événements se sont emballés, que pouvez-vous faire et que proposez-vous pour venir en aide aux réfugiés du Kosovo?

Effectivement, nombre de nos pires craintes se sont matérialisées. Un tiers de la population du Kosovo a été chassée de ses foyers – près de 400 000 personnes au cours des douze derniers jours uniquement. Des centaines de milliers d'autres peuvent encore être poussés hors du Kosovo dans les jours et les semaines à venir, puisque les expulsions de la population à majorité albanaise du Kosovo se poursuivent. Les pays voisins du Kosovo sont submergés de réfu-



Autre différence, et de taille : les Albanais, surtout les jeunes qui sont nés dans un pays où toutes les religions ont été totalement éradiquées par le régime d'Enver Hodja, sont beaucoup moins religieux que les Kosovars.

« Je suis allée un jour chez des amis à Pristina. Des intellectuels, pas des paysans. J'ai été frappée par leur respect des traditions, notamment en ce qui concerne les femmes, qui restent derrière leurs maris quand ceux-ci sont à table! Ils ne sont pas islamistes, c'est évident, mais ils n'ont pas du tout le même rapport que nous avec la religion », raconte une journaliste de Tirana. Un autre ajoute : « Je souhaite évidemment de tout mon cœur que les Kosovars ne soient plus serbes et que Milosevic soit tué, mais je ne veux pas pour autant faire un même pays avec eux ».

LOYERS EXORBITANTS

L'afflux de réfugiés risque fort d'exacerber ces ressentiments. Les Kosovars, de leur côté, ont déjà de quoi en vouloir aux Albanais. Pour le comprendre, il fallait voir, à Kukës, ce jeune trafiquant de devises se promener, des liasses de billets à la main, au milieu de réfugiés déboussolés, pour tenter de leur voler une part de leurs pauvres économies. Certains chauffeurs de taxi albanais demandaient 200 marks (plus de 100 euros) aux Kosovars pour les emmener de la frontière à Kukës, une course de 12 kilomètres facturée généralement moins de 5 marks (2,5 euros). On parle déjà de loyers exorbitants exigés, après trois journées d'accueil, par des logeurs albanais à « leurs » réfugiés. Et l'on peut craindre des exactions plus graves. Selon un diplomate en poste à Tirana, sept jeunes filles, arrivant du Kosovo, auraient déjà été enlevées par des proxénètes.

« Les habitants des régions les plus pauvres d'Albanie – et Dieu

giés. Nous faisons un gros effort pour porter secours aux réfugiés, y compris en établissant un pont aérien d'approvisionnement vers Tirana et Skopje. Mais si la réponse humanitaire s'amplifie, il en va de même pour l'exode des Albanais du Kosovo... »

2 Qu'attendez-vous de la communauté internationale pour soulager le fardeau des pays voisins, en attendant que les réfugiés puissent retourner chez eux?

Nous avons appelé, dimanche 4 avril, tous les pays à offrir un sanctuaire provisoire aux réfugiés du Kosovo, afin d'aider ainsi ses voisins, qui n'en peuvent plus, jusqu'à ce qu'une certaine stabilité revienne dans la province et que les réfugiés puissent rentrer. Nous avons déjà reçu des signes positifs des Etats-Unis, de la Norvège, de la Turquie, de l'Allemagne et d'autres pays de l'Union européenne. Les voisins immédiats du Kosovo sont confrontés à un énorme défi.

Propos recueillis par Jean-Claude Buhrer

Dans le port italien de Bari une étrange atmosphère s'est installée

La ville, qui a déjà fait face, dans le passé, à l'arrivée de plusieurs vagues de réfugiés, est à nouveau en première ligne pour l'organisation des secours et la distribution de l'aide en direction de l'Albanie

BARI
de notre envoyé spécial
Bari vit dans une atmosphère étrange. Cette frontière extrême de l'Europe, à quelques encablures de

REPORTAGE

Sur les quais, encore une fois, on croise cette Italie qui réagit unie aux catastrophes

l'Albanie, a déjà connu plusieurs déferlements d'immigrés clandestins. Les annonces faites aux haut-parleurs de l'aéroport, vide, avec ses guichets de location de voitures ouverts et désœuvrés, semblent irréelles : « Les voyageurs au départ pour l'aéroport de Tarente sont priés de se rendre aux cars. » Les voies aériennes de l'Adriatique sont interdites aux vols civils. Pour voyager en avion, ici, il faut se déplacer vers l'intérieur.

Bari n'a pas reçu la vague de réfugiés redoutée, mais la ville, qui abrite l'un des camps rapidement installés dans les Pouilles au lendemain des premières frappes de l'OTAN contre la Yougoslavie, est de nouveau en première ligne. Les colonnes de secours traversent ses rues, direction le port. C'est en effet d'ici que partent les navires de la marine italienne qui font les aller-retour avec l'Albanie, chargés de tout ce qui est nécessaire pour installer là-bas des camps d'accueil pour les réfugiés du Kosovo. « Les garder près de leur terre pour qu'ils ne deviennent pas des réfugiés à vie » : tel est l'objectif déclaré de l'opération humanitaire « Arc-en-ciel » lancée par l'Italie dès l'annonce des premières arrivées de

Kosovars en fuite vers la frontière albanaise. Déjà, on affiche les premiers résultats, sans cacher l'orgueil des autorités politiques pour avoir montré la direction à suivre : trois camps en quelques jours ; vingt-cinq mille personnes auront bientôt un abri.

Mais, en regardant partir les bateaux chargés de nourriture, de tentes, d'équipements sanitaires, nombreux sont ceux qui s'attendaient à les voir revenir remplis de femmes, d'hommes et d'enfants. Ce ne seront finalement pas les bateaux mais des avions, a-t-on appris dimanche.

ENVIE D'AGIR

La dimension qu'est en train de prendre l'exode de tout un peuple ne semble pas décourager les volontaires que l'on rencontre ici. Encore une fois, voici cette Italie qui réagit unie aux catastrophes. Sur les quais, on rencontre la Croix-Rouge de Vérone et la Protection civile de Rome, les ambulanciers de Lecco et les pompiers de Sesto Fiorentino. Ils partent, ensemble, pour Kukës, dans le nord de l'Albanie, comme ils étaient déjà partis secourir les populations frappées par le tremblement de terre en Ombrie ou par les éboulements de terrain à Sarno.

En cette veille de Pâques, ils retournent, à bord du *San Giusto*, le président du conseil Massimo D'Alema. Après avoir surmonté la menace de crise provoquée par l'opposition des communistes à la guerre, il est parti pour l'Albanie afin de témoigner sa solidarité à ceux qui souffrent et aussi aux Italiens engagés dans l'opération humanitaire. Ils remercient, tout en soulignant les conditions parti-

culières de leur mission. « C'est la première fois depuis la guerre de Corée », constate le coordinateur du groupe de la Croix-Rouge lombarde, Paolo Lanzani, « que nous participons à une opération qui comporte ce genre de risques ». Problèmes de sécurité, mais aussi de ravitaillement : ils ont une autonomie de quatre jours à peine.

Rien n'arrête l'envie d'agir. Ce soir, au port, un autre petit groupe s'apprete à partir. Le docteur Girolamo Cangiani est président d'une petite association de volontaires de Caserte. Lui et ses amis ont fait le voyage jusqu'ici mais, apparemment, ils n'ont pas satisfait à toutes les exigences d'une certaine bureaucratie italienne. Les voici donc contraints d'acheter les billets de leur traversée, comme des passagers ordinaires, parce qu'ils n'ont pas trouvé de place à bord du navire transportant les aides humanitaires. Ils iront quand même en Albanie en prenant le ferry : « Nous n'avons fait que suivre notre instinct et ce que l'on nous disait : "Soyez solidaires." Nous avons recueilli de l'argent, acheté des vivres et des biens de première nécessité. Nous voici ici avec notre camionnette qui devra maintenant passer même la douane », raconte ce médecin qui a déjà l'expérience de la Bosnie. Compromis : pour le poids des vivres qu'ils transportent, et qui dépasse la limite autorisée, ils ne récolteront pas d'amende. La Garde des finances a promis de fermer l'œil. Huit heures de navigation séparent Bari et Durrës. A minuit, le *San Giusto* prend le large, malgré la mer agitée. L'Albanie et le Kosovo n'ont jamais paru si proches.

Salvatore Aloise

Le Monténégro vit dans la rumeur d’un coup d’Etat

Un concert de rock organisé en signe de protestation contre les bombardements de l’Alliance atlantique a rassemblé plusieurs milliers de personnes sur une place de Podgorica, la capitale de la petite république

Plusieurs milliers de personnes ont assisté dimanche 4 avril à un concert de rock en plein air sur une place du centre de la capitale monténégrine, Podgorica, pour protester contre les bombardements de la Yougo-

slavie par l’OTAN. Le concert a duré deux heures. Chanteurs et orateurs ont manifesté leur colère contre l’Alliance atlantique. Le président monténégrin, Milo Djukanovic, et son gouvernement libéral et

pro-occidental ont pris leurs distances avec le président yougoslave Slobodan Milosevic et refusé de reconnaître la déclaration d’état de guerre faite par Belgrade. Cette décision de la part de la plus petite compo-

sante de la Fédération de Yougoslavie a indigné le principal parti de l’opposition monténégrine, le Parti socialiste populaire, lié à Slobodan Milosevic. Les autorités affichent malgré tout leur sérénité.

toire, *« Guernica 1937, Dresde 1944, Belgrade 1941 et 1999... »*

Comme toujours, les nationalistes serbes tentent de se présenter comme les héros d’un combat contre le fascisme, incarné à leurs yeux par la Croatie, l’Allemagne et les Etats-Unis. Ainsi, les Américains furent tour à tour conspués aux cris de *« Assassins ! »* et de *« Oustachis ! »*, les Croates alliés d’Hitler durant la seconde guerre mondiale. Afin de compléter le portrait d’une Serbie victime de bombardements injustes, les enfants portaient une cible agrafée à leurs pullovers.

TROIS DOIGTS POINTÉS

« La Yougoslavie est attaquée par la première puissance militaire du monde, l’OTAN, qui tue nos nouveaux-nés et détruit nos églises », a martelé Milos Bulatovic, le président de l’Association des écrivains monténégrins, organisatrice officielle de la manifestation. Une fillette a ensuite chanté : *« Je t’aime, mon pays chéri/l’aime tes oiseaux, tes montagnes/Monténégro, ta nature est réjouissante. »*

Puis les rockers sont montés sur scène pour accompagner, jusqu’à la tombée de la nuit, la foule aux bras levés, trois doigts pointés vers le ciel, qui appelait autant à la paix en Yougoslavie qu’à la poursuite

de la lutte serbe. A aucun moment, le Kosovo n’a été évoqué à la tribune.

Contrairement aux prévisions des nombreux habitants de Podgorica qui colportent les informations sur un coup d’Etat inévitable, la police gouvernementale paraissait sereine. Des hommes des forces spéciales, habillés et équipés comme des soldats, entouraient le square et se tenaient sur les toits des immeubles. Aucun groupuscule d’activistes n’a perturbé le concert.

« Nous ne voulons pas renverser Djukanovic. Nous voulons qu’il quitte le pouvoir car il trahit la Serbie, la Yougoslavie et son peuple, mais nous n’allons pas provoquer en ce moment un conflit interne. Nous devons concentrer nos forces contre l’OTAN et les terroristes albanais », disait un homme portant une veste militaire en signe de soutien à l’armée yougoslave engagée sur ces deux « fronts ».

S’il balie d’un revers de la main l’hypothèse d’un coup d’Etat militaire, Dusko Jovanovic, un responsable du Parti socialiste du peuple (SNP) pro-Milosevic, estime que *« la politique à double tranchant de Djukanovic est très négative pour le Monténégro »*.

Les fidèles de Belgrade tentent de pointer l’incohérence qu’il y au-

rait à critiquer à la fois l’OTAN et M. Milosevic quand on est le second membre, avec la Serbie, de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro). *« Les gens raisonnables doivent être derrière Slobodan Milosevic et nos frères serbes du Kosovo, poursuit-il. D’ailleurs, ce n’est pas parce que le président du Monténégro ne soutient pas Belgrade que les Monténégrins ne soutiennent pas Belgrade. »*

UN « HOMME RAISONNABLE »

Pour Dusko Jovanovic, pour le Parti socialiste, deux démons menacent la Yougoslavie : l’OTAN et les Albanais. Le responsable politique, qui est évidemment favorable aux déportations du Kosovo, cache à peine qu’il faudrait également expulser les Monténégrins d’origine albanaise. *« Les Monténégrins sont perturbés. Il y a des Albanais qui sont tolérés ici, qui vivent ici, alors qu’ils ont un pays où ils peuvent retourner : l’Albanie. Nous, les Serbes, n’avons pas d’autre pays que la Yougoslavie »,* dit-il.

Un retour au pouvoir des partisans de Slobodan Milosevic à Podgorica pourrait donc se traduire par une aggravation de l’épuration ethnique. Au Monténégro, Albanais et musulmans yougoslaves représentent respectivement 7 % et

13 % de la population. Le putsch ne semble toutefois pas à l’ordre du jour. L’armée est planquée hors des casernes à cause des raids aériens. Même la nomination par l’état-major de Belgrade d’un nouveau commandant de l’armée yougoslave au Monténégro, le général Milorad Obradovic, ne semble pas trop inquiéter le gouvernement, qui l’a décrit comme un *« homme raisonnable »*.

Et les partis pro-Milosevic ont accepté de participer vendredi dernier à une réunion politique lors de laquelle ont été évoqués les risques de troubles et la manière de calmer les ardeurs partisanses.

Le seul signe véritable de tension est finalement venu d’une bataille médiatique. L’armée yougoslave a demandé à Podgorica d’arrêter de diffuser CNN sur le canal de la première chaîne locale et de programmer plutôt la télévision de Belgrade. Après un refus initial, Podgorica a accepté de couper CNN sans toutefois diffuser les émissions serbes. Des menaces auraient été émises à propos du batiment de la télévision, où la sécurité a été renforcée. Des snipers sont postés sur les toits. Des policiers et deux canons veillent autour de l’immeuble.

Rémy Ourdan

Les images de la rencontre Rugova-Milosevic ont-elles été manipulées ?

LA RENCONTRE du 1^{er} avril entre Ibrahim Rugova, le leader (modéré) des Albanais, et Slobodan Milosevic, le président serbe, a-t-elle fait l’objet d’une manipulation ? Le porte-parole de l’OTAN, Jamie Shea, a affirmé dimanche 4 avril au cours de son point de presse quotidien que le film diffusé par la télévision yougoslave montrant le leader kosovar souriant en compagnie de M. Milosevic avait *« probablement été tourné il y a deux ans »*. Les autorités américaines sont persuadées que les images télévisées de la *« rencontre »* de jeudi ont été *« manipulées »*.

Selon Jamie Shea, la maison de M. Rugova est *« occupée en permanence par des forces spéciales serbes »* et il doit rendre compte plusieurs fois par jour à la police de ses activités. Des sources diplomatiques américaines et européennes, *« Rugova est complètement sous la coupe »* des Serbes, *« ne peut sortir librement »* de chez lui, et est *« soumis à une pression psychologique permanente »*.

MM. Rugova et Milosevic se sont déjà rencontrés à l’automne 1996, lorsqu’ils ont paraphé un accord sur l’éducation. Ils avaient alors été filmés et photographiés. Ils se sont à nouveau officiellement rencontrés, sous l’œil des médias, le 15 mai 1998, toujours à Belgrade. Le reportage comportait deux plans – une poignée de mains entre les deux hommes et un entretien assis – et les observateurs s’interrogent sur la différence entre le rictus crispé affiché par le leader kosovar dans le premier et

son sourire dans le second. Surtout, les images diffusées par la télévision serbe la semaine passée ressemblent à celles de 1998. Face à ces soupçons de manipulation, l’Agence France-Presse (AFP), qui avait vendu à la presse et notamment à *L’Express* des photographies de la rencontre des deux hommes, le 15 mai 1998, a comparé ses archives – dont une photo parue cette semaine dans *L’Express* – avec les photographies réalisées le 1^{er} avril 1999 par son confrère Reuters, qui travaillait en « pool » avec d’autres médias pour couvrir cet événement.

CRAVATES DIFFÉRENTES

Ibrahim Rugova et Slobodan Milosevic sont habillés, à près d’un an d’intervalle, de la même façon. Costume sombre, chemise blanche, cravate rayée pour le président et costume sombre, pull rouge, cravate et foulard à motifs pour Rugova. Mais, sur les deux photos, leur tenue n’est pourtant pas absolument identique si l’on y regarde à deux fois : les cravates des deux hommes ne sont pas les mêmes.

Sombre et rayée à trois bandes claires pour Milosevic en mai 1998, sur l’image de l’AFP, elle n’a plus que deux bandes sur la photo de Reuters le 1^{er} avril. Les motifs géométriques de la cravate d’Ibrahim Rugova, ainsi que son écharpe sont également différents entre les deux prises de vue. Les photos, selon l’AFP, sont prises au même endroit à Belgrade, mais

Le pape demande l’ouverture d’un « couloir humanitaire »

DANS SON MESSAGE de Pâques, le pape Jean Paul II s’est adressé directement, dimanche 4 avril, aux autorités yougoslaves pour demander l’ouverture d’un *« couloir humanitaire »*, afin d’apporter une aide aux réfugiés massés sur la frontière du Kosovo. Cet appel aux dirigeants d’un pays nommément désigné est exceptionnel dans le discours du pape, qui précède traditionnellement la bénédiction *« urbi et orbi »* (à Rome et au monde).

Depuis le début des bombardements de l’OTAN, les voix des différentes Eglises s’élèvent à travers le monde en faveur de la paix. Mais cette unanimité apparente cache en réalité de nombreuses divergences sur les moyens pour parvenir à un règlement du conflit. Si les Eglises universelles ou les fédérations d’Eglises s’en tiennent aux grands principes pacifistes, les Eglises locales – particulièrement celles dont les pays sont impliqués dans la guerre – ont adopté des positions plus tranchées.

Au Vatican, Mgr Jean-Louis Tauran, chargé des relations avec les Etats, avait résumé le 30 mars la position de l’Eglise catholique sur le conflit : nécessité d’un arrêt des opérations militaires, envoi urgent d’une aide humanitaire aux réfu-

giés et participation de l’ONU au processus de paix. De son côté, le Conseil œcuménique des Eglises, qui fédère 338 Eglises protestantes et orthodoxes, a pris clairement position pour *« la cessation immédiate de l’intervention militaire de l’OTAN, afin de permettre la relance du processus politique sous les auspices des Nations unies »* dans une lettre adressée au secrétaire général Kofi Annan le 29 mars. Le patriarche œcuménique de Constantinople Bartholomeos I^{er}, qui bénéficie d’une primauté sans pouvoir au sein de l’orthodoxie, a lancé le même jour un *« fervent appel en faveur d’un cessez-le-feu immédiat et*

définitif». Le ton des Eglises orthodoxes locales, qui fêteront Pâques le 11 avril, est beaucoup plus incisif à l’encontre des alliés. Les évêques serbes, sous la présidence du patriarche Paul I^{er}, ont dénoncé le 23 mars *« le bombardement d’un peuple d’Europe, petit mais honorable »*. Tout en reconnaissant au conflit *« un caractère interethnique »*, ils ont réaffirmé que le Kosovo était le *« berceau du peuple serbe »*. Mais le patriarche serbe s’est aussi adressé directement au président Milosevic, en appelant *« les autorités civiles et militaires de Serbie et de Yougoslavie à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la*

paix soit rétablie». Quant au patriarche Alexis II, chef de l’Eglise orthodoxe russe, il s’en est pris violemment aux frappes de l’OTAN en déclarant le 25 mars : *« Ce qui a été fait constitue un péché devant Dieu et un crime aux yeux du droit international »*.

Dans le monde catholique, d’ordinaire plus uniforme, plusieurs Eglises locales ont été amenées à prendre des positions sensiblement différentes. En Allemagne, le président de la conférence épiscopale, M^{gr} Karl Lehmann, a défendu les raids de l’OTAN, destinés selon lui à *« empêcher une catastrophe humanitaire et à écarter une menace pour la paix dans le monde »*. En France, la commission Justice et Paix de l’épiscopat, présidée par Mgr Jacques Delaporte, vient de prendre position en faveur d’une *« interposition »* sur le territoire du Kosovo, en vue d’y établir un *« protectorat temporaire »* (*Le Monde* date 4-5 avril). Plus modérée est la lettre envoyée le 31 mars par les huit cardinaux américains aux présidents Clinton et Milosevic pour les appeler à la négociation et à un règlement pacifique du conflit : *« Il n’est jamais trop tard pour se rencontrer et pour négocier. »*

Xavier Ternisien

DÉPÊCHES

DÉCÈS DE RÉFUGIÉS

■ Selon la Croix-Rouge et des officiels américains qui ont visité les zones de regroupements de réfugiés albanais à la frontière entre le Kosovo et la Macédoine, onze personnes (personnes âgées et nouveaux-nés) sont décédées ces derniers jours du fait de manque d’eau, de nourriture, de soins. – (*AP*)

HUMANITAIRE

■ Le personnel humanitaire présent à la frontière macédonienne est empêché par les autorités locales de venir en aide aux milliers de réfugiés confinés dans la zone de transit entre le Kosovo et le poste frontière de Blace (vers lequel convergent les Albanais de Pristina) selon de nombreux témoignages retransmis par la chaîne de télévision BBC. *« Les ONG ne sont pas autorisées à distribuer de l’aide »* a déploré sur place une employée de l’organisation caritative Christian Aid. Le correspondant de la chaîne LCI sur place a précisé que le personnel humanitaire devait *« se faufiler clandestinement parmi les réfugiés pour leur porter secours »*. – (*BBC, LCI, AP*)

DANUBE

■ La destruction de deux ponts à Novi Sad (à 70 km au nord de Belgrade, province de Voïvodine) a paralysé le trafic sur le Danube et affecté les liaisons fluviales et routières entre cette ville et Belgrade. Le pont Sloboda (Liberté) y est en ruines et la navigation est impossible sur cette voie. A 2 km en aval, un autre pont avait été détruit jeudi. Et à Backa Palanka (50 km à l’ouest de Novi Sad), un troisième pont a été endommagé lors d’un raid, samedi. – (*AFP*)

MILOSEVIC/CIA

■ L’Agence centrale de renseignement (CIA) américaine s’est refusée à soutenir un complot visant à renverser Slobodan Milosevic au début des années 90, rapporte la dernière édition du magazine américain *Newsweek*. Un conseiller politique de Milosevic avait informé des agents de la CIA d’un complot, ourdi par des proches du chef serbe qui comptaient aussi sur le soutien de l’armée yougoslave. Toujours selon le magazine, ce conseiller avait même fait le voyage aux Etats-Unis mais l’agence a refusé. – (*AFP*)

BOSNIE/SFOR

La Yougoslavie demande une réunion extraordinaire urgente du Conseil de sécurité des Nations unies *« face aux actions illégales »* des militaires de la force multinationale de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine. La SFOR a détruit, samedi 3 avril, le tronçon de la voie ferrée passant par le territoire de la Republika Srpska et reliant Belgrade à la ville de Bar, sur la côte Adriatique. – (*ITAR-TASS*)

■ A Moscou, un responsable du ministère russe de la défense, le général Léonid Ivachov, a indiqué, samedi 3 avril, qu’un retrait du contingent russe de Bosnie était à l’étude en liaison avec l’escalade de l’*« agression »* contre la Yougoslavie. 1 400 Russes sont déployés dans le nord-est de la Bosnie, en territoire serbe, dans la division à commandement américain de la SFOR. – (*AFP*)

VOLONTAIRES RUSSES

■ Un premier groupe de *« volontaires russes »* est arrivé dimanche 4 avril à Novi Sad (nord de la Serbie) pour participer à la *« défense de la Yougoslavie »*, a annoncé l’agence officielle Tanjug, sans préciser leur nombre. *« Les volontaires attendent leur affectation pour aller défendre la Yougoslavie contre les attaques éhontées des agresseurs sanguinaires de l’OTAN »*, a déclaré Vlado Micunovic, président du centre yougoslave du Fonds russo-yougoslave *« Fraternité »*. – (*AFP*)

CHINE

■ *« L’OTAN apprendra sous peu qu’il n’est pas facile de descendre du tigre après l’avoir monté et elle risque d’accumuler erreur sur erreur avant de se résoudre à dépecher des hommes et d’entamer une campagne terrestre »* commentait, lundi 5 avril, le quotidien de l’armée chinoise. Pékin est hostile aux frappes aériennes de l’OTAN contre la Yougoslavie et la presse chinoise, contrôlée par les autorités communistes, mène une campagne anti-atlantique depuis le début des frappes de l’OTAN, le 24 mars. – (*Reuters*.)

Au Cambodge, les ouvriers d'une tranchée rencontrent des âmes errantes

Sous la pioche, des ossements. Le pays a eu tant de morts depuis trente ans

Les ouvriers creusent mètre par mètre une tranchée destinée à un câble en fibre optique qui doit relier Phnom Penh à Hô Chi Minh-Ville, le

long de la route nationale 1. Pour un salaire de 1 400 riels le mètre, soit un peu plus de 2 francs, les ouvriers – hommes, femmes et enfants –

avancent dans des conditions très difficiles. Ils rencontrent des obus de la guerre non explosés et des ossements.

PREY VENG
de notre envoyé spécial
« En creusant son bout de tranchée, une ouvrière d'une trentaine d'années a détéré un os. Un mau-

REPORTAGE

Même s'il permet juste de survivre, le chantier est une aubaine

vais signe ? La nuit suivante, elle a fait un cauchemar. Un grand militaire tout noir la tirait par le pied. "Viens m'épouser", lui disait-il avec insistance. Comme elle venait d'avoir un enfant, elle en a été d'autant plus troublée. Elle en a parlé aux paysans du coin, qui lui ont dit que, pendant les guerres, il y avait eu beaucoup de bombardements américains, beaucoup de batailles, beaucoup de morts enterrés à la sauvette. L'os pourrait appartenir au grand militaire », raconte Rithy Panh, cinéaste cambodgien en tournage sur un chantier dans la province orientale de Prey Veng.

La femme est donc allée trouver dans une pagode du voisinage l'achar, maître des cérémonies, celui qui « connaît les formules ». Il lui a fait réciter des prières, l'a couverte d'eau « bénite ». Depuis, l'ouvrière va mieux, ses troubles régressent. Il ne fait, toutefois, pas bon fouiller la terre au Cambodge où tant de gens sont morts brutalement depuis trente ans, où tant de sépultures ont été bâclées, où des pyramides de crânes ou de squelettes humains demeurent encore les témoins de massacres. Encore plus que le Vietnam voisin, le Cambodge est la terre des âmes errantes qui n'ont pas trouvé la paix et menacent les vivants.

A Prey Veng, en pleine saison

sèche, le soleil est écrasant, l'ombre rare et les champs desséchés à en être crevassés. Juchée sur une digue, la RN 1, qui relie Phnom Penh et Hô Chi Minh-Ville, n'est plus qu'une suite de nids de poule. Le goudron s'étirole et certaines portions de la route repassent déjà à l'état de piste. Les paysans espèrent que de bonnes pluies, l'été prochain, effaceront trois années de sécheresse et de disette.

La femme n'est pas seule à avoir peur sur cette tranchée qui longe la route. Deux ouvriers viennent de heurter trois roquettes de B-40. Elles n'ont pas explosé. « A la quatrième, j'arrête », dit le plus jeune, un adolescent, en ajoutant que, désormais, il « tremble à chaque coup de pioche ». Des démineurs militaires, dont les services sont loués par l'entrepreneur du chantier, descendent de leurs hamacs disposés à l'ombre de cocotiers. Ils prennent les roquettes et les posent provisoirement de l'autre côté de la route. Les ouvriers, recrutés dans les villages de la province, n'ont pas le choix. Ils continuent de creuser.

Ce chantier est leur « aubaine ». Ils sont à la tâche, à 1 400 riels le mètre de tranchée, soit un peu plus de 2 francs, quelles que soient les difficultés rencontrées, cailloux, rochers, racines, obus, ossements. La tranchée est profonde d'un mètre et large de vingt centimètres. La terre est parfois si dure qu'il faut l'arroser. Les paysans disposent de pioches, de bêches et de barres de fer. En milieu de journée, il est pratiquement impossible de travailler, l'atmosphère est trop torride. L'entreprise qui les emploie leur envoie chaque jour un camion citerne d'eau.

Mais, en gagnant entre 5 et 10 francs entre l'aube et le crépuscule, on peut s'alimenter deux fois par jour, en milieu de matinée et en

fin d'après-midi. Du riz blanc accompagné de piment et de rares légumes. De nuit, les ouvriers et leurs familles, qui les suivent, améliorent l'ordinaire en chassant des grenouilles et en pêchant de petits poissons dans les mares à lotus du voisinage. « Sur le chantier de la province de Battambang, ils se nourrissent de rats. Il y en a des milliers », rapporte Rithy Panh. A Prey Veng, la nuit, ils vont camper aux abords du village le plus proche du chantier, histoire de ne pas se trouver sur le chemin de voleurs de bétail, qui bénéficient, dit-on, de complaisances des autorités locales. D'économies, il n'est pas question.

MAIGRES REPAS

« Et le câble passera sur la terre des âmes errantes », sera le titre du documentaire que tourne Rithy Panh depuis plus de deux mois à travers le Cambodge. Le petit câble noir déroulé au fond de la tranchée contient des fibres optiques qui permettront plusieurs dizaines de milliers de communications simultanées. Au Cambodge, il doit aller de la frontière thaïlandaise à la vietnamienne. Les ouvriers pensent qu'il s'agit d'une ligne téléphonique comme une autre, dont l'installation leur permet deux maigres repas quotidiens pendant plusieurs semaines. Ni fruits, ni viande, ni cigarettes, ni alcool de riz et peu de vêtements. Leurs bambins traînent nus autour du chantier.

Chœuy, paysanne âgée de dix-sept ans, mais qui n'en paraît que quinze tant elle est menue, et Than, son frère cadet, creusent leurs mètres de tranchée. Ils sont trop jeunes, et les gens de leur village, à trois heures de route, les cachent, moyennant quelques petits services, quand un inspecteur se profile sur le chantier, où d'autres enfants travaillent égale-

ment. Chœuy et Than n'ont pas le choix. Voilà deux ans, comme beaucoup de paysans de Prey Veng, leurs père et mère sont partis en Thaïlande, abandonnant leurs propres parents et trois enfants. Ils ont alors placé leur terre en gage.

Comme ils ne sont pas revenus, la terre est perdue. Chœuy et Than doivent se débrouiller seuls pour se nourrir, le dernier enfant restant au village avec ses grands-parents. Un oncle leur propose avec insistance de les faire passer en Thaïlande. Chœuy y apprendra l'anglais et Than sera apprenti-mécanicien, leur a-t-il fait miroiter. Mais les villageois leur disent de se méfier. Trop souvent, des enfants terminent ainsi dans des réseaux de prostitution ou de travaux forcés auxquels ils ont été vendus par un parent. Quand leurs employeurs thaïlandais n'ont plus besoin d'eux, ils dénoncent leur présence à la police avant de leur remettre la paie promise. Les services rendus sont donc gratuits car l'expulsion vers le Cambodge est immédiate.

Survivre n'est déjà pas une mince affaire au Cambodge. Mais il faut aussi, dans un environnement bouddhiste très prenant, s'y préserver contre la vengeance des âmes errantes. Il en traîne tellement à l'issue d'un quart de siècle de guerres et de massacres. « Les victimes de mort brutale deviennent aussi des âmes errantes », dit Rithy Panh. Les Cambodgiens ne sont jamais sûrs. Le problème de la réincarnation domine. Que la chaîne existence soit meilleure n'est jamais qu'un espoir. Quoi qu'il en soit, demain, le mince câble noir et invisible, déroulé un mètre sous terre, fera franchir les frontières du royaume à des dizaines de milliers de voix insondables.

Jean-Claude Pomonti

La radio des Khmers rouges émet encore

PHNOM PENH

de notre envoyé spécial

On croirait rêver. La radio des Khmers rouges se porte bien. Elle est gérée par un vétéran, Kong Doung, quarante-deux ans, recruté par Pol Pot en 1975 à Phnom Penh, lequel lui avait alors confié « le contrôle des dépêches officielles lues au micro », a-t-il récemment confié à *Cambodge-Soir*, le quotidien francophone de la capitale cambodgienne. Ces informations « étaient la plupart du temps écrites de la main même de Pol Pot », a-t-il ajouté. L'antenne et les bureaux se trouvent aujourd'hui sur une colline surplombant Pailin, chef-lieu d'une zone semi-autonome frontalière de la Thaïlande et gérée par d'anciens Khmers rouges.

En 1979, quand les troupes vietnamiennes prennent Phnom Penh, Kong Doung suit ses chefs dans leur retraite. « Nous n'avions pas le droit de nous arrêter d'émettre, même lorsque les obus tombaient à 200 mètres du camion. » Jusqu'en 1993, la radio aurait émis de Koh Kong, sur la frontière thaïlandaise, avant de se déplacer un an à Pailin et, en raison des offensives de l'armée royale, de se replier à Anlong Veng, dans l'extrême nord, où se trouvaient alors Pol Pot et Ta Mok.

Elle est revenue à Pailin, où les Khmers rouges ont fait la paix avec Phnom Penh en 1996. Elle y émet depuis février 1997. Dix heures quotidiennes d'informations locales et nationales entrecoupées de chansons khmères. Ni slogans vengeurs ni appels à la révolte. La radio est financée par Y Chhien, maire de Pailin et homme le plus influent de la zone semi-autonome. Cet ancien général khmer rouge, âgé de moins de quarante ans, s'est enrichi : il est propriétaire de quatre maisons et d'un petit hôtel à Pailin. Kong Doung, marié et père de quatre enfants, dispose, quant à lui, d'une belle villa et s'appuie sur une douzaine de collaborateurs. Radio-Pailin, qui émet en FM, est captée également à Battambang, la grande ville de l'Ouest cambodgien.

UNE RHÉTORIQUE ULTRANATIONALISTE

L'ancienne radio des Khmers rouges était épiée et décryptée par tous ceux qui s'intéressaient au Cambodge refermé sur lui-même de 1975 à 1979. Un simple changement de ton pouvait alors être le reflet d'une crise de la direction khmère rouge. Par la suite, quand elle est devenue clandestine, les écoutes se sont multipliées. Elle donnait la position du « *Kampuchea démo-*

cratique » de Pol Pot. Son dernier intitulé avait été la « Voix de l'armée du salut national », qui avait annoncé l'assassinat de l'« *espion* » Son Sen, un ancien ministre de la défense de Pol Pot, et la « *trahison* » de Pol Pot avant de confirmer la mort du vieux leader en avril 1998. Elle s'était tue deux semaines plus tard à Anlong Veng, quand les Khmers rouges du cru avaient fait défection, ses installations sur camions ayant été détruites par les forces royales.

Cette radio recourait à une rhétorique ultranationaliste, raciste, hystériquement anti-vietnamienne. Kong Doung n'en parle guère. « Dans ma famille, a-t-il résumé, je suis le seul à être devenu khmer rouge. Je me suis trouvé au mauvais endroit au mauvais moment. Mon père et mes frères et sœurs ont été tués sous Pol Pot, tandis que j'ai contribué à propager son idéologie. J'ai revu ma mère en 1996, qui vit depuis longtemps aux Etats-Unis. » Il garde un « goût amer » de cette époque et « tente de se refaire une vie en oubliant le passé ». C'est même devenu, ces derniers mois, le leitmotiv des Khmers rouges ralliés ou rendus : que les Cambodgiens s'entendent pour ne plus parler du passé.

J.-C. P.

Transfert à l'ONU des suspects de l'attentat de Lockerbie

TUNIS. Le transfert aux Nations unies des deux Libyens soupçonnés dans l'attentat de Lockerbie était en cours lundi 5 avril à Tripoli, ont annoncé des diplomates joints au téléphone de Tunis. Deux procureurs écossais, Jim Brisbane et Norman McFadyen, étaient arrivés la veille aux Pays-Bas, où doit se dérouler le procès des deux Libyens dans l'attentat qui a visé un avion de la Pan Am – faisant 270 morts – en décembre 1988, au-dessus de Lockerbie, en Ecosse. Les deux suspects, Al-Amine Khalifa Fhimah et Abdel Basset Ali El Megrahi, devraient, dès leur arrivée aux Pays-Bas, être soumis à une procédure d'extradition formelle vers la Grande-Bretagne, qui durera entre quelques jours et cinq mois, selon le ministre néerlandais de la justice. Ils devraient passer au moins leur première nuit dans un centre de détention néerlandais, pour ensuite se rendre au camp Zeist, où des cellules provisoires ont déjà été aménagées pour eux. Une centaine de policiers écossais se trouvent déjà aux Pays-Bas pour assurer la garde du camp. – (AFP, Reuters.)

Nouveaux raids aériens en Irak

WASHINGTON. Les Etats-Unis ont indiqué, dimanche 4 avril, que des avions américains et britanniques avaient bombardé quelques heures plus tôt une batterie de missiles, située dans la zone d'exclusion aérienne du sud de l'Irak, dans laquelle trois appareils irakiens avaient pénétré. Bagdad avait auparavant annoncé que ces raids avaient fait un blessé. Vendredi, Bagdad avait rapporté que des avions américains ou britanniques avaient bombardé et détruit un centre de contrôle de la principale station de pompage utilisée par l'Irak pour exporter son pétrole via son terminal méridional, Mina al Bakr. Le flot de pétrole via ce terminal a repris pleinement après l'installation d'un mécanisme de contrôle alternatif. – (Reuters.)

De nouvelles violences ont fait

cinquante-cinq morts aux Moluques

AMBOINE. De nouveaux affrontements entre chrétiens et musulmans ont fait cinquante-cinq morts et de nombreux blessés, ces derniers jours, dans l'archipel des Moluques, en Indonésie, a rapporté, lundi 5 avril, l'agence officielle Antara. Les violences ont commencé le 31 mars à Tual, principale ville du district, avant de gagner les îles de Larat et de Kei Besar. Au moins 100 habitations, une école, une clinique et une mosquée ont été incendiées. 400 personnes et un nombre important de blessés ont été évacués de Tual par un navire de la marine indonésienne.

L'île de Tual, dont la population est d'environ 65 000 personnes, se trouve à plus de 500 kilomètres à l'est d'Amboine, la principale île des Moluques, où des affrontements entre chrétiens et musulmans ont déjà fait, depuis la fin janvier, plus de 200 morts. – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **IRAN/FRANCE : une délégation de six députés français,** conduite par le socialiste Jean-Michel Boucheron, est arrivée, dimanche 4 avril à Téhéran, pour une visite « d'amitié » de six jours à l'invitation du Parlement iranien. La délégation française sera reçue par le président du Parlement iranien, Ali Akbar Nategh-Nouri, et par le vice-ministre iranien des affaires étrangères, Morteza Sarma-di. Elle rencontrera également des députés, des universitaires et des personnalités du monde économique et politique. – (AFP)

■ **ISRAËL : des heurts entre Arabes chrétiens et musulmans** ont fait 27 blessés légers, dimanche 4 avril, jour des Pâques catholiques, à Nazareth, dans le nord d'Israël, a annoncé la police qui est intervenue pour séparer les manifestants. Les échauffourées ont commencé après la messe de minuit, les musulmans accusant un groupe de chrétiens de les avoir attaqués. – (AFP)

■ **FRANCE/ALLEMAGNE : Paris et Bonn sont convenus d'autoriser** à nouveau les transports ferroviaires de combustibles nucléaires entre les centrales allemandes et l'usine de retraitement Cogema de La Hague (Manche), a-t-on confirmé vendredi 2 avril, des deux côtés du Rhin. Ces transports avaient été suspendus en mai 1998 après la découverte de niveaux de radioactivité supérieurs aux normes en surface de certains conteneurs. – (Reuters.)

■ **CHILI : Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat américain,** a demandé l'abandon de la procédure d'extradition lancée contre Augusto Pinochet, dans un entretien paru, dimanche 4 avril, dans un journal britannique. « Je serais très heureux si on permettait à Pinochet de rentrer au Chili », a expliqué M. Kissinger au *Sunday Telegraph*. « Cet épisode a duré assez longtemps et le général a toute ma sympathie », a-t-il ajouté. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat de 1973 à 1976 sous la présidence de Richard Nixon puis de Gerald Ford, était en fonctions lors du coup d'Etat du général Pinochet au Chili. – (AFP)

■ **PARAGUAY : un juge a lancé un mandat d'arrêt international contre l'ex-général Lino Oviedo,** qui a trouvé asile en Argentine, pour sa responsabilité dans la mort de six manifestants, la semaine dernière à Asuncion, a annoncé, samedi 3 avril, le ministère des affaires étrangères. Lino Oviedo a fui le Paraguay après la démission du président Raul Cubas, qui l'avait libéré en août 1998 après sa condamnation à dix ans de prison pour une tentative de coup d'Etat en 1996. – (Reuters.)



Voyager comme vous l'entendez?

Parfaitement.

SAS, c'est tout le confort et toutes les facilités dont vous avez besoin pour voyager comme vous l'entendez. Avec un large éventail d'options pour effectuer l'enregistrement - y compris l'enregistrement par téléphone dans plus de 25 villes ou aux automates installés dans 19 aéroports.

Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages ou SAS au 0 801 25 25 25, consultez 3615 FLY SAS (2,23 Frs/mn) ou visitez notre site Internet www.sas.se - Bienvenue à bord!

FRANCE-SOCIÉTÉ

LE MONDE / MARDI 6 AVRIL 1999

SYNDICALISME Depuis plusieurs mois, les recours de militants ou responsables syndicaux s'estimant victimes de discrimination dans leur entreprise se multiplient.

Dans plusieurs sociétés, des négociations s'engagent sur ce sujet. ● **LE GROUPE PEUGEOT**, en acceptant, en septembre 1998, d'indemniser et de rétablir dans leurs qualifi-

cations cent soixante-neuf salariés, a créé un précédent que les organisations syndicales cherchent à exploiter. La mise à l'écart de salariés « protégés » peut prendre des

formes diverses, entraînant souvent des recours en justice. ● **LA JURISPRUDENCE** sur le sujet tend à évoluer. Jusqu'à une époque récente, c'était au salarié concerné d'ap-

porter la preuve que son salaire ou son avancement était freiné du fait de son engagement. Un arrêt de la Cour de cassation, le 15 décembre 1998, a toutefois modifié la donne.

Les syndicats s'attaquent aux discriminations visant leurs militants

En septembre 1998, le groupe Peugeot acceptait d'indemniser cent soixante-neuf salariés s'estimant victimes de ségrégation. Depuis l'ouverture de cette brèche, les procédures se multiplient pour tenter de contrecarrer des pratiques qui restent monnaie courante

EN ACCEPTANT, le 11 septembre 1998, d'indemniser et de rétablir dans leurs qualifications cent soixante-neuf salariés victimes de discrimination syndicale, la direction du groupe Peugeot n'a pas seulement signé un « accord historique » salué par la CGT ; elle a aussi regonflé le moral de centaines de militants, en leur fournissant une référence inespérée pour la défense des libertés syndicales. « L'affaire Peugeot a été un détonateur », observe Pascal Moussy, du secteur « droit et libertés » de la CGT. « Une vague de procédures se prépare aujourd'hui dans d'autres entreprises pour obtenir réparation des préjudices subis par des salariés en raison de leur activité syndicale », annonce-t-il.

Inspirés par la réussite de leurs collègues de Sochaux, quatre syndicalistes CGT de la RATP poursuivent, à leur tour, leur direction pour discrimination syndicale. Le 17 février, le conseil des prud'hommes de Créteil leur donne raison, en condamnant la régie parisienne à payer 250 000 francs à l'un d'entre eux. Le 12 janvier, la direction du groupe Dassault Aviation signe un accord d'entreprise sur « le rôle, les moyens et la carrière des représentants du personnel », après avoir indemnisé cent soixante syndicalistes « discriminés ». Des négociations sur le sujet

sont aujourd'hui en cours dans les entreprises Aérospatiale, Michelin, Citroën, Renault, Rhône-Poulenc, Shell, Alstom, Cogema, Eurocopter ou Framatome. Depuis six mois, la CGT coordonne les actions entreprises par ses militants, en les invitant à la négociation... mais aussi à la prudence. « Ce n'est pas parce qu'un accord est signé que les choses changent immédiatement, explique M. Moussy. Plusieurs entreprises, qui négocient par opportunité ou à la veille d'être citées au tribunal, s'empressent de ne pas appliquer les accords sur le droit syndical. »

A l'heure des relations sociales « modernes », « apaisées », la guérilla antisyndicale semble appartenir à un passé révolu. Et pourtant la presse des confédérations pointe chaque semaine le cas de militants harcelés ou limogés. Dans *Syndicalisme-Hebdo* daté du 11 mars, la CFDT consacrait ainsi une page entière à l'une de ses adhérentes, salariée d'une entreprise de confection, qui, sitôt désignée déléguée syndicale, a enduré brimades, menaces et tentatives de corruption.

Alors que le Mouvement des entreprises de France (Medef) ne rate aucune occasion de déplorer « la division et la minceur des effectifs syndicaux », en s'attardant sur les « déserts dans le privé », les inspecteurs du travail sont formels : la situation des délégués du personnel



ou des représentants syndicaux ne s'améliore guère dans les entreprises. « La discrimination syndicale reste fréquente et les faits relativement nombreux », observe Bernard Grassi, président de l'association Villermé, qui se bat pour la défense et la promotion du droit du travail. « Avec une charrette moyenne de douze mille à quinze mille licenci-

ments par an, les salariés protégés continuent à faire l'objet d'une répression massive, directe ou déguisée », déplore, de son côté, Pascal Rennes, juriste à la CGT, qui ajoute : « Si 80 % des licenciements de salariés protégés sont prononcés dans le cadre de plans sociaux, les syndicalistes arrivent toujours en premier sur les listes. »

Les autres font souvent l'objet d'attaques personnelles ou de contrôles tatillons qui se poursuivent jusqu'à l'obtention d'une autorisation de licenciement. « Ils sont accusés de faute grave à la moindre occasion, témoigne une inspectrice du travail. Et, quand cela ne suffit pas, on fabrique même des preuves contre eux pour pouvoir les licencier », ajoute-t-elle, citant le cas d'une entreprise de métaux parisiennes où le délégué syndical a fait l'objet de dix-sept demandes consécutives d'autorisation de licenciement.

ARME DE DISSUASION

Dans la plupart des cas, l'action antisyndicale se manifeste encore par le blocage des salaires et de l'évolution de carrière des représentants du personnel. « La discrimination, ce n'est pas pour punir, c'est pour dissuader », explique M. Rennes. En « saquant » un délégué, on dégoûte les autres salariés de prendre part à l'activité syndicale, de signer des pétitions, de faire la grève ou de participer à des élections. »

Dans les petites entreprises sans représentants syndicaux, l'organisation d'élections professionnelles relève souvent de la « guérilla » ou de la « clandestinité », explique la déléguée du personnel d'une PME parisienne de cosmétiques, employant quatre-vingts salariés. « La

première fois, le patron s'est débrouillé pour qu'il n'y ait pas de candidats. Pour la seconde, il a composé lui-même la liste de ceux qui se présenteraient contre nous », témoigne celle que son employeur appelle désormais « le monstre ». Après les élections, toutes les techniques sont bonnes pour décourager le mandaté ou entraver son action, en rognant, par exemple, sur ses heures de délégation, en l'éloignant de ses collègues ou en lui confiant les tâches les plus ingrates. « Certains se sont retrouvés dans des placards d'un mètre carré à remplir des rouleaux de Scotch ou à faire des additions toute la journée », se souvient l'avocat Michel Henri, spécialisé en droit du travail. Dernier artifice pour neutraliser un syndicaliste : lui octroyer des droits ou des promotions, en faire un salarié privilégié. « On les soigne, on les considère, ils participent à des cellules de veille ou de stratégie économique », observe M. Rennes.

Ces difficultés sont décuplées pour certaines organisations, telles que SUD, l'UNSA ou la CNT, dont les délégués sont d'autant plus fragilisés qu'ils ne bénéficient pas de la représentativité nationale accordée à cinq confédérations (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC) et qu'ils doivent en faire la preuve devant les tribunaux. Souvent, d'ailleurs, les procès en représentativité sont intentés non seulement par l'employeur, mais aussi par... les autres organisations syndicales. Résultat : dans le cas où le jugement lui est défavorable, le salarié désigné perd sa qualité de délégué syndical et la protection qui lui est théoriquement attachée. « On se rend compte à cette occasion que beaucoup d'entreprises n'acceptent pas le fait syndical », souligne Jean Grosset, dirigeant de l'UNSA, qui rejoint le constat de Thierry Renard, responsable juridique de SUD : « En France, les patrons continuent à s'opposer à ce qu'ils considèrent comme une insupportable remise en cause de leur pouvoir. »

C'est ainsi que l'UNSA bataille depuis dix-huit mois contre le Gymnase Club. Cette filiale du groupe Vivendi (ex-Générale des eaux) a été obligée de réintégrer, après intervention de l'inspection du travail et décision de justice favorable sur la représentativité, un de ses cadres licencié sitôt après avoir été désigné représentant au comité d'entreprise. Parallèlement, elle a dû rétablir les droits d'une autre déléguée dont les primes avaient mystérieusement sauté.

Alexandre Garcia et Caroline Momot

Des syndicats trop faibles, selon le Medef

Le Medef (ex-CNPF) n'a pas souhaité prendre position sur la question des discriminations syndicales. Un porte-parole de l'organisation patronale a cependant estimé que « la discrimination syndicale n'est heureusement pas un phénomène de grande ampleur, en raison du taux de syndicalisation extrêmement faible dans notre pays ». « Il y a toujours eu des frictions entre employeurs et salariés syndiqués », a-t-il ajouté, avant de rappeler que le Medef souhaitait « des interlocuteurs représentatifs forts, alors qu'aujourd'hui ils sont faibles et divisés ». Ernest-Antoine Seillière, avait déclaré, le 16 mars, que « le syndicalisme est une nécessité pour le fonctionnement d'une société de production efficace ». Le président du Medef avait estimé que si les syndicats « veulent pénétrer à nouveau dans l'entreprise de terrain, il y a grand intérêt à créer les conditions d'un dialogue » entre délégués des salariés et entrepreneurs.

La jurisprudence tend à évoluer en faveur de l'égalité de traitement

Les condamnations pénales des cas de répression dans les petites entreprises restent toutefois rares

FRÉQUEMMENT constaté par les inspecteurs du travail, le délit de discrimination syndicale reste extrêmement difficile à établir devant les tribunaux. « La discrimination syndicale est un processus insidieux que les employeurs dissimulent généralement derrière le bastion de l'autorité patronale, observe l'avocat Michel Henri, spécialiste de droit du travail. Ils justifient les différences de traitement qui pénalisent les syndicalistes par la liberté de fixer les salaires ou l'organisation du travail au cas par cas. Certains utilisent aussi l'argument imparable des compétences professionnelles, même pour des salariés qui ont vingt ans de carrière et dont personne ne s'est jamais plaint avant qu'ils ne deviennent délégués du personnel. »

Pour obtenir réparation, le salarié discriminé doit mettre en évidence la différence de traitement et prouver ensuite que celle-ci est liée à son activité syndicale. Il lui faut alors rassembler un faisceau d'indices et de présomptions, en comparant sa situation avec les qualifications, les feuilles de paie, les déroulements de carrière ou les situations familiales de ses collègues : une enquête méticuleuse qui se révèle pratiquement impossible à mener dans les petites entreprises, où la faiblesse des

effectifs et la disparité des situations empêchent d'établir des comparaisons significatives. Dans de telles circonstances, très peu de procédures aboutissent à des procès-verbaux, pratiquement aucune à des condamnations pénales. « L'impunité est totale », résume M^e Henri.

RENVERSEMENT DE LA CHARGE DE LA PREUVE

En 1957, l'inscription dans le traité de Rome du principe de l'égalité des salaires, pour un même travail, entre les travailleurs masculins et féminins a permis une évolution sensible de la législation européenne en matière de discrimination. La mise en œuvre de ce principe a entraîné des jurisprudences de la Cour européenne de justice et des directives communautaires sur la preuve de la discrimination.

L'égalité de traitement est peu à peu devenue la norme, au détriment de la liberté patronale de fixer individuellement les salaires. Quand un salarié fait état d'un ensemble d'éléments permettant de constater une différence de traitement, il y a immédiatement un renversement de la charge de la preuve, l'employeur devant justifier que cette situation n'est pas liée au sexe, à la religion ou à l'ap-

partenance syndicale du salarié. « Il n'y a pas eu en France de progrès équivalents pour les discriminations syndicales. La charge de la preuve continue de peser sur les délégués syndicaux comme un poison. Car il faut du temps pour établir la flagrance », observe M^e Henri.

Un arrêt de la Cour de cassation du 15 décembre 1998 a cependant ouvert la voie à une nouvelle approche du régime de la preuve. La Cour a rapproché sa position avec la jurisprudence européenne, en posant pour norme l'égalité de traitement et non la liberté de faire une différence. Le procédé probatoire s'en trouve complètement retourné. « Si, aujourd'hui, l'égalité des salaires devient la norme, le potentiel des contentieux va devenir très important », prévoit M^e Henri.

La CGT n'a pas attendu cet arrêt pour entreprendre une mobilisation nationale sur le sujet après la « victoire » obtenue à Sochaux par les syndicalistes de Peugeot. Mais, pour M^e Henri, l'évolution des mentalités dans les grandes entreprises privées « ne résoudra pas le problème des petites entreprises, où la chasse au gibier syndical reste le sport favori des patrons ».

A. Ga.

Mille et une manières de mettre un salarié « protégé » au ban de la collectivité de travail

● **L'affaire Peugeot.** En 1996, six militants CGT de l'usine Peugeot de Sochaux obtiennent des prud'hommes la condamnation du groupe, dirigé à l'époque par Jacques Calvet, pour ségrégation syndicale. « La direction a pris en compte leur appartenance syndicale pour bloquer leur carrière et leur rémunération », admet le tribunal, en s'appuyant sur les dossiers solidement argumentés des syndicalistes. Appliquant la « méthode » statistique inventée par ces précurseurs, dix-huit militants du groupe industriel récidivent quelques semaines plus tard, obtenant à leur tour des indemnités provisionnelles de 30 000 à 80 000 francs. La direction de Peugeot, condamnée à deux reprises en appel, voit son pourvoi rejeté en cassation.

Soutenus par la CGT, les syndicalistes de Sochaux décident alors de frapper un grand coup en poursuivant Peugeot devant un tribunal correctionnel. La direction cède avant l'ouverture du procès, et négocie, en septembre 1998, un accord prévoyant la remise à niveau de cent soixante-neuf salariés ayant fait l'objet d'une discrimi-

mination syndicale et le versement de dommages et intérêts.

● **Transports routiers.** Jérôme est délégué syndical CFDT dans une grosse entreprise toulousaine de déménagement, spécialisée également dans le stockage de produits pharmaceutiques. En février 1996, des élections professionnelles sont organisées pour la première fois. La CFDT, obtient 86 % des voix. « Immédiatement, je suis mis au placard. On m'interdit de rouler et on me retrograde à un poste de manutentionnaire à quai en m'attribuant les travaux plus pénibles. Résultat : sur ma fiche de paie, je perds plus de 1 500 francs par mois, qui correspondaient aux frais de déplacement. Les salariés sont menacés de licenciement quand ils s'affichent avec moi, ou un des représentants du personnel », raconte-t-il.

Après les grèves de 1997, l'employeur, qui tente de le licencier, se heurte au refus virulent de l'inspection du travail. Depuis, indique-t-il, « je suis mis à pied tous les deux mois sous les motifs les plus divers ». Parmi les raisons invoquées : « A traversé le dépôt avec une cigarette », « N'a pas justifié

toutes ses heures de délégation syndicale auprès de la direction ».

● **Transports routiers (bis).** Le groupe Norbert Dentressangle a été condamné, début mars, par le tribunal d'instance de Grenoble pour délit d'entrave syndicale à l'encontre d'Augustin Serrano, délégué de SUD à Domène (Isère), près de Chambéry. Le délégué était systématiquement empêché de se rendre aux réunions de représentants du personnel. L'entreprise a fait appel.

Dans le même groupe, Nordine Raouak, délégué central CGT, est agressé, lors d'une grève, en décembre 1995, par un cadre qui lui met un couteau sous la gorge. Le cadre est condamné par la justice à deux mois de prison avec sursis. En mai 1996, lors d'un conflit, la voiture de M. Raouak essuie des coups de feu. Quelques mois plus tard, il est privé de camion, puis licencié en 1997. Depuis, M. Raouak est au chômage.

● **Euro Disney.** L'UNSA s'implante en 1998. La direction attaque le syndicat en représentativité. « En attente du jugement, elle déduit des salaires les heures de délégation, ce qui est parfaitement il-

légal, quand elle ne prononce pas des mises à pied conservatoire sans rémunération », souligne Jean Grosset. Le tribunal déboute l'entreprise. « Lors du conflit de juillet 1998, les voitures de nos militants étaient systématiquement fouillées. Après la grève, tous les délégués ont reçu un avertissement. »

● **CGEA, filiale transports urbains de voyageurs du groupe Vivendi.** Ancien syndiqué à FO, conducteur de bus, Mustapha Zamoun décide de monter une section SUD, à l'été 1998. Pour « pouvoir apporter la preuve de l'activité de sa section » – un des critères de l'aune desquels un tribunal juge de la représentativité –, il diffuse un premier tract avant d'avoir été désigné délégué syndical. Le 27 novembre, à la suite d'un échange verbal avec un passager, il est mis à pied « pour motif réel et sérieux ». Trois jours plus tard, la procédure de licenciement à son encontre est engagée. La direction, qui a saisi le tribunal d'instance pour contester la représentativité du syndicat, obtient gain de cause. M. Zamoun perd sa qualité de salarié protégé. Les plaintes de la CGT, de la CFDT et de FO, qui,

elles aussi, avaient contesté en justice la représentativité, n'ont pas été jugées recevables.

● **Eurest, entreprise de restauration collective.** Bernard Livemont, délégué central d'entreprise CGT, est licencié en 1995 pour faute lourde : la direction d'Eurest le considère responsable d'une perte de 40 000 francs de marchandises pour avoir organisé une grève dans un restaurant de Saclay (Essonne). L'inspection du travail refuse le licenciement. Brouillé avec la CGT, il décide de créer un syndicat SUD en 1996, suivi par quatre-vingts salariés. La direction d'Eurest et la CGT contestent la représentativité du nouveau syndicat. La justice leur donne raison, le 24 novembre 1997. Le 4 décembre, M. Livemont reçoit sa lettre de licenciement pour absence de son poste de travail. Il se retrouve au chômage après vingt-cinq ans d'ancienneté.

● **Pizza Pino.** Le 5 novembre 1998, la cour d'appel de Paris a ordonné la réintégration de trente-sept salariés de l'entreprise Pizza Pino, licenciés après avoir demandé des élections de délégués du personnel.

● **Musée du Louvre.** En décembre 1998, le marché du gardiennage-sécurité du Musée du Louvre est remporté en sous-traitance par la société Goron, qui remplace l'entreprise Safety. Appliquant un accord de branche signé, le 18 octobre 1995, par trois syndicats patronaux et Force ouvrière, et qui permet désormais à l'entreprise « entrante » de ne reprendre que 75 % du personnel occupé sur le chantier précédemment affecté à l'entreprise « sortante », le nouvel employeur écarte dix-neuf salariés sur quatre-vingts. Tous sont des syndicalistes CGT ou CFDT, titulaires ou anciens titulaires de mandat de représentation du personnel. Les animateurs des conflits de 1998 font partie de la liste des salariés non repris.

« La mise à l'écart de ces salariés a été faite par l'entreprise Goron à la demande de la direction du Louvre », affirme Christophe Fauchart, de la CGT-commerce et services. Les syndicats ont déposé plainte au pénal pour entrave au droit syndical.

A. Ga et C. M.

La justice enquête sur les multiples zones d'ombre de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc

La prévention des incendies et l'organisation des secours sont au centre du dossier

Une cérémonie œcuménique a rassemblé, dimanche 4 avril à Chamonix (Haute-Savoie), environ trois cents personnes pour un dernier hom-

mage aux victimes de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc, dont le bilan provisoire s'élève à quarante morts. L'enquête, dans le cadre de l'in-

formation judiciaire ouverte le 25 mars, s'efforce de déterminer les responsabilités qui pourraient être mises en cause dans la catastrophe.

CHAMONIX

de notre envoyé spécial

L'identification des victimes de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc qui a fait au moins quarante morts, mercredi 24 mars, devait reprendre, mardi 6 avril, après la sécurisation du site. Le travail des spécialistes s'annonce difficile : dans les tôles des véhicules pris dans le brasier, il ne reste que des cendres. Parallèlement, Franck Guesdon, le juge de Bonneville chargé d'instruire l'information judiciaire ouverte, jeudi 25 mars, pour « homicides involontaires », poursuit ses investigations. D'éventuelles mises en examen ne devraient pas intervenir avant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. « Il faut d'abord recueillir le maximum d'éléments avant d'envisager la mise en cause de tel ou tel responsable », nous a indiqué, vendredi 2 avril, le procureur de la République de Bonneville, Bruno Charve.

Les jours qui ont suivi la catastrophe ont été marqués par de vives polémiques sur les systèmes de sécurité du tunnel, l'organisation des secours et la vétusté des installations. Polémiques dont la société des Autoroutes et tunnels du Mont-Blanc (ATMB), concessionnaire français de l'ouvrage, et le préfet de Haute-Savoie, Pierre Breuil, ont été les premières cibles. La justice devra éclaircir de nombreuses questions encore sans réponse à propos de ce qui constitue la catastrophe la plus meurtrière jamais survenue dans un tunnel.

● **Pourquoi a-t-on tardé à mesurer l'ampleur de la catastrophe** ? Pendant les cinquante-cinq heures qu'a duré l'incendie, l'ATMB a été incapable de livrer un comptage, même approximatif, des véhicules qui pouvaient se trouver dans le brasier. Les premiers pompiers de Chamonix envoyés sur les lieux pensaient se rendre sur un banal accident impliquant seulement un poids lourd et une voiture. Une fois sur place, ils ont compris qu'ils étaient prisonniers d'un « trou à rats ». Pourtant, grâce au péage situé à l'entrée du tunnel, l'ATMB avait le moyen d'évaluer le nombre de véhicules potentiellement impliqués. A-t-elle voulu cacher le plus longtemps possible l'ampleur de la tragédie ou a-t-elle été totalement dépassée par les événements ? L'enquête devra le déterminer.

L'ATMB en chiffres

● **Actionnaires** : la société ATMB (Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc), qui exploite la partie française de la concession du tunnel du Mont-Blanc, est détenue à 54,2 % par l'Etat français. Les autres actionnaires sont notamment le département de la Haute-Savoie (15,18 %), la Caisse des dépôts et consignations (5,59 %) et la ville de Genève (3,87 %).

● **Bénéfices** : l'ATMB a réalisé en 1997 un bénéfice net de 45,5 millions de francs, en baisse de 20 % par rapport à 1996, sur un chiffre d'affaires en progression de 5,6 % à 723,2 millions de francs. Pour 1998, l'ATMB prévoit un chiffre d'affaires de l'ordre de 800 millions. Ce chiffre comprend la moitié des péages du tunnel et les revenus de l'autoroute blanche A40, dont l'ATMB gère une portion de 106 km.

● **Recettes** : en 1997, les recettes de péage au tunnel, pour les deux entrées italienne et française, se sont élevées à 626,9 millions de francs, soit une progression de 2,39 % par rapport à 1996. L'ATMB reçoit la moitié, soit 313 millions, l'autre moitié revenant à la société-sœur italienne, STMB, qui gère l'autre partie du tunnel.

● **Répartition** : près de 1,9 million de véhicules, dont 734 306 poids lourds, ont emprunté le tunnel en 1998. Depuis son inauguration le 16 juillet 1965, le tunnel a vu passer quelque 47 millions de véhicules. Le coût du passage pour un aller simple est de 100 francs pour un véhicule léger (126 F aller-retour) et 976 F pour un poids lourd équipé d'une remorque (1 580 F A-R).

● **Qui a donné l'alerte** ? A en croire la version livrée, vendredi 2 avril, par l'ATMB, l'alerte aurait été donnée par l'un de ses employés (*Le Monde* daté 4-5 avril). S'appuyant sur une main courante informatique, remise aux enquêteurs, les responsables de l'ATMB affirment que le régulateur chargé dans le poste de commandement (PC) français de surveiller les écrans vidéo a, le premier, mis au rouge les feux d'accès au tunnel et fait fermer le péage. Or, les responsables de la société concessionnaire

La colère des familles de victimes

Dimanche 4 avril, près de trois cents personnes, habitants de la vallée de Chamonix et familles de victimes, ont rendu un dernier hommage aux morts de l'incendie devant l'entrée française du tunnel. Après avoir déposé une rose devant la stèle qui commémore l'inauguration du tunnel, elles ont assisté à une courte cérémonie religieuse œcuménique. A cette occasion, certaines familles n'ont pas caché leur colère, dénonçant le silence de la société française du tunnel.

« J'ai appris que l'ATMB avait décidé de prendre en charge les frais d'obèques, mais à aucun moment je n'ai reçu un coup de fil de ses responsables », a indiqué Monique Lebras, dont le mari est mort dans le tunnel. La plupart des représentants des familles des victimes ont déploré avoir appris l'existence de cette cérémonie par la presse, sans que l'ATMB, dont le président Rémy Chardon était présent, se soit directement adressée à elles.

italienne assurent que l'alerte a été donnée par un usager italien du tunnel.

Si cette version est la bonne, elle a de quoi inquiéter sur l'état de vigilance de l'employé italien chargé, comme son homologue français, de surveiller les six écrans vidéo qui retransmettent en boucle les images des quarante caméras installées sur les 11,6 kilomètres du tunnel. Les opacimètres qui relèvent le taux d'enfumage réagissent dès que celui-ci atteint un niveau anormal et alertent simultanément les deux PC. Pourquoi, dès lors, avoir attendu l'alerte donnée par un usager ? La version française n'est pas plus satisfaisante et l'on peut se demander s'il n'y a pas eu du retard dans la décision de fermer l'accès au tunnel. En effet, vingt-six des trente-quatre véhicules pris dans le brasier circulaient vers l'Italie, contre huit seulement dans l'autre sens.

● **Y a-t-il eu des dysfonctionnements dans l'organisation des secours** ? Le sauvetage de plusieurs usagers semble devoir plus au courage des employés du tunnel qu'à

la mise en œuvre réfléchie et structurée des secours. Quand il a sauvé une dizaine de personnes, Patrick Devouassoux, patrouilleur de l'ATMB, se rendait en Italie pour convoier des fonds. C'est de là qu'il est reparti dans le tunnel, après un appel de sa société, pour « un camion en feu ». Pierluccio Tinazzi, son homologue italien, a, lui aussi, sauvé plusieurs personnes avec sa moto avant de succomber dans l'un des dix-huit refuges du tunnel.

Ces refuges construits en 1991 jalonnent l'ouvrage, tous les six cents

mètres. Certains sont pressurisés et permettent de s'abriter pendant deux heures maximum. Dans le cas présent, cela n'a pas changé grand-chose : la chaleur dégagée par l'incendie ne laissait aucun espoir de survie. Un seul pompier professionnel, employé par l'ATMB, est en permanence sur le site. En cas d'incident, il doit être aidé par les autres employés du tunnel qui, d'après la direction de la société, ont « tous reçu une formation de secouriste ». Insuffisante, semble-t-il, pour affronter un incendie de cette ampleur.

Comme le prévoit l'organisation des secours, ce sont ensuite les pompiers de Chamonix qui sont intervenus. En l'absence d'une galerie de service, ils ont eu du mal à approcher de l'incendie, au kilomètre 6, soit en plein milieu du tunnel. Etaient-ils équipés pour affronter un tel sinistre ? L'un d'entre eux, l'adjudant-chef Georges Tosello, est en tout cas mort d'un arrêt cardiaque après avoir donné son appareil respiratoire à un collègue qui en était dépourvu. Les équipes d'intervention

Acacio Pereira

Une sinécure qui récompense les bons et loyaux services

D'HABITUDE, son poste est considéré comme l'un des plus beaux « fromages » de la République. Le genre de fonction qui récompense les amis politiques fi-

PORTRAIT
Rémy Chardon aurait dû vivre quelques années tranquilles à la tête de l' ATMB

dèles. Un « job » très convenablement rémunéré : plus de 50 000 francs par mois, 300 000 francs annuels de frais de représentation, un très bel appartement de fonctions et une voiture avec chauffeur. Rémy Chardon, cinquante-deux ans, aurait dû vivre quelques années tranquilles à la tête de la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB). Tous ses prédécesseurs, en tout cas, y avaient connu une sinécure.

Ancien préfet et, surtout, ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris – il connaît le président de la République depuis qu'il s'était retrouvé secrétaire général de la Corrèze, en 1976 –, M. Chardon a hérité du poste en remerciement de ses bons et loyaux services passés. La chose peut paraître choquante ; elle n'est, en tout cas, pas nouvelle : aucun président de l'ATMB n'est arrivé là en raison de compétences particulières, mais seulement en récompense de sa fidélité politique au pouvoir alors en place. Il n'y a aucune exception. L'ATMB est une société

d'économie mixte, dont le capital est constitué à environ 85 % par des capitaux publics. L'Etat a donc la haute main sur la nomination de son président. Le premier d'entre eux fut ainsi Edmond Giscard d'Estaing, père de l'ancien président de la République. Puis arrivèrent les gaullistes : Marc Jacquet, Alexandre Sanguinetti et Edouard Balladur. Ce dernier, installé là en 1968, y resta treize ans. Maurice Herzog, grand alpiniste et maire (RPR) de Chamonix, lui succéda de 1981 à 1984, avant d'être remplacé par Michel Girand (1984-1987), un notable de la Nièvre, proche de François Mitterrand.

« ULTRA-FIDÈLE » DE M. CHIRAC

La droite étant revenue au pouvoir en 1986, M. Balladur, ministre de l'économie, resté très soucieux de l'ATMB, fit nommer un ami politique, Marc Potier. M. Potier fut écarté très vite après que la gauche eut repris la majorité, au profit d'un très fervent admirateur du président Mitterrand, longtemps conseiller technique à l'Elysée, Charles Salzmann (1989-1992). La première ministre Edith Cresson, à son tour, elle aussi, casera son ex-conseiller à la sécurité, Ivan Barbot (1992-1994), avant que François Mitterrand ne reclasse un autre de ses conseillers techniques, Michel Jau (1994-1996).

M. Chardon, nommé en février 1996, a donc l'exact profil de ses prédécesseurs. Enarque, classé parmi les « ultra-fidèles » du président de la République, selon un membre de la chiraque, il a passé plus de vingt ans à servir l'ancien président du RPR. Conseiller tech-

ne possèdent pas non plus de véhicules utilisables dans des conditions extrêmes d'enfumage : dans le tunnel, l'absence d'oxygène, consommé par l'incendie, a provoqué l'arrêt instantané des voitures de secours équipées de classiques moteurs atmosphériques.

● **Qui a pris connaissance des rapports alarmants des services de secours** ? Une note rédigée par Christian Comte, chef de corps des pompiers de Chamonix et datée du 12 janvier 1998, évoquait l'absence de concertation entre l'Italie et la France, l'incompatibilité des plans de secours, l'absence d'exercice. La direction de l'ATMB dément avoir eu connaissance de ce texte, contrairement à ce qu'affirment les sapeurs-pompiers. Elle récuse toute responsabilité dans la non-organisation d'exercices, soutenant qu'une telle décision revient au préfet qui a seul les pouvoirs de police permettant d'interrompre le trafic. L'ATMB ne semble pas avoir une seule fois suggéré l'organisation d'un tel exercice.

Au printemps 1998, un second rapport, établi par le Service départemental incendie et secours (SDIS) de Haute-Savoie, pointait notamment les difficultés d'intervention en cas de sinistre et l'insuffisance des systèmes d'extraction de fumées. Le tunnel du Mont-Blanc ne compte en effet que deux systèmes de ventilation, à chacune de ses extrémités, qui distribuent de l'air frais et aspirent l'air vicié. Une installation à l'évidence inefficace lors d'un incendie de cette importance. Ce rapport a été remis au préfet. Il a servi de base à la signature, le 19 février, d'une convention entre la préfecture de Haute-Savoie, le gouvernement valdôtain et le SDIS. Pourtant concernées au premier chef, aucune des deux sociétés concessionnaires du tunnel n'a participé à l'élaboration de cette convention.

● **Le souci de rentabilité a-t-il joué un rôle** ? A l'ouverture de l'ouvrage, une réglementation imposait une distance de 100 mètres entre chaque véhicule. Rentabilité oblige, cette disposition est vite tombée en désuétude. Le bilan aurait pu être moins lourd si cette distance de sécurité de bon sens avait été maintenue.

Acacio Pereira

La police découvre un important stock d'armes à Bayonne

Les enquêteurs l'attribuent à l'ETA

BAYONNE

de notre correspondant

La police a mis la main, dimanche 4 avril dans la soirée, sur un stock d'armes et d'explosifs à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) dans un garage donnant sur une rue tranquille du quartier Saint-Esprit. Décrit par un gendarme comme « une découverte impressionnante », l'ensemble comprendrait des centaines d'armes, des munitions et des explosifs, le tout soigneusement emballé dans des caisses. Spécialement venus de Paris, les experts de la Division nationale antiterroriste (DNAT) devaient en faire l'inventaire, lundi 5 avril. Ce stock est attribué par les enquêteurs à l'organisation séparatiste basque ETA, qui aurait acheté il y a quelques mois, selon le quotidien conservateur madrilène *ABC* du dimanche 4 avril, pour 500 000 dollars d'armes au marché noir.

La saisie est la plus importante opérée au Pays basque français depuis plusieurs années. Le 14 septembre 1994, la police découvrait à Mouguerre, près de Bayonne, une cache sous une maison servant également de planque. Et, le 14 février 1993, elle avait trouvé une autre cache-atelier, cette fois-ci à Bidart. Dans les deux cas, il s'agissait d'un local soigneusement dissimulé avec un système complexe d'ouverture où pouvaient séjourner des militants clandestins. Ces opérations policières étaient survenues peu de temps après l'arrestation, le 29 mars

1992, des principaux dirigeants de l'ETA, également à Bidart. Depuis, on disait l'organisation et son infrastructure repliées en Bretagne et à Paris.

TRÈVE DÉMENTIE

C'est d'ailleurs dans la capitale qu'était interpellé, le 9 mars, en compagnie de cinq militants, Javier Arizkuren, dit « Kantauri », présenté comme le chef des commandos de l'organisation par le gouvernement espagnol (*Le Monde* du 11 mars). L'opération de Bayonne intervient quelques jours après une prise de position publique d'ETA, qui observe un cessez-le-feu depuis le 18 septembre 1998. Dans un entretien diffusé par la télévision basque ETB, le 29 mars, deux responsables masqués démentaient la rumeur en cours à Madrid selon laquelle le mouvement séparatiste armé allait rapidement annoncer une trêve définitive.

Dans leur déclaration, les deux hommes liaient tout dépôt des armes à la reconnaissance aux Basques du droit à l'autodétermination. Ils soulignaient n'avoir eu aucun contact avec les autorités madrilènes depuis septembre. L'opération de Bayonne a eu lieu le jour même de la célébration par les nationalistes basques de l'Aberri Eguna, le jour de la patrie, à Saint-Jean-Pied-de-Port et dans les autres capitales basques au sud des Pyrénées.

Michel Garicoix

Le FLNKS suspend sa participation aux élections du 9 mai

LES INDÉPENDANTISTES du FLNKS (Front de libération nationale kanak socialiste) ont décidé, samedi 3 avril à Nouméa, de suspendre leur participation aux élections des trois assemblées de province, prévues le 9 mai, « tant que l'Etat n'aura pas garanti le rétablissement de l'accord de Nouméa dans son esprit et dans sa lettre ». Le FLNKS s'oppose à la décision du Conseil constitutionnel du 15 mars, selon laquelle tout Français justifiant de dix ans de résidence sur le Caillou, quelle que soit sa date d'arrivée, pourrait voter lors des futures élections provinciales, et accéder par là même à la « citoyenneté » de Nouvelle-Calédonie prévue par l'accord de Nouméa.

Pour les indépendantistes, qui ont toujours craint que de nouveaux arrivants ne les rendent encore plus minoritaires, ne doivent pouvoir voter lors des prochains scrutins provinciaux de 2005, 2009 et 2014 que les personnes justifiant de dix ans de résidence en Calédonie en 1998. – (Corresp.)

La fromagerie Lesire et Roger conteste la présence de listeria dans ses produits

FRAPPÉE deux fois en neuf jours par des mesures de retrait de la vente de certains de ses maroilles pour cause de listeria, la fromagerie Lesire et Roger de Mondreupis (Aisne) a contesté la validité des dernières analyses, publiées samedi 3 avril par les services préfectoraux de l'Aisne, qui font état de traces de bactéries listeria monocytogènes dans un échantillon de fromage de type maroilles provenant d'un lot numéroté 018. « Nous sommes en possession d'analyses contradictoires, faites par un laboratoire accrédité nous donnant des résultats favorables », a affirmé Philippe Roger, PDG de la société Lesire et Roger. M. Roger a déploré que la décision de retirer ses fromages de la vente soit « basée sur le résultat d'une analyse faite dans un laboratoire d'Etat, sans contre-analyse officielle possible, suivant un protocole analytique très particulier dont nous ne connaissons pas la valeur scientifique ». Depuis le début de l'année, quatre lots de fromages au lait cru ont été retirés de la vente après que la bactérie responsable de la listériose y eut été détectée : des fromages de type époisses, un camembert Lepetit et un précédent maroilles de la fromagerie Lesire et Petit. En janvier, deux cas de listériose provoqués par des époisses se sont révélés mortels.

DÉPÊCHE

■ **SÉCURITÉ ROUTIÈRE** : plusieurs milliers de motards ont manifesté, samedi 3 avril, à Paris et dans une quinzaine de villes à travers la France, contre le projet de loi Gayssot sur la sécurité routière, adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 17 mars, qu'ils jugent répressif et inadapté. La Fédération française des motards en colère dénonce notamment le principe du « propriétaire-payeur », qui prévoit de sanctionner le propriétaire d'un véhicule à l'origine d'un accident même s'il n'était pas lui-même aux commandes au moment des faits.

Raphaëlle Bacqué

LIEN SOCIAL ET POLITIQUES
Revue internationale de sciences sociales Montréal / Paris
Relations de service et métiers relationnels (n° 40)
Un bilan des recherches en Europe et en Amérique du Nord sur les relations de service dans différents secteurs : l'éducation et la formation, le travail social et les entreprises (la poste, les banques et la grande distribution).
Le numéro : 120 F Disponible en librairie (AFPU-D, Sodis)
Abonnements : Éditions ENSP 1 an, 2 numéros Étudiants : 140 F Particuliers : 165 F Institutions : 200 F
 ENSP
École nationale de la santé publique Av. du Pr Léon-Bernard - 35043 Rennes Cedex Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84 editions@ensp.fr

Le livre en France : une valeur en baisse

ALORS que le 19^e Salon du livre de Paris ferait ses portes, il y a deux semaines, l'habituel feu d'artifice de données chiffrées pouvait donner l'illusion que tout va pour le mieux dans l'univers éditorial. Affluence des visiteurs, nombre de stands record, présence inégalée des auteurs, bourdonnements littéraires, festival de débats, champagne, petits fours : le livre se porte bien, croirait-on presque... Aussi bien qu'un malade soucieux des apparences, et qui s'appliquerait dignement à donner le change.

Car les maux endémiques de l'édition ne sont un mystère pour personne. Si l'on en juge par les achats d'ouvrages par habitant et par an, un Français lit une fois et demie à deux fois moins qu'un Norvégien, qu'un Allemand ou qu'un Autrichien. Et son appétit s'amenuise au fil du temps. En quinze ans, la part des réfractaires à la lecture n'a pas fléchi - ils sont toujours un quart de la population à n'avoir pas ouvert un volume dans les douze derniers mois -, mais le bataillon des grands lecteurs, lui, s'est éclairci. Conséquence : le chiffre d'affaires de la profession s'érode doucement - environ 14 milliards de francs (2,13 milliards d'euros) -, le tirage moyen dégringole, mais... le nombre de titres publiés ne cesse d'augmenter. On chercherait en vain d'autres secteurs économiques où moins on vend et plus on produit. Une surproduction irresponsable, susceptible d'entraîner la pire des conséquences, selon un petit éditeur : « *La baisse de la valeur intrinsèque du livre, comme la perte de valeur d'une monnaie en période d'inflation.* »

Bon an, mal an, l'édition française aurait sans doute pu continuer ainsi si les profondes transformations du paysage éditorial - commerce électronique, droit d'auteur, mise en cause du prix fixe, débat sur la publicité pour le livre à la télévision, etc. - n'imposaient aujourd'hui aux éditeurs, mais aussi aux pouvoirs publics, une imagination et une réactivité accrues. Or que constate-t-on depuis deux ans ? « *Aucun dossier n'a avancé, ni dans un sens ni dans un autre* », lâche un éditeur. Une revendication aussi ancienne que celle du plafonnement des remises aux collectivités - qui ont comme effet de transférer vers les grossistes le marché important des écoles et des bibliothèques, et d'affaiblir d'autant les librairies traditionnelles - est restée lettre morte.

UNE IMPASSE ABSURDE

De même, la question du droit de prêt en bibliothèque piétine. Certes, la remise du rapport Borzeix à la ministre de la culture, Catherine Trautmann, en septembre 1998, a permis d'en clarifier les enjeux, mais la situation, depuis lors, semble s'être enlisée. Envenimée même. A trop vouloir ménager la chèvre et le chou, sans trancher sur le fond, le ministère n'a pas su éviter les conflits. Bibliothécaires et éditeurs, pourtant mus par un même idéal, en sont arrivés à s'invectiver par voie de presse. Les uns stigmatisant l'« *appât du gain* », les autres envisageant que leurs auteurs, pour obtenir « *un droit légitime* », en viennent à interdire leurs livres en bibliothèque ! Une impasse absurde dont l'issue paraît lointaine. La définition d'un système opérationnel de droit de prêt passe par des compléments législatifs au code de la propriété intellectuelle, lesquels pourraient figurer dans la fameuse loi sur les bibliothèques initialement promise pour 1998. Or, pour des raisons de calendrier parlementaire, l'examen de ce texte vient d'être reporté à 2000.

En ce qui concerne le prix unique, le coup de semonce de la Commission européenne, au printemps 1998, a été entendu. M^{me} Trautmann a engagé des discussions avec ses homologues européens, mais sans militer, du moins visiblement, pour que ce sujet soit porté sur le devant de la scène politique. L'arrivée du nouveau ministre de la culture allemand, l'ancien éditeur Michael Naumann, aurait pu être l'occasion de constituer un axe moteur, franco-allemand, autour du prix fixe - lequel aurait lui-même pu prélever à cette « loi Lang européenne » évoquée par la profession. Il n'en a rien été. Or la montée en puissance du commerce en ligne montre à quel point l'application du prix fixe est fragile. Actuellement, Proxis.com, une librairie virtuelle basée à Bruxelles, propose, sur certains ouvrages, des rabais pouvant aller jusqu'à 19 %.

MANQUE DE CLARTÉ

Qu'en est-il de la numérisation ? Les conclusions de la mission dirigée par Alain Cordier, président de Bayard Presse, sur les effets du développement d'Internet et de la numérisation en matière de livre, ne seront connues que fin avril. En attendant, et sur un autre plan, le travail effectué par la Bibliothèque nationale de France (BNF) n'est pas exempt de critiques. Choix techniques contestés, numérisation sans autorisation de textes protégés, absence de définition de standards communs à la profession... : « *Tous ces problèmes ne sont pas imputables à Catherine Trautmann*, souligne-t-on. *Mais, depuis deux ans, on aurait pu espérer que la BNF, dont elle a la tutelle, nous un vrai dialogue avec les éditeurs et les auteurs, afin d'éclairer au moins les choix qui la guident. Cela n'a pas été le cas.* »

Même flou quant à l'épineuse question de la publicité pour le livre à la télévision qui vient d'être relancée par Havas. Par l'intermédiaire

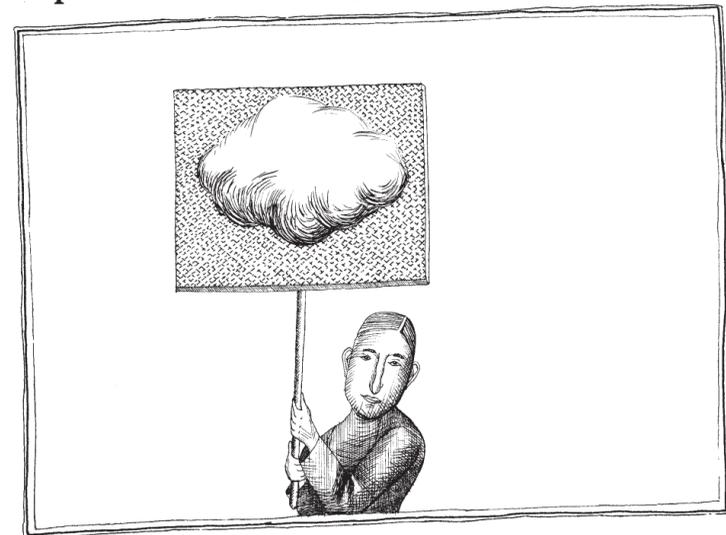
de Pocket, le groupe a engagé une campagne sur la chaîne RTL9, laquelle émet depuis le Luxembourg et n'est pas concernée par l'interdiction française. Cette brèche dans le dispositif en appellera-t-elle d'autres ? Quelle est exactement la position du ministère de la culture face à la publicité de marques à la télévision ? Comment envisage-t-il le pouvoir prescripteur des grandes chaînes publiques en matière de lecture ? Sur ce sujet-clé pour la profession, une nouvelle mission serait en passe d'être confiée à Olivier Bourgois, frère de l'éditeur. Parviendra-t-on à inscrire, dans le cahier des charges des chaînes, des séquences spécifiques réservées au livre ? Et ce d'ici au mois de juin, date à laquelle la réforme de la loi sur l'audiovisuel, plusieurs fois menacée d'abandon, devrait finalement être discutée au Parlement ?

Absence de positions lisiblement affichées, carence d'imagination et de « *grand dessein* » pour le livre, telles sont les doléances récurrentes d'une profession qui salue, cependant, le « *relais essentiel* », bien qu'insuffisant, offert par la direction du livre et de la lecture. Il ne s'agit pas de gommer ce qui a été fait - les contrats ville-lecture, la récente mission « lecture jeunesse », visant notamment à lutter contre l'illettrisme, de multiples actions ponctuelles -, mais plutôt de constater que, sur nombre de grands dossiers, la déception aidant, l'heure est au scepticisme.

Manque de budget ? De soutien en haut lieu ? D'acuité dans la perception des problèmes du livre ? Alors que, de toutes parts, au sein de cette industrie fragile, les mutations s'accroissent, alors que l'écrit reste un élément essentiel à la préservation du lien social, beaucoup cherchent en vain, au terme de ces deux ans, une véritable réalisation saillante.

Florence Noiville

Dépressif exalté par Degé



Les Serbes, victimes de l'histoire ?

Suite de la première page

Mais, s'il mourut vaincu, ses compatriotes se convertirent massivement après lui à l'islam, faisant à l'occasion de belles carrières au service du sultan. Mehmet Ali, fondateur de la dynastie qui allait, de 1805 à 1952, régner sur l'Égypte, était un Albanais.

Il y eut aussi des Serbes pour adopter la religion du Prophète, afin, surtout, d'éviter de payer les lourds impôts infligés aux chrétiens et aux juifs : leurs descendants constituent le gros de cette « nationalité musulmane » dont l'existence a été au cœur de la guerre de Bosnie. Mais les Serbes en veulent plus encore aux Albanais, qu'ils accusent, dans une « *lettre ouverte à l'opinion française* » datant de 1989, d'avoir provoqué, au XVIII^e siècle, un exode « *prenant des dimensions de génocide* » en vue de « *séparer les territoires serbes pour la sécurité des Ottomans* ».

Beaucoup de chrétiens étaient restés sur place en optant pour le statut de *dhimmi*, qui leur permettait, au prix de lourds impôts, de s'administrer eux-mêmes dans des enclaves, les *millet*, sous l'autorité du clergé, dont le chef suprême était le patriarche de Péc, la « Jérusalem serbe », en plein cœur du Kosovo. Ils commencèrent à se révolter au début du XIX^e siècle, sous l'effet de la contagion de la Révolution française. Voulant parvenir par étapes à la constitution

d'un Etat, ils cherchèrent, à partir de ces enclaves, à constituer des espaces aussi vastes, aussi homogènes que possible : aussi bien est-ce dès 1804 qu'apparaît la sinistre notion de « nettoyage ethnique ».

Vient le temps de l'unité italienne. Les Serbes, autonomes en 1830, indépendants en 1878, se veulent le « Piémont » de tous les Slaves du Sud, ces « Yougoslaves » dont les divers rameaux n'ont guère en commun, et encore, que la langue. Ils y sont encouragés par Paris, à la recherche, selon l'heureuse formule d'André Glucksmann, de « *collectivités triées* » pour « *construire ici et consolider là les jeunes nations héritières des empires décomposés* ». Et c'est ainsi que, lorsqu'en 1913, à la fin de la deuxième guerre balkanique, la Turquie doit prendre son parti de l'indépendance de l'Albanie, la Serbie obtient que le Kosovo, berceau de son histoire, lui soit, bien que majoritairement peuplé d'Albanais, rattaché. Ce partage est confirmé en 1920. Mais lorsque Hitler, en 1941, dépêche la Yougoslavie, le Kosovo est réuni à l'Albanie, annexée deux ans plus tôt par Mussolini. Une partie de la population prend le maquis, une autre applaudit à la naissance de la « Grande Albanie ». Les violences et les expulsions qu'elle entraîne ajoutent encore au ressentiment des Serbes.

Ce n'est pas Tito qui va le dissiper. Croate de mère slovène, il redoute l'hégémonie serbe. S'inspirant du système soviétique, il élève le Kosovo au rang de République autonome au sein de la République fédérée de Serbie. Parallèlement, il essaye de rattacher Bulgarie et Albanie à la Fédération yougoslave. Staline y met son veto, ce qui explique qu'après l'exclusion du maréchal du Komin-

form, en 1948, Enver Hodja, le dictateur communiste de l'Albanie, se range derrière Moscou. De même ira-t-il s'appuyer sur Mao lorsque Khrouchtchev se rapprochera de Belgrade. Tirana demeurera longtemps la dernière capitale d'Europe à avoir une statue du génial Petit Père des peuples. Mais celle de Skanderbeg, le héros de la révolte du XV^e siècle, finira par avoir le pas sur elle. Dans les Balkans, le nationalisme est plus fort que le communisme...

LA CARTE NATIONALISTE

Les Serbes avaient un puissant allié auprès de Tito en la personne de Rankovic, le chef de la police. Ce dernier est limogé, en 1966, pour complot, et la Constitution yougoslave de 1974 donne au Kosovo, comme à la République autonome de Voïvodine, à fort peu près, des droits presque égaux à ceux des autres Républiques fédérées, notamment en ce qui concerne la présidence de l'Etat et du parti. Ce n'est pas assez pour les Kosovars, qui réclament, dans des manifestations qui tournent parfois à l'émeute, le statut de « *nation constituante* » au sein d'une « *République yougoslave du Kosovo* », et poussent des dizaines de milliers de Serbes à l'exil. En 1986, l'Académie des sciences et des arts de Belgrade rédige un mémorandum qui circule sous le manteau, les accusant de pratiquer le trop fameux « nettoyage ethnique ».

L'année suivante, M. Milosevic, chef du Parti communiste pour la Serbie, se rend à Pristina, où il entend les doléances des Serbes, craignant d'être noyés au milieu des Albanais. Mesurant la popularité qu'il peut s'attirer à jouer la carte nationaliste, il révoque unilatéralement le statut d'autonomie

de la République, en même temps que celui de la Voïvodine, et nomme des Serbes aux deux sièges qu'elles détenaient à la direction fédérale. La Yougoslavie aura d'autant moins de chances de survivre à ce coup de force que la chute du mur de Berlin va bientôt entraîner dans toute l'Europe communiste une irrésistible vague de fond démocratique. Or les élections qui vont se dérouler dans les six Républiques fédérées donneront presque partout le pouvoir à des nationalistes. L'éclatement est inévitable. La Yougoslavie n'aura existé qu'aussi longtemps qu'elle aura été soumise, qu'elle fût royale ou communiste, à la dictature.

Mis à part la Slovaquie et la Croatie, qui ont tiré leur épingle du jeu, elle n'est plus, comme en 1918, comme en 1945, qu'un champ de ruines, où prospèrent mafias et trafiquants d'armes. Ses peuples finiront-ils par comprendre qu'il n'est pas de salut pour eux hors de l'acceptation mutuelle ? Il faudrait d'abord que chacun, s'arrachant au manichéisme ambiant, prête un peu l'oreille aux griefs de l'autre. On peut craindre que ce ne soit pas demain la veille...

André Fontaine

RECTIFICATIF

KOSOVO

Dans l'article qui rapporte le témoignage de la femme de Bajram Kelmendi, l'avocat kosovar assasiné avec ses deux fils par la police serbe (*Le Monde* du 30 mars), une erreur de traduction nous a fait écrire que les grenades étaient « *dégoupillées* ». Elles étaient en fait tenues en main, encore goupillées, par les policiers.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Une loi contournée

VOTÉES à contre-cœur par les parlementaires à l'automne 1994, les dispositions destinées à renforcer le contrôle du patrimoine des élus et des dirigeants d'entreprises publiques sont respectées de bien mauvaise grâce. Tel est l'enseignement que l'on peut tirer de la publication, au *Journal officiel*, du huitième rapport de la commission pour la transparence financière de la vie politique.

L'extension du champ de compétences de cette commission faisait partie des recommandations du groupe de travail sur « la politique et l'argent » créé en octobre 1994 par Philippe Séguin, alors président de l'Assemblée nationale. En pleine tempête sur les affaires politico-financières, qui allaient conduire à l'incarcération d'Alain Carignon et à la démission de deux autres ministres du gouvernement Edouard Balladur, Gérard Longuet et Michel Roussin, le rapport de ce groupe de travail avait servi de base à l'élaboration d'une nouvelle législation en matière de financement de la vie politique.

Aux personnalités déjà soumises à une déclaration de patrimoine par la loi de 1988 - président de la République, membres du gouvernement, parlementaires, présidents d'exécutifs locaux -, les lois de 1995 ont ajouté une longue liste d'élus - notamment les députés européens et les conseillers généraux et régionaux titulaires d'une délégation de signatures - ainsi que les dirigeants des entreprises nationales, des établissements publics industriels et commerciaux

et, sous certains critères, des organismes publics d'HLM ou des sociétés d'économie mixte.

Or le rapport de la commission sur la transparence de la vie financière montre que, si la plupart des élus se soumettent à l'obligation de déclaration de leur patrimoine - au prix toutefois de nombreux rappels tant sur le respect des délais que sur la précision des données transmises -, il n'en va pas de même pour les dirigeants des entreprises nationales ou des organismes publics.

Est-ce un hasard ? La commission note que le non-respect de la législation concerne en particulier les dirigeants de sociétés d'économie mixte locales (SEM), d'OPAC et d'offices HLM. Or, selon une enquête sur les revenus des hommes politiques, publiée dans son numéro de mars, le magazine *Capital* souligne l'accroissement considérable du nombre de SEM ces dernières années, et la part non négligeable de revenus que les élus locaux tirent des présidences de ces sociétés, justement peu ou mal contrôlées par la commission.

« *Il ne peut y avoir de République vivante lorsque tous les actes des autorités publiques ayant une implication financière donnent lieu à une suspicion généralisée* », soulignait en 1994 le groupe de travail présidé par M. Séguin. Une fois le principe reconnu, encore faudrait-il se donner les moyens de le faire respecter. Et, en l'espèce, d'éviter que les nouvelles règles de moralisation de la vie publique soient surnoisement contournées et rendues rapidement obsolètes par l'attitude de certains élus.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani, Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*); Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*); Michel Kajman (*Débats*); Eric Le Boucher (*International*); Patrick Jarreau (*France*); Franck Nouchi (*Société*); Claire Blandin (*Entreprises*); Jacques Buob (*Aujourd'hui*); Joysane Savigneau (*Culture*); Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pliailoux; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat; directeur des relations internationales : Daniel Vernet; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1949.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un menu conte signé André Billy

ILS ONT été jeunes ; ils ont eu du talent, ils en ont encore. Ayant vécu, ils ont ajouté à la maîtrise du métier l'expérience de la vie. Mais ils n'intéressent plus les jeunes, qui ont décidé de ne plus jamais parler d'eux dans leurs revues, dans leurs articles. Il n'y a aucune raison de partager cet ostracisme et ce népotisme à l'envers ; et le public a le droit d'être renseigné sur ce que font nos chevronnés, qui gardent toujours son oreille quand ce qu'ils font reste valable.

Voici M. André Billy, par exemple, qui entre deux volumes de souvenirs et le grand essai sur Sainte-Beuve qu'il prépare publie un recueil de nouvelles : *Banlieue sentimentale*. C'est jouer la difficulté, vu le discrédit reconstruit par ce genre chez les éditeurs et, disent-ils, dans le public. Discrédit absurde. La nouvelle est le genre français par excellence.

Les six nouvelles de *Banlieue sentimentale*, d'inégale valeur, portent sur des sujets très divers. *Ombres de Bréda-Street* est un petit chef-d'œuvre d'invention et d'émotion. Bréda-Street est le nom qu'on donnait autrefois, au temps des lorettes, au quartier Bréda. La broderie est charmante, l'anecdote pleine de tiroirs, de rebondissements : l'imagination fertile a joué autour d'un décor subsistant à peu près intact. Et ce sont les mœurs d'une époque ancienne évoquée, de vieilles amours rappelées, des personnages qui se remettent à vivre un instant, pathétiquement, sous nos yeux. La réussite de ce menu conte est parfaite. Je n'ai pas besoin de parler du style de Billy, solide, sans traîner, et vivant.

Emile Henriot
(6 avril 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Les timidités du rapport Charpin

par Alain Lipietz

LE rapport Charpin sur les retraites a deux immenses mérites : il souligne la gravité objective des menaces pesant sur les retraites par répartition ; il élimine la fausse fenêtre de la capitalisation. Les retraites, toujours plus lourdes, seront toujours payées sur une part du produit national d'une année donnée, en fonction de droits acquis vingt, trente ou quarante ans auparavant.

Quelle est alors la plus sûre garantie que ces droits seront respectés ? Un accord intergénérationnel qui ajuste périodiquement et explicitement cotisations et retraites ? C'est la méthode de la répartition : elle demande du courage politique, et, si l'on ose dire, rien de plus. Ou bien la confiance dans la valorisation de l'épargne investie, sur une quarantaine d'années ? C'est le principe de la capitalisation.

Supposons ce dernier pari tenu : la part des profits financiers (plus-values et dividendes), au bout de ces dizaines d'années, obtient ce qu'il aurait exigé la répartition, puis est reversée aux retraités. De toute façon, c'est une part des salaires futurs qui devra donc baisser. Si au contraire survient un accident financier (krach, dégonflement des bulles spéculatives), les retraités seront ruinés. Bref, la roulette russe.

Le rapport Charpin choisit donc la voie du courage politique : la répartition. En a-t-il la force ? Hélas non. D'abord, il commet sans doute l'erreur de confondre deux phénomènes. Un phénomène de long terme, à l'horizon 2040 : l'allongement de la vie humaine. Et un autre, tout différent : le choc, entre 2005 et 2015, du « papy boom » des retraités nés entre 1945 et 1955, alors que la natalité a ralenti depuis quarante ans.

Le problème transitoire semble se résumer à la question « Il n'y aura plus assez d'actifs ». Mais comment le rapport Charpin

connaît-il le nombre futur d'actifs ? Eh bien, il admet que le chômage sera toujours de 6 à 9 %, que les femmes seront toujours à 60 % actives, que le flux de migrants restera de 40 000 par an ! Or rien n'est moins sûr. Il est paradoxal d'imaginer qu'avec un déficit d'actifs le chômage restera à un haut niveau. Ce n'est pas absurde, mais bien des pays ont aujourd'hui un taux de chômage inférieur, et rien n'assure que la politique économique persévérera dans ses erreurs. Nous ne serons pas non plus limités du côté des actifs potentiels. L'activité des femmes pourrait monter à 80 %, pourvu qu'on leur garantisse les moyens matériels de combiner vie de famille et vie professionnelle et que l'on élimine les formes de travail-repoussoir comme le temps partiel contraint.

Enfin, la France a toujours régulé ses irrégularités démographiques par l'immigration : des millions de femmes et d'hommes, de toutes qualifications, ne demandent qu'à venir chez nous payer nos retraites. Commençons par rétablir la confiance, régularisons nos 60 000 sans-papiers, et nous n'avons plus de problème transitoire. Sur ces deux points, activité féminine et immigration, le rapport Charpin est en recul par rapport au courage potentiel de l'opinion, qui reconnaît largement la légitimité de la première et recommence à admettre la seconde.

Reste le problème de fond : l'allongement de la vie humaine. Il représente une forme automatique d'accroissement du temps libre dans la vie humaine, donc une hausse du prix de l'heure travaillée. Selon l'OFCE, cet allongement plus la charge du « papy boom » ne demandent qu'une hausse de 0,5 point par an des cotisations de retraite (ce que confirme le rapport Charpin, qui précise que, si le régime général garde le même taux de cotisation, son déficit ne se creusera que de

11 % en quarante ans). Un demi-point, alors que la croissance de la productivité sera au moins de 2 % par an, quatre fois plus !

Bref, il suffirait de consacrer à la retraite un quart des gains de productivité annuels pour régler le problème. C'est là que le rapport manque une nouvelle fois de force politique : il recule devant cette exigence et propose, au contraire, de retarder l'âge du départ en retraite, ce qui, selon la logique du sapeur Camember, ne ferait que creuser le trou du chômage ! Là encore, il est en retrait de l'opinion, qui se montre largement prête à cotiser davantage, à la répartition de préférence, et même à la capitalisation faute de mieux.

Pour assurer la régularité de ces 0,5 %, le plus simple est de les prélever à la source primaire, c'est-à-dire comme cotisation des employeurs. Mais halte-là ! Ce serait pénaliser les entreprises qui embauchent. Ce qui pose l'inusable problème de l'assiette des cotisations. Il est absurde, désincitatif à l'embauche, de les asséoir sur la seule masse salariale. Elles devraient être assises sur l'ensemble de la valeur ajoutée (y compris profits et amortissements). Plus une nouvelle assiette : la fameuse taxe anti-effet de serre qui se prépare, et qui devrait à elle seule assurer, en plein régime, un sixième des cotisations de retraite.

On objectera enfin que l'idéal, en matière de temps libre, n'est pas la retraite-couperet. Certes. Il conviendrait donc d'offrir la possibilité, à partir de cinquante ans par exemple, de prendre sa retraite à temps partiel, tout en continuant à égrener ses 160 trimestres « pleins » sur une vie active allongée. Cela, bien sûr, à moduler selon la pénibilité du travail.

Alain Lipietz est membre du conseil d'analyse économique et de la commission économie des Verts.

Apocalypse des retraites ? Non !

par Jean-Luc Cazettes

EST-IL possible de ne pas sombrer dans le catastrophisme ambiant en matière de retraites sans déclencher les foudres des Cassandre de tous bords ? A bien examiner ce dossier explosif, on s'aperçoit vite qu'il existe plusieurs façons de présenter les choses. En valeur absolue, les dizaines de milliards de déficit qui fleurissent au gré des rapports et documents divers ont de quoi effrayer les plus optimistes. Et pourtant...

Est-ce que le passage, d'ici à 2040, de 12 % à 16 % du prélèvement sur le PIB, nécessaire au financement de nos retraites, est intolérable, inacceptable ou dramatique ? Ce pourcentage de 12 % qui ne devrait pas être dépassé résulte-t-il d'une loi physique ? Est-il inscrit dans les tables de la loi de la République ? Il y a vingt-cinq ans, ce prélèvement

était inférieur à 7 %. Entre-temps, nous sommes progressivement passés à 12 % sans que le ciel nous tombe sur la tête. A-t-on le droit de faire remarquer que pour atteindre 16 % en 2040, il suffit d'un prélèvement supplémentaire de 0,08 % sur les richesses produites chaque année ?

La difficulté essentielle ne réside pas dans l'augmentation du coût des retraites, qui est incontournable compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie. La meilleure preuve en est d'ailleurs l'insistance avec laquelle tous les responsables politiques et économiques soulignent l'urgence à mettre en place des produits nouveaux de capitalisation qui, sauf erreur, représentent bien une charge financière supplémentaire !

Ce qui est en jeu est la façon d'adapter le financement aux nou-

veaux besoins de la collectivité. Si les hypothèses émises par le commissariat du Plan se vérifient, le coût des retraites augmentera une fois et demie plus vite que les salaires. Dans ces conditions, il n'y a pas de solutions viables dans le cadre de l'architecture actuelle des régimes de retraite alimentés uniquement par les salaires. Cela supposerait en effet une majoration des cotisations insupportable pour les salariés actifs comme pour les entreprises.

Il faut donc rapidement étudier et mettre en place des modifications du mode de financement. Pour les cotisations salariales, il s'agira de prendre en compte l'ensemble de la rémunération, y compris les éléments annexes aux salaires, car les retraites futures devront toujours rester liées à l'effort contributif de chacun et donc aux rémunérations.

C'est pourquoi la CFE-CGC continuera à poser en préalable à toute réforme des régimes de retraite la modification de leur financement. Certes ce dossier des retraites est difficile, mais il n'est pas apocalyptique. Si la volonté de maintenir, pour ceux qui ont contribué par leur travail au bien-être de tous, un revenu de remplacement acceptable l'emporte sur les positions idéologiques, nous pourrions alors redonner confiance à nos concitoyens. Il y a même là une ardente obligation pour tous ceux qui nous gouvernent.

Jean-Luc Cazettes est secrétaire national de la CFE-CGC et président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV).

Il convient de se pencher très sérieusement sur la proposition d'une cotisation sociale sur la consommation

Pour les contributions, un changement d'assiette de cotisations semble la voie la plus appropriée. Certains modes de prélèvements alternatifs ont déjà été évoqués (sur la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation ou le chiffre d'affaires). Pour la CFE-CGC, il convient de se pencher très sérieusement sur la proposition d'une CSC, une cotisation sociale sur la consommation. En effet, les cotisations dites patronales rentrent bien dans les charges des entreprises. A ce titre, elles sont répercutées dans les prix de revient, puis dans le prix de vente des biens et services produits. Au final, ce sont bien les consommateurs qui les paient.

Si l'on supprime ces charges patronales de retraite, les prix des produits baissent à due concurrence, la différence étant alors compensée par une cotisation sociale sur la

consommation. En effet, les cotisations dites patronales rentrent bien dans les charges des entreprises. A ce titre, elles sont répercutées dans les prix de revient, puis dans le prix de vente des biens et services produits. Au final, ce sont bien les consommateurs qui les paient.

Si l'on supprime ces charges patronales de retraite, les prix des produits baissent à due concurrence, la différence étant alors compensée par une cotisation sociale sur la



Oui, avec des vols plus nombreux à des prix encore plus avantageux.

Athènes	FF 1299
Prague	FF 1299
Casablanca	FF 1299
Tunis	FF 1299
New York	FF 1799
Boston	FF 1799
Bangkok	FF 2899
Delhi	FF 2899
Beijing	FF 2899
Singapour	FF 2899

Réservez dès maintenant auprès de votre agence de voyages ou appelez-nous au

0802 300 400 (0.79 F/mn)
Minitel: 3615 Swissair
(1.29 F/mn) ou www.swissair.com

Départs de Strasbourg, Paris, Lyon, Nice, Toulouse, Marseille et Bordeaux, avec des correspondances rapides à Zurich vers plus de 300 destinations. Par Zurich, nous offrons des tarifs séduisants qui ne manqueront pas de vous étonner. Swissair. Laissez-nous faire.



Réservez vos vols avant le 30 avril. Le vol aller et retour doit avoir lieu avant le 30 juin. Retour au plus tôt le premier dimanche ou séjour minimum de trois jours. Sous toute réserve d'autres restrictions.

DISPARITION

■ **CYRILLE DE KLEMM**, expert international de la protection de la nature, est mort à Paris le jeudi 1^{er} avril. Né à Lausanne le 17 juillet 1927, d'un père russe et d'une mère grecque d'Égypte, Cyrille de Klemm fut toute sa vie un homme planétaire. Après des études de droit à l'université d'Aix-en-Provence, il devient interprète de conférences et, à ce titre, suit les négociations internationales sur la protection de la nature. Dépasant son rôle d'interprète, il se passionne pour les sujets abordés et devient très vite un expert reconnu auprès de l'Union internationale de conservation de la nature (IUCN), du Conseil de l'Europe et de l'Unesco. Esprit libre et totalement indépendant, il est consulté chaque fois que la communauté mondiale s'interroge sur la protection de la nature et le droit international. C'est ainsi qu'il participe à la création des réserves de la biosphère (1970) et aux conventions qui jalonnent la protection de la nature à l'échelle planétaire, comme Ramsar (1971), le patrimoine mondial (1972), Berne (1979) et la biodiversité (1992). On le trouve sur tous les fronts de la protection internationale de la nature, qu'il s'agisse des espaces ou des espèces. Connaissant à la fois les arcanes du droit international et le nom latin des plantes, il était l'un des rares experts capables de faire la synthèse entre les sciences naturelles et juridiques, avec une érudition et un humour que chacun lui reconnaissait.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 1^{er} avril sont publiés :
 ● **Nouvelle-Calédonie** : un décret relatif aux élections au Congrès et aux assemblées de province prévues à l'article 232 de la loi organique du 19 mars relative à la Nouvelle-Calédonie ; un décret convoquant les électeurs, en vue de procéder à l'élection des membres du Congrès et des assemblées de province, le 9 mai ; un arrêté fixant la liste des pièces d'identité exigées des électeurs en Nouvelle-Calédonie au moment du vote dans les communes de plus de 5 000 habitants ; une recommandation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à la Société nationale de radiodiffusion et de télévision française pour l'outre-mer (RFO) et aux services de communication audiovisuelle autorisés en Nouvelle-Calédonie en vue de l'élection du Congrès et des assemblées de province.
 ● **Comptes** : Roger Combet, président de la chambre régionale des comptes de Bretagne, est nommé président de la chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon.
 Au *Journal officiel* du vendredi 2 avril sont publiés :
 ● **Adoption** : une circulaire du ministre de la justice relative à l'adoption internationale.

LÉGION D'HONNEUR

LES NOMINATIONS et promotions de Pâques dans l'ordre de la Légion d'honneur sont parues au *Journal officiel* du dimanche 4 avril.
 Sont promu **commandeurs** : Georget Darmon, inspecteur général des postes et télécommunications ; Charles Parent, inspecteur général honoraire des monuments historiques ; Pierre Fugain, président d'honneur de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes ; Jacques Ribs, avocat ; Francis Blanchard, ancien directeur général du Bureau international du travail ; Jean Wertheimer, médecin ophtalmologiste ; Paulette Laubie, née Crozes, présidente du Conseil européen Femmes et entreprises ; Paul Chardon, ancien président du Conseil supérieur du notariat ; Françoise Dulery, conseiller d'Etat honoraire ; Nicole Pradaï, avocat général honoraire à la Cour de cassation ; Pierre Chauvin, membre de l'Académie des sciences morales et politiques ; Etienne Trocmé, professeur des universités ; Jean Farge, administra-

teur de banque, ancien ministre ; Bernard Esambert, vice-président des groupes Lagardère et Bolloré ; Jacques Grandcoïn, déporté résistant ; Jacques Trorial, ancien ministre, ancien président du conseil d'administration du Port autonome de Paris ; Georges Halphen, donateur des Musées nationaux ; Pierre Viot, président du Festival de Cannes ; Raymond Neeser, ancien président de l'Union financière pour le développement de l'économie cérealière ; Serge Antoine, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes ; Jean-Louis Quermonne, directeur d'études et de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques.
 Parmi les personnalités promues **officiers**, on relève les noms de Hervé Serieux, ancien délégué interministériel à l'insertion des jeunes ; Mireille Delmas-Marty, professeur de droit à l'université Paris-I ; Jean Cluzel, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien sénateur ; Mgr Jacques Delaporte, archevêque de Cambrai ; Gabriel Kasperit, ancien ministre ; Jacques Delors, an-

ancien président de la Commission européenne, ancien ministre ; Henry Chapière, journaliste ; Mérie Grégoire, journaliste ; Arnaud d'Haute-rives, artiste-peintre ; Dominique Wallon, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère de la culture ; Pierre Mazeaud, ancien ministre, membre du Conseil constitutionnel.
 Enfin, dans les nominations comme **chevaliers** figurent notamment Boris Cyrulnik, médecin neuro-psychiatre ; Françoise Nysse, présidente du directoire d'une société d'édition ; Françoise Xenakis, chroniqueuse littéraire ; Claude Maffioli, président du Centre national des professions de santé, président de la Confédération des syndicats médicaux français ; Yves Corneloup, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Nicole Maestracci, présidente de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ; le pasteur André Gouelle ; René Gutman, grand rabbin de Strasbourg et du Bas-Rhin ; Jean-Jacques Aillagon, président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; Hubert Astier, président de l'établissement public du Musée et domaine de Versailles ; Armand Gatti, auteur dramatique, metteur en scène ; Jean-Luc Hees, directeur de France-Inter ; Alain Rey, directeur de collection, chroniqueur, écrivain ; Henri Texier, musicien de jazz, compositeur ; Ambroise Guellec, ancien secrétaire d'Etat ; Christine Ockrent, journaliste.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

- Nancy, le 6 avril 1981.
- Briey. Nancy. Auch. Toulouse.
- De la part de **Munch, Soudimempé, Papa**.
- Pour tes dix-huit ans, **Léa**.
- Prunelle de nos yeux : que la vie te soit belle !

SOUTENANCES DE THÈSE
83F TTC - 12,65 € à la ligne
Tarif Etudiants 99

- Bon anniversaire,
Danou !
<i>Chaque jour je remercie la Providence du merveilleux cadeau que tu es dans ma vie.</i>
André.
- Un demi-siècle pour toi, presque la moitié de Papy Jean , dont un quart avec Maman . Cela fait un bon mélange.
Joyeux anniversaire,
Papounet !
Rachel, Eliot, Agathe.

Décès

- On nous prie d'annoncer le décès, le 27 mars 1999, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, de **Marguerite BESREDKA**, conservateur honoraire des bibliothèques de l'université de Paris, diplômée de l'Ecole des sciences politiques et de l'Ecole des langues orientales.
- La défunte ayant fait don de son corps à la recherche médicale, il n'y a pas eu d'obsèques.
- Le général Dominique Chavanat, Nathalie, Bruno et Claire, Benoît et Alexandra, Guillaume et Jordane, et leurs enfants, M^{me} Christian Darricau, sa sœur, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de **Sophie CHAVANAT**, née MALATIER, ce Vendredi Saint 2 avril 1999.
- La messe de funérailles sera célébrée le mardi 6 avril, à 14 heures, en la cathédrale Saint-Louis de Versailles.
- L'inhumation aura lieu le lendemain à 10 h 30 à Végennes (Corrèze).
- Brest. Paris.
- Hervé et Marie-Françoise Geoffard, Olivier et Claudie Geoffard, Pierre-Yves Geoffard, ses enfants, et leur famille, ont l'immense tristesse de faire part du décès de **M^{me} Josiane GEOFFARD-GOURMELON**, le 2 avril 1999, à l'âge de soixante-sept ans.
- Une cérémonie religieuse sera donnée le mardi 6 avril, à 14 h 15, en l'église Saint-Louis, à Brest.
- 14, rue Beauregard, 75002 Paris.
- Lyon. Grenoble. Belfort.
- M^{me} Ginette Julerot, M^{me} Paulette Julerot, ses enfants et petits-enfants, M. et M^{me} William Jullerot, leurs enfants et petits-enfants, Parents, alliés et amis, ont la douleur de faire part du décès de **M. Louis Henri JULEROT**, ancien directeur régional des enquêtes économiques, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, chevalier de l'ordre du Mérite économique.
- Les funérailles ont eu lieu le samedi 3 avril 1999, dans l'intimité familiale.
- Le conseil d'administration, Et ses amis de la Société française pour le droit de l'environnement ont la douleur de faire part du décès de **Cyrille de KLEMM**, vice-président de la SFDE, expert en droit international de l'environnement, chevalier de la Légion d'honneur, survenu à Paris le 1^{er} avril 1999.
- La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 7 avril, à 13 h 30, en l'église orthodoxe Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris-8^e.
(Lire ci-dessus.)

Anniversaires de décès

- Il y a cent ans, le 6 avril 1899, naissait **Yves BEQUIGNON**, disparu le 1^{er} avril 1990. Recordamur.
- Pour le cinquième anniversaire du décès accidentel, survenu le 6 avril 1994, de **Marie-Claude OURY-GATELMAND**, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, chancelier des Universités, une affectueuse pensée est demandée à tous ceux et celles qui sont restés fidèles à son souvenir.
- Commémoration du Yom Hashoa, à la mémoire des six millions de juifs exterminés dans d'horribles souffrances, victimes de la barbarie nazie, le **mardi 13 avril 1999, à 19 heures**, à la synagogue des Tournelles, 21 bis, rue des Tournelles, Paris-4^e, en présence des autorités religieuses, civiles et militaires.
Le Consistoire de Paris.
- Colloque international, 9-10 avril. Thème : **L'Elargissement de l'UE**. Institutions/Démocratie/Marché, à Paris-X-Nanterre avec O. Duhamel, J. Lang, G. Carcassonne, UE, PECO... Rens. : Asso du DEJA 01-40-97-76-14.
- **Séminaires COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE**
- **Samedi autour de Natacha Michel** *Le roman essentiel*, Giraudoux avec Danielle Cohen-Levinas, Florence Delay, Guy Lardreau, Pierre Lariguet et Natacha Michel. 10 avril, 9 h 30-12 h 30, amph Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.
- L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).**
Renseignements sur salles, répondre : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.
- **« Taxes et participations d'urbanisme : vers un rééquilibrage ? »**
- 14 avril 1999 - Salle « Le Pont » - Paris-14^e, métro Alésia.
Ce séminaire sera structuré en quatre parties dont une table ronde (MM. Lordonnois, Gelu, Pautigny). Pour plus de renseignements, contacter Rodrigo Acosta au 01-45-41-44-04 (ou fax : 01-45-41-44-08 ou www.urbanisme.com).
- Soutenances de thèse**
- **M^{me} Nathalie Ragot** a soutenu avec succès, le samedi 27 mars 1999, une thèse de doctorat intitulée : **« Les au-delà aztèques. Approches des conceptions sur la mort et le devenir des morts (Mexique) »**.
Devant un jury composé de MM. Michel Graulich, directeur d'études à l'EPHE, section des sciences religieuses, directeur de thèse ; Claude Baudéz, directeur de recherches au CNRS, retraité ; Patrick Menget, directeur d'études à l'EPHE, section des sciences religieuses ; Eric Taladoire, professeur à l'UFR d'histoire et archéologie de l'université Paris-I.
Elle a été déclarée digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences des religions, avec la mention Très Honorable avec félicitations.

IMMOBILIER

VENTES APPARTEMENTS

PARIS 1^{er}
PRES PL. VICTOIRES
calme séjour + chambre
gde cuisine équipée, sauna
SUPERBE. 2 950 000 F
S. KAYSER. 01-43-26-43-43

PARIS 9^e
Trinité, imm. Hauss., 5 P., rdc
mixte 170 m² + cour priv., 45 m²
+ 2 serv. calme. 01-43-35-18-36

PARIS 11^e
MAISON LOFT
200 m², calme, 3 700 000 F
S. KAYSER. 01-43-26-43-43

PARIS 12^e
M^e Picpus, imm.
1980, séj. 2 ou 3 chb
2 b., terrasse fleurie, 24 m², balc.
calme, soleil, box, rare.
01-43-35-18-36

PARIS 13^e
LE NOUVEAU MONDE
69, rue Dunois
3 p. à partir de 1 100 000 F
4 p. à partir de 1 120 000 F
bur. de vente s/pl.
26^e étage, mercredi de 11 h
à 12 h 30 et de 15 h à 18 h
et le vendredi de 15 h à 18 h
GERER 01-53-61-29-90
ou 06-07-62-63-00

PARIS 14^e
EDGAR-QUINET, stand, s/jardin
2/3 P, 60 m², balcon, calme, soleil
park. 01-43-35-18-36

PARIS 15^e
ALLERAY, mais. s/3 nivx, séj.
3 chb, gde cuis., 2 bains,
150 m², cheminée
poutres bon état, calme.
01-43-35-18-36

PROPRIÉTÉS

Province
AUVERGNE SANCY, 45 min
CLERMONT
CHATEAU XVI*, très
agréable
20 mn USSEL-LE MONT-DORE
ch. hôtes. Lic. IV. Px 1,7 MF.
04-21-73-23-29-47. 18/20 h
Aix-en-Provence, mais. 190 m²,
s/jardin, 600 m², époque Cézanne
peinte par l'artiste, charme,
réaménagée, 250 m² de terrasse,
plisc., séj., chem., 4 chbres, sdb,
sde, prest. de qualité, vue
imprenable, produit d'exception :
3 950 000 F
IMMO. AIX+. 04-42-26-93-26
http://www.immo-aix-plus.com

PROVENCE
PLEIN SUD
Vue exceptionnelle
sur massif des Dentelles
de Montmirail.
Sur terrain arboré
1 500 m² env. Très beaux
arbres dont oliviers.
Piscine et cuisine d'été.
Très belle maison,
impeccable 152 m²
+ cellier et garage.
R.d.c. : séjour
35 m² + cuisine équipée
+ chambre avec coin bureau
wc + s. de bains.
Etage : 2 chambres + wc
+ salle de bains + lingerie.

PRESTATIONS
DE HAUT NIVEAU.
Prix : 2 700 000 F.
Tél. : 04-90-46-97-95

VILLAS

Etranger
SUISSE VS. Part. vd sup. villa
châlet lt cft, calme, proche
village, emplac. except.
dominant vallée Rhône, vue
panoram. massif Alpes
orientée sud. Ski, golf. 230 m²
hab., 1 075 m² terrain. Eval.
4 150 000 F sacrif. à
3 500 000 F. NG possib.
Tél./fax : 04-78-38-06-23

REPRODUCTION INTERDITE

ACHATS APPARTEMENTS

INTER PROJETS
recherche sur Paris et Est
parisien volumes atypiques à
vendre ou à louer.
Tél. : 01-42-83-46-46.

PARIS
Part. achète appartement
Paris 17^e, 8^e n
ord, ou 16^e nord
180 à 250 m²,
trav. possibles,
1^{er} ét. accepté. T. :
01-39-64-60-48 (B)
ou 01-30-32-52-76
(S + W-E).

Province
Cherche sud Loire petite
maison ancienne, bon état,
possibilité d'extension.
Terrain arboré. Tr. calme.
270 000 F sans prêt.
T. : 01-43-22-49-23

LOCATIONS

DEMANDES VIDES

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau – 75116
Rech. pour CLIENTS
ÉTRANGERS APPTS
HAUT DE GAMME
HÔTEL PARTICULIER
& VILLAS OUEST PARIS
VIDES ET MEUBLES
GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

MASTER GROUP
47, rue Vaneau, 75007 Paris
rech. appts. vides ou meublés.
Toutes surfaces pour
cadres banques et
grandes sociétés
Tél. : 01-42-22-98-70

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MARDI 6 AVRIL 1999

SPORTS Depuis le début des frappes aériennes de l'OTAN, les sportifs yougoslaves qui exercent leur métier dans des championnats d'Europe occidentale multiplient les

déclarations et les actions de protestation. ● **PLUSIEURS FOOTBALLEURS**, samedi 3 et dimanche 4 avril, ont refusé d'évoluer avec leurs clubs, mettant en avant des difficultés à se

concentrer. Ceux qui ont joué ont porté des brassards et des tee-shirts sur lesquels figuraient des messages de paix. ● **CETTE SITUATION** embarrasse les autorités sportives, un cer-

tains nombre de manifestations internationales auxquelles devaient participer des équipes yougoslaves ou ex-yougoslaves ayant été reportées. ● **LE HANDBALLEUR** de Mont-

pellier Andrej Golic, Serbe de Bosnie ayant pris la nationalité française à l'été 1998, témoigne de la difficulté de s'engager dans un conflit yougoslave qui n'en finit plus de durer.

Les sportifs yougoslaves s'engagent contre l'OTAN en ordre dispersé

Annoncé dans un premier temps, le boycottage des championnats européens par les footballeurs serbes évoluant à l'étranger n'a pas eu lieu. Si certains n'ont pas joué, évoquant des raisons psychologiques, d'autres ont exhibé des brassards noirs et des slogans pacifistes

CE SONT les citoyens yougoslaves les plus connus hors des frontières de leurs pays. Footballeurs professionnels, ils jouent dans les meilleurs championnats européens. On en dénombre huit en première division française, douze en Allemagne, dix-sept en Espagne, quatre en Angleterre. Depuis le début des frappes aériennes de l'OTAN, tous ou presque ont protesté publiquement contre ce qu'ils considèrent comme une agression, ajoutant parfois le geste à la parole. Samedi 3 et dimanche 4 avril, les différents championnats ayant repris leur cours après une période de dix jours consacrée au calendrier international, la plupart de ces footballeurs yougoslaves évoluant à l'étranger se sont une nouvelle fois manifestés.

Des brassards noirs mais aussi des tee-shirts à slogans portés en dessous des maillots ont été exhibés. En déplacement à Lyon, l'attaquant du FC Metz Nenad Jestrovic a distribué à ses coéquipiers un tricot sur lequel était écrit « *Silence... La paix!* » Le défenseur des Girondins de Bordeaux, Nisa Saveljic, portait à la poitrine la même devise lors du derby de la Garonne contre Toulouse. Avant d'affronter le Milan AC, les joueurs de la Lazio Rome ont dévoilé le message « *Peace, no war* », à l'initiative de leur défenseur Sinisa Mihajlovic. En signe de solidarité, des supporters romains ont déroulé une banderole sur laquelle avait été parodié le titre du dernier film de Steven Spielberg : « *Il faut tuer le soldat Ryan*. »

Ces différentes réactions font suite à une semaine d'actions entreprises spontanément dans les différents pays de l'OTAN. Le 28 mars, drapé d'un maillot yougoslave, le buteur du Real Madrid Pedrag Mijatovic avait défilé en tête d'un cortège se dirigeant vers l'ambassade des Etats-Unis. A Rome, quatre joueurs de Serie A ont rencontré le sous-secrétaire à la présidence du conseil, Marco Minniti, pour lui demander que l'Italie fasse « *tout ce qui est possible pour l'arrêt rapide des hostilités, le retour du dialogue politique et des négociations* ».

UNE LETTRE DE PROTESTATION

A Lisbonne, le président de la République, Jorge Sampaio, a reçu une lettre de protestation signée par plusieurs joueurs appartenant aux principaux clubs du pays. A Londres, enfin, devant le 10, Downing Street, où se massent quotidiennement plusieurs centaines de manifestants, il n'est pas rare de trouver le milieu de terrain de Crystal Palace (D2 anglaise), Sasa Curcic.

Il y a une semaine, certains avaient envisagé de boycotter les championnats européens, la Fédération yougoslave de football ayant émis des consignes en ce sens de Belgrade. Fer de lance de la contestation, Pedrag Mijatovic avait alors propagé cette idée, indiquant qu'il ne pourrait « *plus porter le maillot du Real Madrid tant que [ses] parents dormiront dans un garage* ». S'il n'était pas présent sur la pelouse du stade Santiago-Berna-



JEAN-PHILIPPE ARLES / REUTERS

« *Silence... La Paix!* », peut-on lire sur le tee-shirt du défenseur serbe de Bordeaux, Nisa Saveljic, lors du match contre Toulouse.

beau, dimanche 4 avril, ce n'est toutefois pas au nom d'un quelconque boycottage que Pedrag Mijatovic a justifié sa défection. Comme la grande majorité de ses compatriotes ayant déclaré forfait ce week-end un peu partout en Europe, l'attaquant a préféré mettre

en avant « *la difficulté de se concentrer* » dans une situation de guerre.

Cet argument a l'avantage de satisfaire les autorités sportives, au moins momentanément. Dans un communiqué, l'Union européenne de football (UEFA) n'a pas manqué de rappeler que les manifestations

politiques sont interdites dans les stades de football. Lors d'un match de Coupe d'Europe, en mars 1997, l'attaquant de Liverpool, Robbie Fowler, avait soulevé son maillot après avoir marqué un but, laissant apparaître sur son tee-shirt un message de soutien aux dockers en

grève de la région : l'UEFA lui avait alors infligé une amende symbolique de 2 000 francs suisses (1 257 euros). « *Les joueurs ont certaines obligations vis-à-vis de leurs clubs et vis à vis du football* », indiquait-on, ces jours derniers, au siège de l'organisation européenne, afin de prévenir un éventuel boycottage.

Tout comme les autres instances sportives internationales, l'UEFA est aujourd'hui dans une position d'attente. Si elle estime de son devoir de sanctionner individuellement les joueurs qui refuseraient d'exercer leur activité, c'est qu'elle ne souhaite surtout pas s'immiscer dans le débat politique. A chacun ses prérogatives. En 1992, en pleine crise bosniaque, une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU avait inscrit le sport au rang des domaines devant faire l'objet d'un embargo. L'UEFA avait alors dû retirer la Yougoslavie du programme du Championnat d'Europe des nations organisé en Suède.

La situation est aujourd'hui différente. L'initiative militaire est venue de l'OTAN et aucune mise au ban n'a été votée contre Belgrade. Le silence du Comité international olympique (CIO) sur la question s'explique aussi de cette façon. Reste à savoir si les footballeurs yougoslaves n'ayant pas joué samedi et dimanche reprendront rapidement le chemin des terrains. L'UEFA le souhaite. Les clubs qui les emploient aussi. Certains ont peu apprécié cette désaffection. « *Ce n'est pas parce qu'un footballeur fait grève dans le Sud-Est londonien que quoi ce soit sera résolu en Yougoslavie* », a déclaré Peter Varney, le directeur de Charlton Athletic (D1 anglaise), où évolue le gardien de but Sasa Ilic. Alors que la plupart des entraîneurs des clubs concernés ont dit comprendre la réaction des footballeurs yougoslaves à l'étranger, combien se satisfèrent de les voir plus longtemps en rupture de motivation ?

Pour l'heure, un seul est allé jusqu'au bout de sa logique. Attaquant du FC Metz depuis 1997, Vladan Lukic a décidé de suspendre jusqu'à la fin de la saison le contrat le liant à son club. L'homme est retourné chez lui. « *Quand je serai en Serbie, je ferai comme tous mes compatriotes, confia-t-il, avant son départ. J'offrirai mes services à mon pays. Une fois à la maison, j'essaierai de défendre les enfants qui vivent enfermés dans des bunkers au lieu de jouer librement dehors.* »

Philippe Le Cœur et Frédéric Potet

Bénédicte Mathieu

Andrej Golic, handballeur venu d'un pays qui n'existe plus

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Des guerres, Andrej Golic ne connaît que les témoignages et les récits. Il était déjà en France lorsque le conflit yougoslave a commencé, en 1990. Il y a six mois, quand il est revenu dans ses terres d'origine, ses copains ou ses proches avaient vieilli de quinze ou vingt ans, alors qu'il n'était parti que depuis huit ans. Son discours est sobre et pudique, mais les mots font mal : « *Nous n'avons plus le même vécu, dit-il. Moi, je n'ai pas passé dix heures dans un puits pour échapper à un sniper. Les gens de ma génération ont le plus souffert, ils ont perdu leur jeunesse.* » Sur la nouvelle guerre qui enflamme les Balkans, il lance : « *Tout ce qui arrive est un beau bordel!* » Quand il parle de l'ex-Yougoslavie, il dit « *là-bas* », parce qu'il ne sait pas quel nom de pays utiliser : « *Je viens d'un pays qui n'existe plus.* »

Andrej Golic a vingt-cinq ans, il joue au club de handball de Montpellier, actuellement en tête du championnat de France. Il a

été naturalisé en mars 1998 et évolue dans les rangs de l'équipe de France, où il occupe le poste d'ailier gauche. Son talent comme son métier lui viennent de son enfance en ex-Yougoslavie à la tradition de handball prestigieuse. Il est né à Banja Luka, dans la partie serbe de Bosnie, une région merveilleuse, dit-il, épargnée par les bombardements. Son père est d'origine serbe, sa mère est macédonienne. « *J'ai toujours vécu et j'ai été élevé en Yougoslavie, explique-t-il. Jusqu'à la guerre, je ne connaissais pas mon origine.* » En ex-Yougoslavie, il a des amis partout, de la famille partout : « *On ne m'a jamais appris à juger les gens en fonction de leur nationalité; là-bas, j'ai grandi avec des gens des trois nationalités.* »

« CELA NE CICATRISERA PAS »

Andrej avait dix-sept ans quand il est parti, suivant son père venu entraîner le club de Bordeaux : « *J'étais venu pendant six mois deux ans auparavant, mais je m'étais embêté, mes copains me manquaient, je suis revenu*

chez moi vivre seul, avec ma grand-mère, et puis je suis reparti en France parce qu'il n'y avait pas d'avenir là-bas. Ici, j'ai trouvé un pays. »

Est-il pour ou contre l'intervention de l'OTAN ? Il ne veut pas donner d'avis, « *parce que les informations sont tellement contradictoires, d'un côté comme de l'autre, j'ai des nouvelles de France et des membres de ma famille aux Etats-Unis et de ceux qui sont restés là-bas, je ne sais pas ce que je sais. Et puis, mon opinion est subjective, forcément pas bonne* ». Il ne va plus beaucoup chercher d'informations sur Internet, « *à cause de la propagande qui y a fait irruption* », mais il lit les journaux, écoute les nouvelles ou les entend, c'est selon : « *Je suis attentif, mais la fin de l'histoire, on ne la connaît pas tout de suite.* » Ce qu'il sait, seulement, c'est qu'il a de la famille à Belgrade et qu'elle vit des moments difficiles.

Du conflit au Kosovo, il en a discuté au début avec les copains du club de Montpellier : « *Nous en parlons moins maintenant, on se répéterait et cela risque de durer.* » Non, il ne

quittera pas son équipe pour aller là-bas, à l'exemple du footballeur du FC Metz, Vladan Lukic. Son pays, désormais, c'est la France. Il le répète : « *Là-bas, toutes les valeurs auxquelles je pourrais croire ont disparu.* »

Parfois, ces derniers temps, en équipe de France comme avec son club, il a rencontré des équipes de l'ex-Yougoslavie. Lui, il prenait ses adversaires comme des adversaires, tout simplement. Il y avait des équipes « mixtes » en Yougoslavie, le plus souvent pour des raisons n'ayant rien à voir avec la politique, simplement parce que les clubs prenaient les meilleurs joueurs et les payaient bien. « *On a failli avoir une rencontre Yougoslavie-Croatie et cela aurait pu contribuer...* » Oui, il pense que le sport, avec l'économie, est l'une des voies vers un apaisement, sinon une paix. « *Le chemin sera long, tout est à refaire et tout est allé trop loin maintenant.* » Pour Andrej Golic, une chose est sûre : « *Cela ne cicatrira pas.* »

En 1992, la guerre avait profité aux footballeurs danois

S'IL N'EST PAS fréquent de voir des sportifs professionnels prendre la parole alors que se déroule un conflit militaire armé, le mouvement de protestation des footballeurs yougoslaves n'est pas une première. Au début des années 90, alors que débutait le processus d'implosion de la Yougoslavie, la question sportive avait été au centre de l'actualité politique du moment. La date du 29 juin 1991 mérite, à ce titre, de rester dans l'histoire. Ce jour-là, à Rome, l'équipe nationale de Yougoslavie remportait son cinquième titre de championnat d'Europe de basket-ball en battant l'Italie en finale.

L'événement était toutefois ailleurs : neuf joueurs, au lieu de dix, figuraient sur la feuille de match. L'absent s'appelaient Jurij Zdovc. Meneur de jeu de vingt-quatre ans, il avait déclaré forfait pour une raison fort simple : trois jours plus tôt, la Slovénie avait proclamé son indépendance. Orginaire de Ljubljana, Jurij Zdovc ne se sentait plus suffisamment « *yougoslave* » pour porter le maillot fédéral.

Dans les mois qui suivirent, l'aggravation de la situation politique

fit peu à peu voler en éclats l'image d'unité qu'a toujours voulu donner le sport yougoslave. Le 30 mai 1992, la guerre en Bosnie-Herzégovine conduisit le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) à adopter une résolution appelant à l'embargo contre la Serbie et le Monténégro. Pour la première fois, le sport était inscrit dans la liste des sanctions.

« TRÈVE OLYMPIQUE »

Vingt-quatre heures après cette décision, l'Union européenne de football (UEFA) privait la Yougoslavie de Championnat d'Europe des nations. La compétition devait débiter deux semaines plus tard, en Suède. Le Danemark, qui avait terminé deuxième de son groupe éliminatoire derrière la Yougoslavie, se retrouva qualifié. Ironie de l'histoire : Brian Laudrup et ses coéquipiers, qui avaient interrompu leurs vacances pour chasser les crampons, devinrent champions d'Europe cette année-là.

Imitant l'UEFA, d'autres fédérations internationales suspendirent à leur tour le sport yougoslave. La situation alerta rapidement le Comité international olympique

(CIO). Les Jeux d'été devaient se tenir à Barcelone, la ville de Juan Antonio Samaranch, lequel rêvait alors d'une grande compétition universelle et pacifique. Le président du CIO entreprit des discussions avec le comité des sanctions de l'ONU afin que les athlètes de Yougoslavie (Serbie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine) puissent participer « *à titre individuel* » aux JO. La proposition fut approuvée. Le CIO affréta un avion à Sarajevo. Vêtus d'un maillot blanc et défilant sous le drapeau olympique, plusieurs dizaines de sportifs bosniaques, serbes et monténégrins furent de la grande fête barcelonaise.

Le contexte yougoslave inspira une autre idée à Juan Antonio Samaranch : réactiver le concept de « *trêve olympique* », que la Grèce antique connaissait sous le nom de « *Ekecheiria* ». Adopté à l'unanimité par l'assemblée générale de l'ONU, ce principe a, depuis, toujours été respecté par les pays en guerre : à chaque fois qu'ont lieu des Jeux olympiques, les armes se taisent partout sur Terre.

F. P.

Les conséquences sur le calendrier international

AU-DELÀ des protestations des sportifs serbes, la guerre en Yougoslavie a aussi des conséquences sur le déroulement des compétitions en cours et à venir. Beaucoup d'épreuves ont déjà été reportées alors que certaines ont déjà été annulées.

■ **Basket-ball.** De nombreuses interrogations planent sur le championnat d'Europe des nations, organisé cet été en France (21 juin-3 juillet). La Yougoslavie, mais aussi la Croatie, la Slovénie, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine, sont qualifiées. « *La Yougoslavie a gagné son passeport, elle devrait être présente* », indique-t-on à Munich, au siège de la Fédération internationale (FIBA). Même espoir à la Fédération française de basket-ball (FFBB) : « *La Yougoslavie est championne du monde et d'Europe, on ne peut pas la traiter avec désinvolture.* » Mardi 30 mars, dans l'impossibilité de jouer sa demi-finale retour de Coupe Saporta, l'équipe masculine de Pogdgorica a dû laisser sa qualification aux Italiens de Trévise. Par ailleurs, une tournée en France de juniors yougoslaves a été annulée.

■ **Football.** L'Union européenne

de football (UEFA) a reporté les matches qualificatifs à l'Euro 2000 qui auraient dû avoir lieu les 27 et 31 mars et concernant les équipes représentant les cinq Républiques de l'ancienne Yougoslavie : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie, Macédoine et actuelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro). La Fédération internationale (FIFA) a également remis à une date ultérieure le match de bienfaisance qu'elle voulait organiser le 27 avril à Sarajevo entre une sélection de meilleurs joueurs du monde et une équipe de Bosnie « unifiée » au sein de laquelle auraient figuré des footballeurs issus des trois composantes de la population bosniaque (musulmans, serbes et croates).

■ **Handball.** Le Mondial de handball est le premier grand rendez-vous international de la période estivale : il se déroulera du 1^{er} au 15 juin, en Egypte. La Yougoslavie fait partie des qualifiés. Pas question, là non plus, de se priver de cette bonne équipe européenne. « *Nous nous alignerons sur la position du Comité international olympique (CIO)* », souligne Raymond Hahn, le secrétaire général de la Fédération internationale

(IHF). Le CIO, pour l'instant, ne s'est pas prononcé sur la question yougoslave.

■ **Tennis.** La Fédération internationale (FIT) a décidé de faire jouer sur le territoire américain, et non à Zagreb, le match de Fed Cup devant opposer la Croatie aux Etats-Unis (17 et 18 avril). La rencontre de Coupe Davis Yougoslavie-Maroc a également été inversée.

■ **Tennis de table.** La Fédération internationale (ITTF) a retiré à Belgrade l'organisation des championnats du monde (26 avril-7 mai). Elle cherche, avant le 15 avril, un nouveau pays d'accueil.

■ **Volley-ball.** « *Les conditions n'étant pas remplies pour permettre une participation régulière* », le conseil mondial de la Fédération internationale (FIVB) a retiré, mardi 30 mars, son invitation à l'équipe masculine yougoslave pour la Ligue mondiale 1999, débutant le 28 mai. Vice-champions du monde 1998, les Yougoslaves seront remplacés par les Portugais au sein du groupe C (avec Cuba, l'Argentine et la France).

P. L. C.

Instable

MARDI, les hautes pressions sur la France vont faiblir, et une perturbation atlantique traversera une grande partie du pays mardi. De l'instabilité se produira à l'arrière, et les températures baisseront un peu sur les côtes de la Manche.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Dans la nuit et la matinée, il pleuvra, avec par moments des coups de tonnerre. Les éclaircies reviendront ensuite, mais seront entrecoupées d'averses. Le vent de sud-ouest sera assez fort. Les températures baisseront près des côtes de la Manche, où il fera de 13 à 15 degrés. Ailleurs, le thermomètre indiquera de 17 à 19 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le ciel sera nuageux le matin et un passage pluvieux traversera ces régions à la mi-journée. Le vent de sud-ouest sera modéré et l'on pourra par moments entendre le tonnerre. Les éclaircies reviendront l'après-midi. Il fera de 13 à 18 degrés.

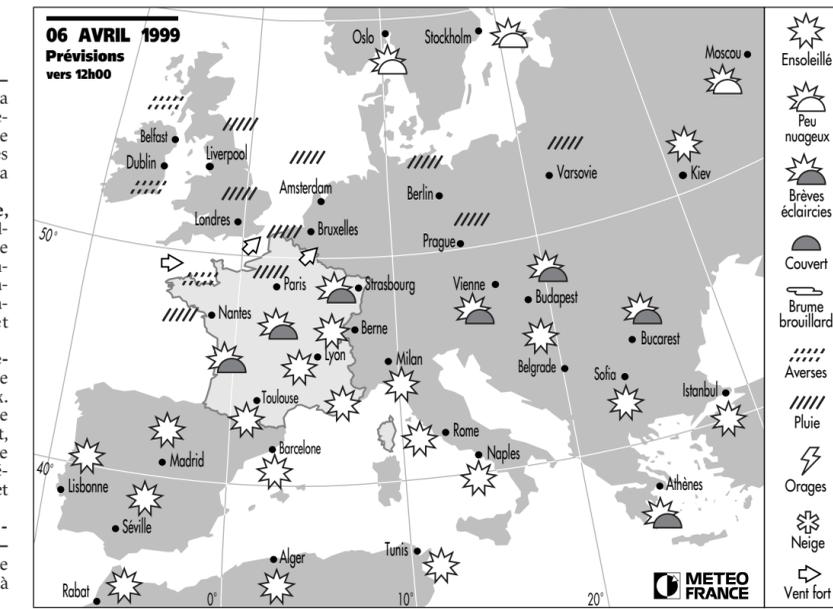
Champagne, Lorraine, Alsace,

Bourgogne, Franche-Comté. - Une bonne partie de la journée sera nuageuse, puis la pluie assez soutenue arrivera dans l'après-midi. Elle pourra être précédée de quelques ondées. Le thermomètre indiquera de 18 à 23 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Après des brouillards matinaux fréquents, la journée sera ensuite agréable. Quelques ondées se produiront sur Poitou-Charentes. Le thermomètre sera printanier et indiquera entre 20 et 25 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La journée sera ensoleillée après les brouillards matinaux. Dans l'après-midi, des ondées se produiront sur le Massif Central, et, en fin de journée, un peu de pluie arrivera sur le Limousin. Les températures seront comprises entre 20 et 25 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La journée sera très ensoleillée, et le thermomètre indiquera de 20 à 25 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** Air France a ouvert en avril un centre de réservations européen à Wembley, dans la banlieue de Londres. Dans un premier temps, il traitera les appels du Royaume-Uni et de l'Irlande puis, à partir de juin, il étendra son activité aux appels d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, d'Italie et de Suisse.

■ **FRANCE.** Afin d'achever un programme de rénovation commencé en janvier 1998, l'Hôtel Meurice, à Paris, ferme ses portes jusqu'au 20 décembre 1999. Il devrait retrouver sa verrière art nouveau et des chambres agrandies, leur nombre passant de 180 à 160. Mobilier et décoration style Louis XVI garderont à chacune son caractère unique.

■ **SCANDINAVIE.** Air Canada et SAS assureront un vol sans escale Toronto-Copenhague cinq fois par semaine, ce qui permettra de gagner trois heures sur les trajets existants.

PRÉVISIONS POUR LE 06 AVRIL 1999

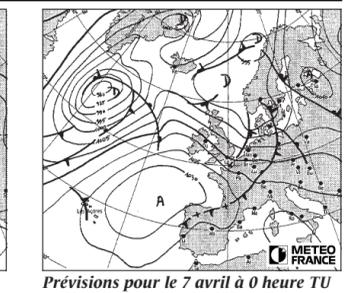
Table with 2 columns: Ville par ville, minima/maxima de température et l'état du ciel. S: ensoleillé; N: nuageux; C: couvert; P: pluie; *: neige.

Table with 2 columns: PAYS, Prévisions (minima/maxima de température et l'état du ciel).

Table with 2 columns: PAYS, Prévisions (minima/maxima de température et l'état du ciel).

Table with 2 columns: PAYS, Prévisions (minima/maxima de température et l'état du ciel).

Table with 2 columns: PAYS, Prévisions (minima/maxima de température et l'état du ciel).



ASTRONOMIE

Au Chili, le VLT se déploie peu à peu sur le mont Cerro Paranal



INAUGURÉ officiellement le vendredi 5 mars en présence du président chilien Eduardo Frei, le Very Large Telescope (VLT) imaginé par l'ESO (European Southern Observatory, observatoire européen austral) est complété peu à peu. Installés, à 2 635 mètres d'altitude, au sommet du désertique mont Cerro Paranal (Chili), deux des quatre cylindres de 29 mètres de diamètre qui abriteront chacun un miroir de 8,2 mètres ont livré leurs premières images.

L'unité 1 a reçu la lumière des astres en mai 1998. Début mars, ce fut au tour de l'unité 2. Le numéro 3 devrait suivre à la fin de l'année et le 4 sera opérationnel en 2000. L'ensemble des instruments

entrera en service un an plus tard. Lors de l'inauguration, les responsables de l'ESO ont dévoilé les noms définitifs qui remplaceront l'appellation quelque peu technique et aride utilisée jusqu'alors. Un concours a été organisé dans des écoles chiliennes et c'est une adolescente de dix-sept ans qui l'emporta en proposant des noms empruntés à la langue des Mapuches, peuple amérindien vivant au Chili. Il ne faudra donc plus dire unité 1, 2, 3 et 4 mais Antu (le Soleil), Kueyen (la Lune), Melipal (la Croix du Sud) et Yepun (Sirius).

Respectant les normes parasismiques en vigueur dans les Andes, ces observatoires répondent en outre à tous les critères exigés par l'astronomie moderne : un site éloigné de toute activité humaine pour éviter la pollution lumineuse, peu de couverture nuageuse et une agitation atmosphérique minimale due à la proximité de l'océan, distant de 12 kilomètres. Mais pourquoi construire le VLT ? Pourquoi cette course à l'immense puisque l'utilisation groupée des quatre télescopes permettra en théorie aux astronomes de disposer d'un « miroir » de 16 mètres unique au



Les quatre cylindres du VLT posés au sommet du mont Paranal (photo de gauche). Ci-dessus, la galaxie spirale NGC 2997, distante de 55 millions d'années-lumière, une des premières images prises par l'unité 2 du VLT, début mars.

monde ? La réponse est simple. Les grands instruments sont les seuls à pouvoir s'intéresser au domaine extragalactique. L'étude des galaxies et de leur répartition servira à mieux comprendre l'Univers, comment il s'est formé et comment il évolue.

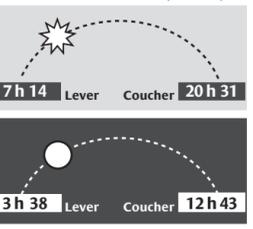
Pour résoudre ces énigmes cosmologiques, il faut voir de plus en plus loin. En cela, le VLT et ses homologues sont de merveilleuses machines à remonter le temps. Ils détectent des objets si lointains que la lumière que nous en recevons aujourd'hui a mis un temps considérable à nous parvenir : nous pouvons donc les voir tels qu'ils étaient il y a des centaines de millions voire quelques milliards d'années. Et donc nous rapprocher du Big Bang. Mais le VLT aura d'autres usages. Il cherchera notamment des indices sur l'existence de trous noirs, étudiera la formation d'étoiles dans notre galaxie et tentera de découvrir des systèmes planétaires évoluant autour d'autres étoiles que notre Soleil.

En plus de tout cela, associés à trois « petits » télescopes mobiles de 1,8 mètre de diamètre, les quatre géants du Cerro Paranal testeront

la technique moderne de l'interférométrie. Déjà utilisée en radioastronomie depuis des années, elle consiste à recombinaison les images reçues par plusieurs télescopes. Une manière élégante - mais bien plus compliquée à mettre en œuvre dans les ondes du domaine optique que dans celui des ondes radio - de mettre fin à la course aux miroirs géants. Intelligemment associés, plusieurs télescopes de taille moyenne valent plus qu'un géant. En théorie, le VLT interféromètre devrait pouvoir discerner un astronaute marchant sur la Lune...

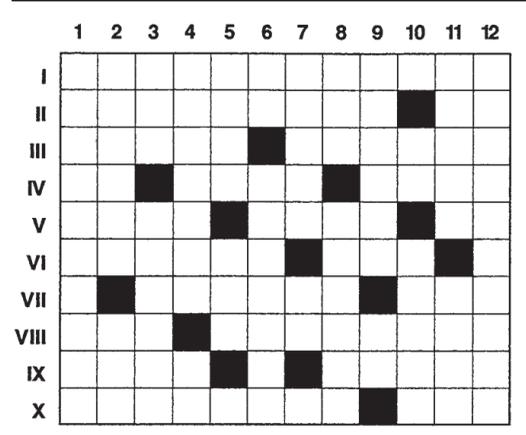
Pierre Barthélémy

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99081



HORIZONTALEMENT

I. Qui serait donc plus vieux que Noé. - II. Attaque très tôt la petite bête. Exclamation juvénile. - III. Liaison maritime. Il fallait des perches pour prendre cette mesure. - IV. Grecque. En Moldavie. Passa à tabac. - V. Donné pour garantir. Passage vers l'Espagne. Personnel. - VI. Salaire inacceptable pour le travailleur. Point de départ. - VII. Mécontenter. Plate-forme pour faire le tour de la coque. - VIII. Titre en voie de disparition sauf pour les imbéciles. Passerait à l'huile. - IX. Ob-

VERTICALEMENT

I. Vers rarement solitaire. - 2. Vient du pays. Réunit tous les pays. - 3. Multiplicateur ou séparation. Prépara les meules et les hommes. - 4. Déclencha. Préparation. - 5. Exprimer sa pensée. Ecrit italien. - 6. Démonstratif retourné. Sur une carte nipponne. - 7. Faisais un ensemble. Négation renversée. - 8. Ancien parti du pré-

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

sident. Arrivez bon dernier. - 9. Sonnées entre none et complies. En retard. - 10. Opposés sur la carte. En le tirant, il faut tourner la page. - 11. Malheureusement, il n'arrive jamais seul. Protection maternelle. - 12. Ont tendance à aimer les multiplications.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99080

HORIZONTALEMENT
I. Thuriféraire. - II. Rasibus. Croc. - III. Ile. Carème. - IV. Périscope. Ar. - V. Liât. Ire. FIV. - VI. INSEE. Troène. - VII. Ce. Factuel. - VIII. Prao. Oa. SE. - IX. Tao. Litige. - X. Acupuncteurs.

VERTICALEMENT

1. Triplicata. - 2. Haleine. Ac. - 3. Useras. Pou. - 4. Ri. Itepr (pitre). - 5. Ibis. Alu. - 6. Fu. Ci. Foin. - 7. Escorta. Tc. - 8. Aperçoit. - 9. Acre. Otage. - 10. Ire. Feu. Eu. - 11. Romaines. - 12. Ecervelées.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037. Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 115

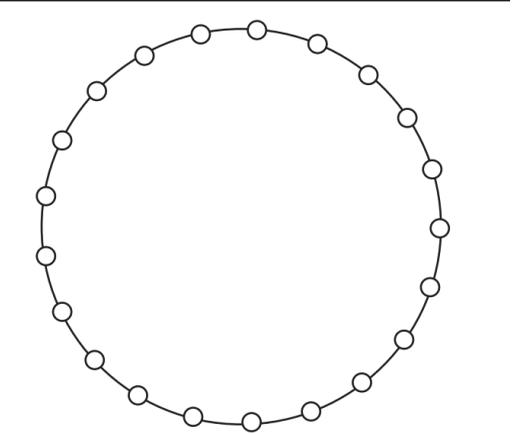
Les pions noirs

21 POINTS sont espacés régulièrement sur un cercle. Combien de pions noirs, au maximum, peut-on placer sur ces points de façon que les distances qui les séparent soient toutes différentes ? (Il s'agit de la distance entre leurs centres)

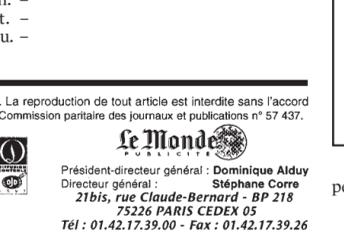
Elisabeth Busser et Gilles Cohen

D'après *Enigmes du bout du monde* © POLE 1999

Solution du problème dans *Le Monde* du 13 avril.



Solution du problème n° 114 paru dans *Le Monde* du 30 mars



1. On trace par pliage la perpendiculaire à (D) passant par A. Le pli est perpendiculaire à (D) si la partie repliée de (D) coïncide avec (D). 2. On plie perpendiculairement à la perpendiculaire... et le tour est joué !

André Ceccarelli, une vie de jazz tambour battant

En tournée avec son quartette, le batteur présente son nouveau répertoire, entre be-bop et funk

AU FRONTON de la maison Ceccarelli pourrait être inscrite la mention « batteur de père en petit-fils ». Il y a Jean, le grand-père. Il passe les disques de tous les grands cogneurs du swing, Buddy Rich, Roy Haynes, Art Blakey... joue dans les bals, part souvent en tournée, rentre tard dans la nuit. Il y a aussi André et Jean-Paul, ses deux fils, batteurs, en partie élevés par leur grand-père. « Lui, il aurait voulu que je fasse un "vrai" métier, quelque chose de concret avec mes mains, se souvient André Ceccarelli, avant l'un des concerts de son quartette au Duc des Lombards, à Paris. Mais mon père m'a mis au Conservatoire, m'a montré des figures, des exercices. A quinze ans et demi, j'étais à Paris et je jouais avec Les Chats sauvages de Dick Rivers. » A son tour André Ceccarelli a transmis son savoir : Régis, son fils, est aussi derrière les fûts.

Né à Nice le 5 janvier 1946, André Ceccarelli a près de quarante ans de musique dans les bras et les jambes. « Je connais tous les trajets aéroport-gare-hôtel-salle de concerts. Les longues tournées, je n'en peux plus. » Ce soupçon de lassitude s'efface pourtant très vite sur la scène du Duc. Avec son immense sourire et son énergie communicative, il encourage les « gamins » trentenaires de son quartette à coups de « yeah ! » satisfaits, sans forcer, avec un immense amour pour le jazz.

Musicien de jazz, jazzman, homme du jazz... André Ceccarelli l'est pleinement. En France, pourtant, le milieu - musiciens et critiques - lui a longtemps accroché une casserole de « musicien de stu-

dio pour la variété ». Après Les Chats sauvages, André Ceccarelli embraye avec Les Champions, Edy Mitchell, Claude François, l'orchestre de danse d'Aimé Barelli à Monaco, une école de jazz pour nombre de solistes français, accompagne, en Italie, des gloires éphémères comme Rocky Roberts and the Airedales ! De cette époque, il a gardé quelques amis, Jacques Dutronc, Ticky Holgado. Entre deux Golf Drouot et le tour de France des plages, Ceccarelli file dans les clubs parisiens pour écouter les solistes américains jusqu'au matin.

« La technique, je l'avais, mais c'est la science des ânes »

« J'étais émerveillé, les musiciens restaient plusieurs semaines sans jouer une seule fois pareil. Mais j'avais un peu de mal avec le milieu, j'étais le gamin qui faisait du twist, pas très sérieux. Sauf Daniel Humair, qui a la réputation de ne pas être facile. Il jouait avec Eddy Louiss et Jean-Luc Ponty à la fin des années 60, et il me laissait sa place pour quelques morceaux. C'est un grand. » Dans les années 70 et au début des années 80, André Ceccarelli est plongé dans les séances d'enregistrement. Il est ponctuel, peut tout jouer : Claude Nougaro, Sylvie Vartan, Michel Jonasz, Tina



La marque d'André Ceccarelli : un drive irrésistible, un roulement qui enfle et gronde.

Turner, Henri Salvador, les orchestres de Francis Lai, Yvan Julien ou Michel Legrand... ici un morceau, là un disque entier.

En parallèle, il joue dans Troc, avec l'ancien bassiste de Magma, Janick Top, et le chanteur de Carlos Santana, Alex Ligertwood ; il monte BBLC, avec Marc Bertaux, Tony Bonfils et Bernard Lubat, une folie à deux basses et deux batteries. Lubat, voilà aussi l'un des hommes qui comptent pour Ceccarelli : « C'est un type terrible, une grande gueule, un grand cœur, un immense musicien. » En 1979, Ceccarelli répète avec le pianiste Chick Corea. Il a une attaque cardiaque. Trop de séances, trop de musiques dans toutes les directions. « La technique, je l'avais mais c'est la science des ânes ; en travaillant, n'importe qui peut le faire, explique Ceccarelli. Mais trouver, avec d'autres musiciens, seize mesures dont on peut être fier, ça c'est inexplicable. Il faut se surprendre et c'est le jazz qui me le permet. »

La seconde vie de Ceccarelli débute avec Didier Lockwood, Michel Portal, Martial Solal. En 1987, Antoine Hervé, jeune titulaire du poste de directeur de l'Orchestre

national de jazz l'appelle. Puis c'est Dee Dee Bridgewater. Batteur de jazz avec une chanteuse, cela peut devenir un cauchemar : on joue toujours trop fort. Les chanteuses s'accourent au piano, on un sourire pour le bassiste ; elles demandent avant tout au batteur de disparaître... Pas Dee Dee. Elle a le sens du spectacle, elle aime les musiciens, elle a besoin d'eux pour transmettre à la salle toute son énergie. Si il y a un batteur dans son groupe, c'est pour qu'il joue. Le trio formé par la chanteuse devient autonome. Jean-Marc Jafet est à la basse, Thierry Eliez au piano. Ils jouent West Side Story ou la musique des Beatles. Pas vraiment réussi, pas vraiment raté.

Toutes ses expériences ont fini par faire d'André Ceccarelli l'un des batteurs les plus passionnés de la scène mondiale. Pour son drive dansant d'abord - le drive, c'est l'impulsion rythmique, le dynamisme qui pousse l'orchestre -, pour sa cymbale encore ou une syncope de grosse caisse, une frappe de baguette sur le cercle de la caisse claire. Pour, venu du plus profond des peaux, ce roulement qui enfle et gonfle, les timbres de

l'instrument toujours contrôlés... Par-dessus tout pour cette écoute attentive qui le fait jouer d'abord pour les autres. Le quartette de Ceccarelli comprend le pianiste Antonio Faraò, le saxophoniste Sylvain Beuf et le contrebassiste Rémi Vignolo.

Sur la scène du Duc des Lombards, radieux, ils ont interprété un nouveau répertoire où le jazz a des airs de be-bop et de latin jazz, avec des touches de funk ; ils ont donné de l'espace aux tempos lents des ballades. « Jouer du jazz, c'est sans cesse réfléchir sur soi-même et sur ce que l'on est en train de faire. Ça ne peut pas vouloir être au top pendant six mois ou un an, suivre les modes. Non, le jazz, il faut être prêt à lui donner toute sa vie. C'est toute ma vie. »

Sylvain Siclier

★ Tournée jusqu'au 30 avril et notamment au Chorus à Lausanne (le 8 avril), à La Fraternelle à Saint-Claude (le 9), au Théâtre Victor-Hugo de Bagnoux (le 10) et au Salon Musicora, à Paris (le 11).

★ Nouvel enregistrement : 61 : 32^{re}, 1 CD RCA Victor 74321657732, distribué par BMG.

DÉPÊCHES

■ **ENQUÊTE** : le CD-ROM *Les Pratiques culturelles des Français*, basé sur l'enquête 1997-1998, permet un accès aisé aux données collectées par le département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la culture. La plupart des secteurs de la vie culturelle - lecture, écoute de musique, fréquentation des bibliothèques, théâtres, musées, pratiques amateurs - sont étudiés, ainsi que d'autres activités d'informations et de loisirs, de l'usage des médias à la pratique des jeux de société ou de la chasse. En plus de ces résultats, déjà analysés dans le livre du même titre publié à La Documentation française, le CD-ROM permet des recherches croisées, sur la base de plusieurs critères, qui peuvent intéresser des chercheurs ou des directeurs de marketing (*Les Pratiques culturelles des Français*, La Documentation française, 2 000 F).

■ **MUSIQUE** : les trois membres du groupe français *Alliage*, peu effrayés par le conflit dans les Balkans, achèvent à Zagreb, capitale de la Croatie épargnée par la guerre, le tournage du clip de leur dernier tube *My Heart Goes boom, boom*, dans les studios cinématographiques Jadran.

■ **L'inauguration officielle du nouveau Zénith de Toulouse** aura lieu le vendredi 9 avril en présence du député et maire (UDF) Dominique Baudis, des présidents du conseil régional de Midi-Pyrénées, Martin Malvy (PS), et du conseil général de la Haute-Garonne, Pierre Izard (PS). Le budget total de construction de ce nouveau lieu culturel s'élève à 187 millions de francs (28,5 millions d'euros). Son inauguration intervient après celle du Théâtre de la cité en octobre 1998.

■ **CINÉMA** : le cinéaste et acteur américain *Woody Allen*, distingué en mars 1989 à son insu par Jack Lang, alors ministre de la culture, qui l'avait élevé au rang de commandeur des Arts et Lettres, a reçu le 3 mars, soit dix ans plus tard, sa médaille des mains de l'ambassadeur de France à Washington, François Bujon de l'Estang.



C'est beau seulement si on a bien dormi.



Le nouveau siège United BusinessSM est plus confortable. Ajoutez-y plus d'espace en cabine, un service attentionné, plus de 250 destinations dans le monde entier, un des meilleurs programmes de fidélisation et vous comprenez pourquoi, si voyager fait partie de votre vie, United aussi.

UNITED AIRLINES
R I S I N G



STAR ALLIANCESM
Le monde à son réseau aérien.

Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages, ou United Airlines au 0 801 72 72 72 (N° Azur) ou composez le 38 13 United (1,29 € mn).

www.ualfrance.fr

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.30 La Présomption d'innocence.** Forum Planète
- 23.20 Explosions volcaniques.** Forum Planète

MAGAZINES

- 18.00 Stars en stock.** Janet Leigh, Ginger Rogers. Paris Première
- 18.30 Les Dossiers de l'Histoire.** Général, nous voilà. Histoire
- 19.00 Nature.** Transformations. El brujo, le sorcier. Paul Watson. Menace sur l'esturgeon. Arte
- 18.30 Nulle part ailleurs.** Invités : Nino Cerruti ; Silverchair ; Charles Berling ; Frédéric Aubertin ; Christophe Bourseiller. Canal +
- 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous.** Thierry Saussez et Annick Cojean. LCI
- 20.00 20 h Paris Première.** Samuel Le Bihan. Paris Première
- 21.05 Le Point.** Maman sur le tard. Je perds mon épicerie. TV 5
- 22.55 D'un monde à l'autre.** Les enfants de banlieue : mythe ou réalité ? Invités : Jacques Doillon ; Malek Boutih ; Alain Vogelweith ; Moustafa, Stéphanie et Iliès. France 2
- 0.50 Le Cercle.** Passion religieuse. France 2

DOCUMENTAIRES

- 19.25 Belcanto.** Melchior. Muzzik
- 19.30 Les Oiseaux en Europe.** Odyssee

Le Monde
TELEVISION

FRANCE-MUSIQUE

9.30 Le Temps des musiciens

Joseph Haydn (1732-1809) bouleversera la vie musicale de son époque. Jeté sur le pavé de Vienne à dix-sept ans, il n'eut de cesse de trouver des élèves et un maître pour la composition, l'Italien Porpora. En quelques années, ses œuvres allaient commencer à se répandre en Europe, imposant la fantaisie du style « viennois » contre le puritanisme des critiques. Du lundi au vendredi.

- 19.55 Les Derniers Sanctuaires.** Ecab : la province du vent. Odyssee
- 20.15 360°**, le reportage GEO. D'après nature. [1/4]. Quand la technique imite la nature. Arte
- 20.30 Affaire Grégory,** le « roman noir d'un fait divers ». Forum Planète
- 20.35 L'Épopée des fusées.** [13/13]. Au-delà du système solaire. Planète
- 21.55 L'Histoire de l'Italie au XX^e siècle.** [27/42]. La politique étrangère fasciste. Planète
- 22.00 Voyage au pays des dieux.** [17/15]. Jérusalem. Odyssee
- 22.30 Terre en fusion.** Forum Planète
- 23.10 L'Australasie sauvage,** terre des futurophages. Apprivoiser le feu. Odyssee
- 23.45 Autopsie d'un genre.** Le film policier français. Arte
- 0.20 Les Grandes Expositions.** De Rembrandt à Vermeer. Planète
- 0.50 Histoires d'insectes.** Planète

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Rugby à XIII.** Championnat de France. Limoux - Lézignan. Eurosport

MUSIQUE

- 19.35 Mehr Ali et Sher Ali.** Fez, mai 1996. Mezzo
- 21.00 La Walkyrie.** Opéra de Wagner. Milan, 1996. Par l'Orchestre de la Scala, dir. Riccardo Muti. Muzzik

- 22.45 Bach.** *La Passion selon saint Jean.* Par le Concentus Musicus de Vienne et le Tölzer Knabenchor, dir. Nikolaus Harnoncourt. Mezzo
- 0.10 Buddy Guy Live.** Chicago, mai 1994. Canal Jimmy
- 0.45 Jazz 6.** Tribute to Cal Tjader. M 6

TÉLÉFILMS

- 20.50 Le Surdoulé.** Alain Bonnot [1/2]. TF 1
- 20.50 Op Center, Alerte rouge.** Lewis Teague [1 et 2/2]. M 6
- 22.20 Retour à la mer.** Bogdan Dumitrescu. Arte
- 0.10 Notarius.** Colin Bucksey. 13^{ème} Rue

COURTS MÉTRAGES

- 23.45 Courts au 13.** *Blanche.* Pascal Singevin. Avec Florence Boulufer. *The Robber.* Michael Mayer. 13^{ème} Rue
- 0.40 Court-circuit.** *Ménage de printemps.* Marc Salmon. Arte

SÉRIES

- 20.15 Ellen.** A Deer Head for Joe. RTL 9
- 20.40 Docteur Quinn, femme médecin.** [2/2]. Pilote de la série. Série Club
- 20.45 Les Colannes du ciel.** Histoire
- 23.55 Booker.** La maison volée. M 6
- 1.40 Cop Rock.** Bang the Potts Slowly (v.o.). Canal Jimmy

LUNDI 5 AVRIL

FILMS

- 18.20 Intervista** ■■ Federico Fellini (France - Italie, 1986, v.o., 105 min) ○. Ciné Cinéma 3
- 20.40 Spartacus** ■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1960, 183 min) ○. 13^{ème} Rue

- 20.45 Regarde les hommes tomber** ■■ Jacques Audiard (France, 1993, 95 min) ○. Arte

- 20.45 Arthur Rubinstein, l'amour de la vie** ■■ François Reichenbach (France, 1968, 90 min) ○. Mezzo

- 20.55 Anastasia** ■■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1956, 105 min) ○. Téva

- 21.00 Nuit d'été en ville** ■■ Michel Deville (France, 1990, 85 min) ○. Cinéstar 2

- 21.50 Los Olvidados** ■■■ Luis Buñuel (Mexique, 1950, N., v.o., 85 min) ○. Ciné Classics

- 22.00 Intervista** ■■ Federico Fellini (France - Italie, 1986, 105 min) ○. Ciné Cinéma 2



- 22.45 La Planète des singes** ■■ Franklin J. Schaffner. Avec Charlton Heston, Koddy McDowall (EU, 1967, v.o., 109 min) ○. Canal +

- 22.50 La Filles de quinze ans** ■■ Jacques Doillon (France, 1989, 90 min) ○. Paris Première

- 23.00 Napoléon** ■■■ Muet d'Abel Gance [1/3] (France, 1926, N., 90 min) ○. Histoire

- 23.00 Gwendalina** ■■ Alberto Lattuada (France - Italie, 1956, N., 95 min) ○. Cinétoile

- 23.15 Forever and a Day** ■■ René Clair, Edmund Goulding, Cedric Hardwicke, Frank Lloyd, Victor Saville et Robert Stevenson et Herbert Wilcox (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 105 min) ○. Ciné Classics

- 0.20 No Smoking** ■■ Alain Resnais (France, 1993, 150 min) ○. Cinéstar 1

MARDI 6 AVRIL

FILMS

- 13.40 La Marquise d'O** ■■ Eric Rohmer (France - Allemagne, 1976, 100 min) ○. Cinétoile

- 14.10 No Smoking** ■■ Alain Resnais (France, 1993, 145 min) ○. Cinéstar 1

- 15.20 Trahison sur commande** ■■ George Seaton (Etats-Unis, 1961, 145 min) ○. Cinétoile

- 16.25 Les Granges brûlées** ■■ Jean Chapot (France, 1973, 95 min) ○. Ciné Cinéma 2

- 16.50 Sailor and Lula** ■■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, v.o., 125 min) ○. Ciné Cinéma 1

- 17.25 Out of the Fog** ■■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min) ○. Ciné Classics

- 18.30 Napoléon** ■■■ Muet d'Abel Gance [1/3] (France, 1926, N., 120 min) ○. Histoire

- 18.45 Marion** ■■ Manuel Poirier (France, 1996, 105 min) ○. Cinéstar 2

- 18.50 Les Deux Orphelines** ■■ Maurice Tourneur (France, 1932, N., 100 min) ○. Ciné Classics

- 20.30 Los Olvidados** ■■■ Luis Buñuel (Mexique, 1950, N., v.o., 85 min) ○. Ciné Classics

- 20.30 Intervista** ■■ Federico Fellini (France - Italie, 1986, 105 min) ○. Ciné Cinéma 1



- 21.15 Assurance sur la mort** ■■■ Billy Wilder. Avec Barbara Stanwyck, Fred McMurray (EU, 1943, N., v.o., 105 min) ○. Cinétoile

- 21.55 Forever and a Day** ■■ René Clair, Edmund Goulding, Cedric Hardwicke, Frank Lloyd, Victor Saville et Robert Stevenson et Herbert Wilcox (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 110 min) ○. Ciné Classics

- 22.10 Underground** ■■ Emir Kusturica (France - Allemagne, 1995, 165 min) ○. Cinéstar 1



- 22.35 Quelle heure est-il ?** ■■ Ettore Scola. Avec Marcello Mastroianni (Italie, 1989, v.o., 100 min) ○. Paris Première

- 22.40 Sailor and Lula** ■■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, 120 min) ○. Ciné Cinéma 2

- 0.40 Un homme parmi les loups** ■■ Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, 105 min) ○. Ciné Cinéma 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 19.05 Le Bigdil.**
- 20.00 Journal.**
- 20.38 Le Résultat des courses.**
- 20.40 Boom, Météo, Trafic infos.**
- 20.50 Le Surdoulé.** Téléfilm. Alain Bonnot [1 et 2/2]. ○.
- 0.15 Football.** Magazine.
- 0.55 Chapeau melon et bottes de cuir.** Obsession. ○.
- 1.45 TFI nuit, Météo.**

FRANCE 2

- 19.25 Qui est qui ?**
- 20.00 Journal.**
- 20.35 L'Image du jour, Météo.**
- 20.55 Jeanne et le loup.** Téléfilm. Laurent Jaoui. ○.
- 22.55 D'un monde à l'autre.** Les enfants de banlieue : mythe ou réalité.
- 0.30 Journal, Météo.**
- 0.50 Le Cercle.** Passion religieuse.
- 2.10 Histoires courtes.** *Le Réveur.* Philippe Murcier. ○.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.**
- 18.48 Un livre, un jour.**
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.**
- 20.05 Cosby.** ○.
- 20.35 Tout le sport.**
- 20.55 Ça va cogner.** Film. Buddy Van Horn. ○.
- 22.50 Météo, Soir 3.**
- 23.23 L'Euro, mode d'emploi.**
- 23.25 Love, etc.** ■.
- 0.15 La Case de l'Oncle Doc.** Avec Charlot Heston et Herbert Wilcox (Etats-Unis, 1963, v.o., 109 min) ○.
- 1.55 Le Magazine du cheval.**

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.40
- 18.30 Nulle part ailleurs.**
- 20.30 Pas si vite.**
- 20.40 Le Bossu** ■. Film. Philippe de Broca. ○.
- 22.43 Les Sales Blagues de l'Echo.**
- 22.45 La Planète des singes** ■■. Film. Franklin J. Schaffner (v.o.). ○.
- 0.35 Boxe hebdo.**
- 1.40 Football.** Tottenham - Newcastle.
- 3.25 Deux mille maniaques** ■. Film. Hershell Gordon Lewis (v.o.). ○.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 15.40 Le Rebelle.** ○.
- 16.35 Vidéo gag.**
- 16.50 Sunset Beach.** ○.
- 17.35 Beverly Hills.** ○.
- 18.25 Excluser.**
- 19.05 Le Bigdil.**
- 20.00 Journal, Boom, Météo.**
- 20.35 Football.** Marseille - Bologne.
- 22.40 High Secret City.** Nostalgies. ○. Tempête de neige. ○.
- 0.15 Le docteur mène l'enquête.**
- 1.05 TFI nuit, Météo.**

FRANCE 2

- 15.45 Tiercé.**
- 16.00 La Chance aux chansons.**
- 16.45 Des chiffres et des lettres.**
- 17.15 et 23.00 Un livre, des livres.**
- 17.20 Cap des Pins.** ○.
- 17.50 Hartley, cœurs à vif.** ○.
- 18.45 Et un, et deux, et trois.**
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.**
- 19.25 Qui est qui ?**
- 20.00 Journal, Météo.**
- 20.55 Batman Forever.** Film. Joel Schumacher. ○.
- 23.03 Bouche à oreille.**
- 23.05 L'Interview.** Court-métrage.
- 23.30 Place de la République.** La sécurité est-elle l'affaire de tous ?
- 1.00 L'Euro, Journal, Météo.**
- 1.25 Le Cercle.** Jean Rouch.

FRANCE 3

- 16.10 Grands gourmands.** Le Berry.
- 16.40 Les Minikeums.**
- 17.45 Le Kadox.**
- 18.19 L'Euro, mode d'emploi.**
- 18.20 Questions pour un champion.**
- 18.50 Un livre, un jour.**
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.**
- 20.05 Cosby.** ○.
- 20.35 Tout le sport.**
- 20.55 Les meilleurs passent à la télé.**
- 23.00 Météo, Soir 3.**
- 23.30 Nimbus.** Médicaments : de la dépendance à la délivrance.
- 0.25 Magazine olympique.**
- 0.55 Tibet, la route de l'espoir.**
- 1.45 Saga-Cités.** Loubna en octobre.

CANAL +

- 15.20 L'Éil du cyclone.** Oued Saïd Story.
- 15.50 1 an de +.**
- 16.35 Shine** ■. Film. Scott Hicks. ○.
- 18.20 Pas si vite.**

- En clair jusqu'à 20.40
- 18.25 Flash infos.**
- 18.30 Nulle part ailleurs.**
- 20.30 Le Journal du cinéma.**
- 20.40 Tremblement de terre à New York.** Téléfilm. Terry Ingram. ○.
- 22.10 Grève Party** ■. Film. Fabien Onteniente. ○.
- 23.28 Les Sales Blagues de l'Echo.**
- 23.30 Par amour pour Gillian** ■. Film. Michael Pressman (v.o.). ○.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

○ Tous publics

○ Accord parental souhaitable

○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans

○ Public adulte

○ Interdit aux moins de 16 ans

⊗ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

■ On peut voir

■■ A ne pas manquer

■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +

♦ Dernière diffusion

♦♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

ARTE

- 19.00 Nature.**
- 19.45 Météo, Arte info.**
- 20.15 360°**, le reportage GEO. D'après nature : [1/4] Quand la technique imite la nature.
- 20.45 Regarde les hommes tomber** ■■. Film. Jacques Audiard. ○.
- 22.20 Retour à la mer.** Téléfilm. Bogdan Dumitrescu (v.o.). ○.
- 23.45 Autopsie d'un genre.** Le film policier français.
- 0.40 Court-circuit.** *Ménage de printemps.* Marc Salmon. ○.
- 1.05 Scotland Yard contre X** ■. Film. Basil Dearden (v.o.). ○.
- 2.35 Court-circuit.** *Freestyle.* David Lowe (v.o.). ○.

M 6

- 19.20 Mariés, deux enfants.** ○.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.**
- 20.05 Point route.**
- 20.10 Notre belle famille.** ○.
- 20.40 Décrochage info.** Les Produits stars. L'appareil photo.
- 20.50 Op Center : Alerte rouge.** Téléfilm. Lewis Teague [1 et 2/2]. ○.
- 23.55 Booker.** La maison volée. ○.
- 0.45 Jazz 6.** Tribute to Cal Tjader.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Agora.** Michel Lécureur à propos de *De Balzac à Zola. Critiques et polémiques,* de Jules Barbey d'Aurevilly.
- 21.00 L'Histoire en direct.** 1983 : la bataille des euromissiles.

22.10 Fiction.

23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Récitals de chant.** Renée Fleming, soprano, Christoph Eschenbach, piano.
- 22.30 Musique pluriel.**
- 23.07 Le Bel Aujourd'hui.**

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées.** L'Ensemble Ars Rediviva de Prague, dir. Milan Munclinger.
- 20.40 Franz Schubert en 1824.**
- 22.45 Les Soirées.** Œuvres de Zemlinski, Mahler, Sibelius.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.20 L'Enfer du Goulag.** Forum Planète
- 23.25 Séville, les galériens de la foi.** Forum Planète

MAGAZINES

- 10.40 Droit d'auteurs.** Spéciale violence. La Cinquième
- 13.05 Argent public.** Le transfert de l'ENA. Les fonds spéciaux. TV 5
- 13.50 On s'occupe de vous.** Invité : Nicolas Peyrac. France 3
- 14.30 La Cinquième rencontre...** La sécurité routière. La Cinquième
- 14.58 Questions au gouvernement.** À l'Assemblée nationale. France 3
- 16.30 Les Dossiers de l'Histoire.** Général, nous voilà. Histoire
- 17.10 Le Débat.** Le Kosovo. Avec Pierre Guidoni, Thomas Sancton, Mariza Matei, Andréi Gratchev. LCI
- 18.05 Stars en stock.** Charles Bronson. Henry Fonda. Paris Première
- 18.30 Nulle part ailleurs.** Invités : John Waters ; Fonky family ; Christiane Despêche-Noblecourt ; Christiane Ziegler. Canal +
- 19.00 Archimède.** Voir : Eh hop ! Pourquoi : La couleur de la peau. Application : Bulles de champagne. Sciences animées : Partage favorable. Expérience : Jumelage de villes. Livre : Les Secrets de la casserole. Arte
- 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous.** Dominique Voynet. LCI
- 20.00 20 h Paris Première.** Invité : Jean Yanne. Paris Première
- 20.40 Thema.** Mais qu'est-ce qu'elles veulent maintenant ? Arte
- 20.50 Les Moments de vérité.** M 6
- 21.00 Le Gaï Savoir.** La chanson française d'hier à aujourd'hui. Avec Charles Aznavour ; Faudel ; Richard Cannavo. Paris Première
- 21.05 Temps présent.** Vacances à tout prix. TV 5
- 21.30 Cambouis.** L'histoire de la Cistalia et de son fondateur. Canal Jimmy
- 23.30 Place de la République.** La sécurité est-elle l'affaire de tous ? France 2
- 23.30 Nimbus.** Médicaments : de la dépendance à la délivrance. Invités : Michel Reynaud ; Jean-Marie Habbard ; Serge Karsenty ; Philippe-Jean Parquet. France 3
- 0.20 Capital.** La France à vendre ? M 6
- 1.45 Saga-Cités.** Loubna en octobre. France 3

DOCUMENTAIRES

- 17.10 Cinq colonnes à la une.** Planète
- 17.55 Le Futur en marche.** La Cinquième

Le Monde
TELEVISION

PLANÈTE

- 12.10 Monsieur Patel tourne à Bollywood**

Bollywood, c'est Bombay, capitale du cinéma indien. Le documentaire de Roger Mitchell accompagne un comédien, Harish Patel, sur ses trois tournages quotidiens. La course contre la montre de ce personnage plutôt antipathique témoigne de la fécondité d'une industrie cinématographique dont les productions sont avalées avec ferveur par les spectateurs.

PLANÈTE

- 14.40 L'Île**

Un film, plein de poésie et de lumière, sur les jardins ouvriers, plus précisément sur ceux de l'île Saint-Germain, juste en face des anciennes usines Renault. L'histoire de ce lopin de terre récupéré sur l'eau par les « prolos » qui y ont apporté de la terre et l'ont bichonné pendant des générations. Sylvaine Dampierre sait reconstituer la mémoire des lieux, car elle sait écouter les gens.

- 18.05 Histoire de l'eau.** [1/4]. Une lutte de tous les jours. Odyssee
- 18.30 Le Monde des animaux.** Délices des serpents. La Cinquième
- 19.00 L'Histoire des grands ballets.** [19/20]. Le ballet national du Canada. Mezzo
- 19.00 Conversation** avec Michael Tippett. Odyssee
- 19.05 Vivre dangereusement.** Planète
- 19.55 Inde, naissance d'une nation.** Les femmes. Odyssee
- 20.05 Les Tribus indiennes.** [15/20]. Les Pueblos. Planète
- 20.15 360°**, le reportage GEO. D'après nature. [2/4]. Arte
- 20.35 Le Train des orphelins.** Planète
- 20.45 Voynet,** au risque du pouvoir. Arte
- 20.45 Les Descendants.** [9/13]. Les Habsbourg. Histoire
- 21.45 Voyage au pays des dieux.** [17/13]. Jérusalem. Odyssee
- 21.50 Un siècle d'aviation.** [1/4]. Un siècle d'aviation civile française. Histoire
- 22.10 Vatican.** Pie XII et l'Holocauste. Odyssee
- 22.30 Semaine sainte** à Séville. Forum Planète
- 23.00 Les Celtes.** [5/6]. Le dernier conflit. Histoire
- 23.20 L'Épopée des fusées.** [13/13]. Au-delà du système solaire. Planète
- 23.30 Toutes les drogues du monde.** [6/6]. Quel avenir pour les drogues ? Odyssee
- 23.35 Sur la piste du crime.** [1/3]. Les cadavres qui parlent. TSR
- 0.00 Conférences de presse.** 27 novembre 1967 [2/3]. Histoire
- 0.40 L'Histoire de l'Italie au XX^e siècle.** [27/42]. La politique étrangère fasciste. Planète
- 0.55 Tibet, la route de l'espoir.** France 3

SPORTS EN DIRECT

- 15.45 Cyclisme.** Tour du Pays basque. Tolosa - Zalla. Eurosport
- 16.00 Basket.** Euroleague féminine. Final Four : Ruzomberok - Galatasaray. 18.00 Wuppertal - Côme. AB Sport
- 20.30 Basket-ball.** Pro A. Play-off. Quart de finale, match d'appui éventuel. Eurosport
- 20.35 Football.** Coupe de l'UEFA. Demi-finale aller : Marseille - Bologne. TF 1

MUSIQUE

- 19.00 Bach.** *Concerto brandebourgeois n° 2.* Par le Scottish Chamber Orchestra, dir. Raymond Leppard. Muzzik

CANAL +

- 22.45 La Planète des singes** ■■

Cette adaptation, réalisée par Franklin J. Schaffner, d'un roman de Pierre Boulle est à la fois un surprenant spectacle de science-fiction et un conte philosophique sur l'avenir de l'humanité. Le réalisme des « singes » est hallucinant. A Charlton Heston est revenu, en fait, le rôle le plus difficile. Héros américain, il se trouve confronté, à la fin, à une découverte vertigineuse. En v. o.

VARIÉTÉS

- 20.55 Les meilleurs** passent à la télé. France 3

TÉLÉFILMS

- 18.30 Disparue dans la nuit.** Bill L. Norton [2/2]. ○. Téva
- 20.30 La Vérité en face.** Etienne Périer. Festival
- 20.40 Tremblement de terre à New York.** Terry Ingram. ○. Canal +
- 20.40 Deux mamans sur la route.** Donald Wrye. RTL 9
- 22.05 L'An mil.** Jean-Dominique de La Rochefoucauld. Festival
- 22.15 Les Alsaciens** ou les Deux Mathilde. Michel Favart [3/4]. TV 5
- 22.40 Double enquête à Hamelin.** Arvi Liimatainen.

L'évolution du patrimoine des dirigeants d'entreprises publiques est encore mal contrôlée

Un rapport de la commission pour la transparence financière de la vie politique

LA TÂCHE confiée à la commission pour la transparence financière de la vie politique est immense : son dernier rapport, paru au *Journal officiel* du 25 mars, en témoigne. Créée en 1988 pour contrôler l'évolution du patrimoine d'un certain nombre d'élus locaux et des membres du gouvernement, son champ de compétence a été élargi par une loi de 1995, qui lui a notamment ajouté les parlementaires et les dirigeants d'entreprises publiques.

L'activité de cette commission, composée du vice-président du Conseil d'Etat, Renaud Denoix de Saint Marc, qui la préside ; du premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche ; et du premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe, a été d'autant plus importante que de nombreuses élections ont eu lieu depuis 1996, date d'entrée en vigueur des décrets la concernant.

La dissolution de l'Assemblée nationale lui a imposé de contrôler les déclarations des 577 députés sortants et entrants : 10 % des sortants et 2 % des entrants ont déposé ce document au-delà du délai de deux mois qui leur est imparti, ce qui aurait dû entraîner, pour les nouveaux parlemen-

taires, une inéligibilité d'un an si la commission n'avait fait preuve d'indulgence, imputant leurs négligences à la mauvaise connaissance de ses nouvelles missions.

La commission s'est ensuite penchée sur le patrimoine des membres des gouvernements d'Alain Juppé et de Lionel Jospin. Un membre du gouvernement de M. Juppé et deux membres du gouvernement de M. Jospin ont transmis leurs déclarations hors délai, sans toutefois encourir aucune sanction, à la différence des élus ou des dirigeants d'entreprise. En 1998, 10 % des conseillers généraux sortants et 12 % des entrants, ainsi que 13 % des conseillers régionaux sortants et 15 % des entrants ont fait l'objet d'un rappel, sans être encore sanctionnés. Depuis 1996, toutefois, la commission a transmis au parquet quatre dossiers qui laissaient suspecter des enrichissements anormaux.

La commission a beaucoup plus de mal à appliquer les nouvelles dispositions qui concernent les dirigeants d'organismes publics. Les préfets devraient lui transmettre la liste des SEM locales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions de francs, ainsi que des OPAC et des OPHLM géant plus de 2 000 logements. Or,

seuls 35 % d'entre eux s'acquittent de cette tâche.

La direction du Trésor informe la commission des changements qui ont lieu à la tête des organismes dont l'Etat détient directement plus de la moitié du capital social ou dont il est le premier actionnaire, ainsi que des établissements publics nationaux. Mais, pour qu'elle ne soit pas accablée de travail, il a été prévu que les sociétés mères signaient à la commission les mouvements qui affectent leurs filiales. Or, *« l'information transmise (...)est très aléatoire et imparfaite. Si une partie des sociétés mères et des établissements s'acquittent de cette obligation avec rigueur, certains des plus grands groupes publics font preuve de la plus grande négligence à cet égard »*, indique le rapport. Alors que le nombre des dirigeants assujettis est évalué à

Une enquête de « Capital » souligne l'opacité des revenus des élus

LES LOIS qui, depuis 1988, se sont efforcées d'encadrer les relations jusqu'alors entièrement opaques entre la politique et l'argent, ont laissé dans la pénombre une partie des revenus des élus. Certes, le cumul par un même élu de différentes indemnités liées à l'exercice de ses mandats est plafonné, depuis 1992, à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire de base, soit environ 43 000 francs. Cette mesure avait notamment pour objectif de limiter l'incitation financière à cumuler des mandats et des fonctions. En outre, les indemnités liées à l'exercice d'un mandat ou d'une fonction électorale proprement dites, du parlementaire national au conseiller municipal, font dorénavant l'objet d'un encadrement par la loi.

En revanche, à côté de ces indemnités liées aux mandats de parlementaire, de conseiller régional, de conseiller général ou de conseiller municipal, de nombreux élus tirent une source de revenus, bien moins connue, de leur participation à des organismes tels que les sociétés d'économie mixte (SEM), les syndicats intercommunaux ou autres communautés urbaines. Dans son numéro du mois de mars, qui consacre un dossier aux *« vrais revenus des hommes politiques »*, le mensuel *Capital* donne quelques exemples de ces pratiques. *« Comment tout contrôler ? »*, interroge *Capital* en expliquant que *« la France compte, par exemple, 1 305 sociétés d'économie*

près de 10 000 – parmi lesquels des élus –, la commission a, depuis 1996, reçu moins de 1 000 déclarations de début de mandat.

Les privatisations engagées depuis le printemps 1998 ont donné lieu au dépôt de plusieurs centaines de déclarations de fin de mandat. La commission constate qu'il lui est très difficile d'apprécier la variation de la situation patrimoniale des dirigeants d'entreprises nationales ou de leurs filiales, en l'absence d'informations sur leurs revenus, qui lui permettraient d'évaluer leur capacité d'épargne. Elle recommande donc que la mention des revenus devienne obligatoire ; elle propose en outre que les copies des déclarations fiscales et des avis d'imposition lui soient systématiquement envoyées.

Rafaële Rivais

Une enquête de « Capital » souligne l'opacité des revenus des élus

mixte, organismes qui, parce qu'ils accueillent en leur sein des actionnaires privés, échappent à l'intervention du comptable public ». Le magazine souligne également que, *« de 1993 à 1998, le nombre des communautés urbaines, des districts et des syndicats d'agglomération nouvelle a explosé, passant de 466 à 1 577 »*.

« La multiplication de ces structures locales favorise les pratiques douteuses », commente *Capital*. Le mensuel relève notamment qu'« à Paris, les indemnités des présidents de SEM peuvent atteindre 100 000 francs annuels », et qu'à *« Marmoutiers, dans le Bas-Rhin, l'ancien maire, Jacques Felli, s'était attribué un salaire trois fois supérieur à celui voté par sa commune pour présider la société d'économie mixte locale. Quant à l'ancien président du conseil général du Vaucluse, Jean Garcin, il avait tout simplement "oublié" de déclarer au fisc les 30 000 francs mensuels qu'il percevait pour présider une SEM informatique !»*.

« Au début des années 90, rapporte encore Capital, la ville d'Hyères, dans le Var, largement surendettée, a ainsi été épinglée par la chambre régionale des comptes. Motif : un des nombreux syndicats intercommunaux, créé pour "gérer" un projet de stade vélodrome, indemnisait les membres de son conseil d'administration alors que tout le travail était sous-traité à une association municipale ».

Cécile Chambraud

La mémoire retrouvée des enfants juifs de Belleville

SUR LES 11 000 JUIFS arrêtés par la police française entre le 16 juillet 1942 et le 31 juillet 1944, 3 477 habitaient le 20^e arrondissement de Paris. Parmi eux, 890 hommes, 1 513 femmes et 1 074 enfants qui furent conduits aux camps de Drancy et Pithiviers avant d'être, pour la plupart, déportés et gazés dans les camps d'extermination nazis. Pour le quartier Belleville-Ménilmontant, petit périmètre de cet arrondissement regroupant à l'époque la majeure partie de l'immigration qui avait fui les pogroms de l'Europe de l'Est, les listes de déportés établies par Serge Klarsfeld recensent près de 600 enfants âgés de 2 à 12 ans. De ces nombreux gamins nés, pour la plupart, en France, il ne reste aujourd'hui qu'une poignée de rescapés.

Ceux-là seront présents, le 10 avril, devant l'école de la rue Julien-Lacroix, située en plein cœur de Belleville, pour assister au dévoilement de plusieurs plaques du souvenir perpétuant la mémoire de ces enfants assassinés, éphémères écoliers de six établissements du quartier. Elles porteront le nom, le prénom, l'âge et le numéro du convoi de chacun d'eux.Cette manifestation organisée par le Comité Tlemcen, parrainé par plusieurs personnalités, dont Henri Krasucki, ancien secrétaire général de la CGT et gamin de Belleville, qui fut déporté. Elle a reçu l'appui du maire (PS) de l'arrondissement, Michel Charzat, de la mairie de Paris et de l'académie de Paris. Le maire de la capitale, Jean Tiberi, a délégué Didier Bariani, l'ancien maire de l'arrondissement, pour le représenter lors de ces cérémonies.

Elles sont le point d'orgue des activités du Comité Tlemcen que dirige Henri Malberg, président du groupe communiste du Conseil de Paris. Ce comité

La mort d'Ambroise Roux prive le patronat français de son éminence grise

AMBROISE ROUX, homme d'influence s'il en est, « papy parrain » des patrons français, ancienne éminence grise de Georges Pompidou, interlocuteur écouté de François Mitterrand, ami d'Edouard Balladur, est décédé dimanche 4 avril à l'âge de 77 ans dans sa résidence de Montfort-L'Amaury (Yvelines), à la suite d'une crise cardiaque.

Ambroise Roux fut pendant vingt ans le tout-puissant directeur général puis PDG de la CGE (Compagnie générale d'électricité, devenue Alcatel), l'un des tout premiers groupes industriels français dont il devait multiplier les effectifs par dix (180 000 personnes). Très proche de Georges Pompidou, au point d'être considéré comme un ministre bis de l'industrie à l'heure où la France se lançait à corps perdu dans l'industrialisation, il fut également l'homme fort du patronat dans les années 70, celui sans lequel rien ne se faisait.

Chassé de sa chère CGE en 1982 par l'arrivée de la gauche au pouvoir et les nationalisations, c'est lui qui mit en place ses successeurs, tout en montant le lobby capitaliste le plus efficace en France depuis la libération, l'AFEP (Association française des entreprises privées). Il en a quitté la présidence, il y a seulement 4 mois, remplacé par Didier Pineau-Valencienne après des remous suscités par ses déclarations ambiguës prônant une alliance entre la droite et le Front National.

L'AFEP qui regroupe les patrons des 60 plus grands groupes privés français a livré depuis près de vingt ans aux gouvernements des projets de loi clés en main. C'est ainsi qu'il a « vendu » à différents gouvernements socialistes la baisse de l'impôt sur les bénéfices, la loi sur le *carry-back* (qui permet aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt), celle sur l'autocontrôle des sociétés et a facilité la réforme des marchés financiers initiée par Pierre Bérégovoy.

Dans un livre d'entretiens avec la journaliste Anne de Caumont, intitulé *« Un prince des affaires »* (publié en 1996 chez Grasset), M. Roux résume de façon lapidaire son discours auprès des politiques : *« On vous apporte nos dossiers. Vous êtes d'accord ? C'est vous qui êtes à l'origine de tout : nous n'existons pas. Vous n'êtes pas d'accord ? Nous nous inclinons sans défiler sous vos fenêtres »*.

Mais l'action d'Ambroise Roux ne s'est pas limitée à cela. S'il a échoué dans sa tentative de construire un géant industriel et des services – à travers un rapprochement entre la CGE, future Alcatel, et la Compagnie générale des eaux –, il n'est pas une grande manœuvre industrielle et financière des dernières décennies où il n'aît

joué un rôle déterminant. Il s'est porté au secours de la Générale des eaux, menacée d'OPA par Saint-Gobain, et de la Société Générale, lors de la tentative de « dénouyutage » orchestrée en 1989 par Pierre Bérégovoy. Il a défendu le groupe Rivaud, convoité par la banque Stern, et a œuvré pour que la FNAC passe sous le contrôle de Pinault-Printemps-Redoute.

On n'en finirait pas de citer les noms des PDG qu'il a épaulés et dont il a facilité l'ascension : Guy Dejouany, Jean-Marie Messier, Pierre Blayau, Bernard Arnault, Jimmy Goldsmith, Marc Viénot, Pierre Suard, Serge Tchuruk, Didier Pineau-Valencienne, André Lévy-Lang et François Pinault. Il était d'ailleurs président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute depuis 1992.

JARDIN SECRET

C'était sans doute l'homme qui avait le plus beau carnet d'adresses politico-économique de France. Secret, charmeur, fin psychologue, il a mis cette influence au service d'un capitalisme *d'establishment* dont il était la pièce maîtresse.

Ce polytechnicien, ingénieur des Ponts et chaussées et de l'École supérieure d'électricité, issu d'une famille bourgeoise alliée aux Poulenc (de Rhône-Poulenc) avait, bien avant de militer pour le libéralisme, commencé sa carrière dans l'administration et effectué un passage dans les cabinets ministériels. Conseiller technique, puis directeur de cabinet du MRP Jean-Marie Louvel au ministère de l'Industrie et du commerce entre 1951 et 1954, il avait exploré en profondeur les liens qui alors, unissaient fortement les grands groupes français au pouvoir politique. Liens dont il saura user tout au long de sa carrière à la Compagnie générale d'électricité.

Il avait un jardin secret étonnant. Il prenait systématiquement trois mois de vacances par an à Trégastel (Côtes-d'Armor) et en 1986 avait publié un ouvrage sur l'art de faire tourner les tables : passionné de parapsychologie, il la fit étudier « scientifiquement » par les équipes de recherche des laboratoires de la CGE. Ambroise Roux était enfin monarchiste ! Chaque année, il assistait, recueilli, à la messe anniversaire de la mort de Louis XVI.

Homme de l'ombre, son refus des interviews ne l'empêchait toutefois pas de rencontrer régulièrement les journalistes, mais toujours *off the record*. *« J'ai toujours adoré que l'on ne parle de moi que par allusion »*, confiait-il. *« Il a moins d'influence qu'il ne dit, mais plus qu'on ne le croit »*, estimait un grand patron.

22 militaires tués au sud d'Alger

ALGER. Vingt-deux militaires ont été tués dans la nuit de samedi à dimanche, près de Blida (50 km au sud d'Alger) par des islamistes armés, a annoncé lundi 5 avril le quotidien *El Watan*.

Par ailleurs, un policier a été grièvement blessé par balles samedi matin à Hydra, quartier résidentiel d'Alger, alors qu'il était de faction devant la permanence de l'ancien chef de gouvernement Mokdad Sifi, l'un des sept candidats à l'élection présidentielle, selon plusieurs journaux. Cet attentat est l'incident le plus grave de la campagne électorale présidentielle qui a commencé officiellement le 25 mars et qui s'achèvera le 12 avril. Le premier tour de scrutin aura lieu le 15 avril.

Enfin, le président du Front des Forces socialistes (FFS) Hocine Aït Ahmed, l'un des candidats à l'élection présidentielle algérienne, a été victime d'un *« léger malaise cardiaque »*, a annoncé dimanche son directeur de campagne électoral Djamel Zenati.

L'état de santé de M. Aït Ahmed, 72 ans, n'inspire toutefois *« aucune inquiétude »*, a-t-on indiqué de même source. – (AFP)

Le Monde ECONOMIE

MARDI 6 AVRIL 1999

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

EUROPE

La monnaie unique commence à séduire les Français, qui, d'après un sondage, lui trouvent désormais autant d'avantages que d'inconvénients, rejoignant

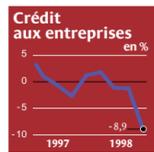


ainsi les autres ressortissants de l'Union monétaire (page IV)

65 %

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS SE PRODUISENT SUR LA ROUTE

Les chutes de hauteur et les accidents électriques sont les causes essentielles des 35 % de décès restants (page V)



BOUSSOLE

La République tchèque continue de s'appauvrir.

Après une croissance limitée à 1 % en 1997, le PIB a baissé de 2,7 % en 1998 (page V)

46,1 %

Le taux de pression fiscale en France est parmi les plus élevés d'Europe. Mais est-il possible de comparer des indicateurs qui reflètent des choix de politique publique différents ? (page VI)

TRIBUNES

Un rapport, présenté par Yves Cannac, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, dénonce les dépenses improductives de l'Etat français, notamment celles de l'administration centrale (page VII)



En République fédérale de Yougoslavie, le revenu par habitant a été divisé par deux en huit ans : à l'origine du conflit au Kosovo, il y a aussi ce bilan désastreux de Slobodan Milosevic. La crise pourrait fragiliser les pays voisins où affluent massivement les réfugiés

Derrière la guerre, une économie balkanisée

CHAOS

● Slobodan Milosevic, au pouvoir depuis dix ans, n'a entrepris aucune réforme. La République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) est exsangue. Mais le maître de Belgrade dispose de réserves et de réseaux occultes qui lui permettent de financer son effort de guerre.

● Catherine Samary, professeur à l'université Paris-Dauphine, estime que pour stabiliser les Balkans, il faudrait reconstruire un espace économique commun, sans pour autant l'opposer aux liens avec l'Union européenne. ● Les industriels occidentaux, en particulier ceux du secteur de l'armement, font leurs comptes. Le conflit devrait leur profiter.

Lorsqu'il avait participé, en avril 1987, au rassemblement de Kosovo-Poljje, sur le fameux Champ des Merles qui, depuis la bataille perdue du 15 juin 1389 contre les Ottomans, est considéré comme le berceau du mythe fondateur de la « nation » serbe, Slobodan Milosevic, qui n'était encore que le chef de la Ligue des communistes de Serbie, avait fait deux promesses à ses milliers de compatriotes venus exacerber le mythe serbe : jamais ils ne quitteraient cette région ; tout serait entrepris pour assurer la résurrection – politique et économique – de la Grande Serbie. Deux engagements qu'il devait régulièrement marteler dès son accession au pouvoir, quelques mois plus tard.

Depuis, le mur de Berlin est tombé, l'Europe de l'Est s'est péniblement recomposée, la Yougoslavie a imploré – au prix d'une première guerre qui a fait au moins 250 000 morts – et le maître de Belgrade, au nom d'un nationalisme habilement entretenu, a de nouveau décidé de croiser le fer avec les Occidentaux pour tenir sa première promesse, celle de ne jamais céder la province du Kosovo à la majorité albanaise qui le peuple. Un moyen efficace de masquer son échec économique.

ment la Serbie, réduite à un tel état d'appauvrissement, criblée de dettes, privée de l'apport de capitaux extérieurs, soumise depuis juin 1998 à de nouvelles sanctions économiques en raison des offensives de la police serbe et de l'armée fédérale contre la population d'origine albanaise du Kosovo, et, de plus, confrontée à la fronde du Monténégro soucieux de desserrer l'étreinte politique de Belgrade, peut-elle continuer à vivre – à importer des biens d'équipement, à acheter des Airbus, à exporter des armes –, mais aussi à financer un effort de guerre ?

RESSOURCES OCCULTES

Grâce à l'économie parallèle qui contribuerait pour plus de 50 % à la formation du PIB, répondent les analystes économiques. Grâce, surtout, à des ressources occultes tirées de manipulations financières et de trafics en tout genre, ajoutent les spécialistes du renseignement.

« La Serbie risque de devenir le Pyongyang [Corée du Nord] de l'Eu-

rope », affirmait récemment un expert américain dans le *Financial Times*. Le danger d'explosion – et de contamination à l'ensemble de la région – est réel. D'ores et déjà, 100 000 personnes au moins ont fui le Kosovo sous la pression des forces serbes, la plupart d'entre elles gagnant l'Albanie, le pays le plus pauvre d'Europe et dont plus de 60 % de la population est au chômage.

De l'autre côté de l'Adriatique, l'Italie, le pays le plus exposé car le plus proche de la Serbie, commence à subir les effets négatifs de la guerre du Kosovo, alors que la Pénninsule est déjà l'une des économies les plus affectées par le ralentissement de la croissance européenne. C'est là le signe que la poudrière des Balkans risque fort d'exporter ses flammèches. Jusqu'en Europe de l'Ouest où l'on n'a jamais véritablement su comment circonscrire ce type de brasier.

Laurence Caramel et Serge Marti



FUITE EN AVANT

Au fil des ans, la Serbie s'est enfoncée dans une dépression dont la profondeur reste une inconnue.

« La fuite en avant de Milosevic dans la guerre est une façon de différer le règlement des problèmes qu'il ne veut ou ne peut pas traiter, sauf à mettre en danger sa survie à la tête du pouvoir », assure Chris Bennett, qui dirigeait jusqu'en février l'antenne bosniaque d'International Crisis Group, une organisation privée spécialisée dans l'analyse des situations de crise. « En Serbie, la population a coutume de dire que Milosevic résout un conflit en créant un autre conflit. Cela vaut en politique comme en économie », souligne-t-il.

Après plus de dix ans de pouvoir sans partage, le chantre du nationalisme serbe s'efforce d'escamoter, sous les slogans identitaires, un bilan désastreux. Par rapport à 1989, l'industrie a perdu plus de 70 % de ses capacités de production et la richesse nationale a été réduite de moitié. Avec un salaire moyen mensuel qui variait entre 750 et 950 dinars (de 171,5 euros à 217 euros), les Yougoslaves restent parmi les ouvriers les moins bien payés d'Europe.

Devant ce spectacle d'une économie moribonde, une question vient immédiatement à l'esprit : com-

Visiblement,
vous avez des responsabilités.

Ça tombe bien, maintenant
vous pouvez les élargir.

MBA
ESCP Accrédité AMBA's

Le MBA ESCP, programme inter-européen de management, s'adresse à de jeunes cadres fortement impliqués dans l'entreprise et promis à une évolution de carrière rapide. Sa pédagogie originale en temps partagé permet le maintien d'une responsabilité à plein-temps en entreprise pour obtenir, en 18 mois, un diplôme de standard international (MBA). Programme bilingue anglais/français.

Réunions d'informations
jeudi 29 avril et 20 mai 1999 à 18 h 30

01 49 23 22 70
Email : penain@escp.fr

Le Groupe ESCP est accrédité EQUIS

Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Paris
79, avenue de la République • 75011 Paris
WEB : http://www.escp.fr

Catherine Samary, professeur d'économie à Paris-Dauphine

« La course pour l'appropriation des territoires et des richesses n'est pas finie »

« Existe-t-il des raisons économiques à un conflit que l'on présente avant tout comme politique et religieux ? La situation économique de la Yougoslavie (Serbie-Monténégro) peut-elle être un des éléments expliquant la fuite en avant de Slobodan Milosevic ?

La crise yougoslave n'est pas due à l'impossibilité de vivre ensemble, mais à des facteurs socio-économiques qui se sont combinés à une crise économique.

Il y a d'abord, le creusement des écarts de développement. A la fin des années 80, des progrès considérables avaient été réalisés, mais le revenu par habitant variait encore de 1 à 7 entre la République la plus riche, la Slovénie, et la région la plus pauvre, le Kosovo. L'aide des régions riches redistribuée aux régions les plus pauvres était mal gérée, sans transparence. A un bout, on avait le Kosovo, avec la grève des mineurs et les manifestations de 1981 motivées par des raisons économiques. A l'autre bout, la Slovénie et la Croatie, les plus gros contributeurs au fonds d'aide au développement, qui rechignaient à payer leur quote-part. Elles s'estimaient exploitées, même si elles oubliaient de compter dans leur bilan le marché yougoslave et les matières premières à bas prix qui leur étaient fournies. La Serbie, dont le revenu par habitant se situait dans la moyenne de la fédération, estimait,



Catherine Samary

● Professeur d'économie appliquée à l'université Paris-Dauphine. Catherine Samary, cinquante-trois ans, fait aussi partie du Roses, un laboratoire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), spécialisé sur les problèmes de la transition des économies de l'ex-bloc de l'Est.
● Elle a publié *La Déchirure yougoslave, une expérience pour l'Europe*, en 1994, aux éditions de l'Harmattan.

elle aussi, être trop ponctionnée financièrement. Dans le même temps, les conflits se multipliaient avec le gouvernement yougoslave qui devait gérer une dette extérieure de 20 milliards de dollars. Enfin, l'ouverture aux privatisations, à la fin de la décennie, allait accentuer

les conflits d'intérêts pour déterminer qui allait en bénéficier, de la bureaucratie fédérale ou de celle des Républiques.

– **Quels étaient les enjeux de ces conflits ?**

– Il y avait, d'un côté, les plus riches, la Croatie et la Slovénie, favorables à la création d'une confédération qui leur donnerait une quasi-indépendance ; de l'autre, les moins favorisés, la Bosnie et la Macédoine, qui se battaient pour le maintien d'une République fédérative avec le renforcement des mécanismes de redistribution. La Serbie était favorable à une solution qui renforcerait le pouvoir des Serbes, tant sur le plan politique qu'économique, en faisant notamment valoir le poids de la population serbe dans l'ensemble yougoslave.

Dans les conflits qui vont s'enchaîner à partir de 1992, il y a évidemment un enjeu de contrôle des territoires, c'est-à-dire des ressources. Le discours de Slobodan Milosevic s'appuie certes sur le thème des droits des minorités serbes dans les autres Républiques. Mais il y a aussi la tentation d'aller jusqu'à la mer en s'emparant de Dubrovnik. Et il s'agit bien là d'un enjeu économique.

Aujourd'hui, le conflit avec le Kosovo est un nouveau mode de légitimation pour Belgrade. D'autant plus efficace que la Serbie se présente comme une victime. Victime d'un complot de la communauté in-

ternationale, victime des frappes de l'OTAN, victime des sanctions économiques. Cette position rend plus acceptable une situation économique qui n'a cessé de se dégrader.

– **Le discours nationaliste dans les Balkans, sur le plan politique, s'est-il accompagné d'un nationalisme économique dans les différentes Républiques ?**

– Certainement. Chacune d'entre elle s'est efforcée de privatiser pour elle-même, et aussi de se tourner vers l'Union européenne en ordre dispersé. Dans cette démarche, la Slovénie et la Croatie se sont présentées comme les « vrais européens » et les bons élèves, contre les peuples balkaniques, incapables de se mettre à travailler.

Pour autant, la transition vers l'économie de marché n'a pas balayé la singularité du modèle yougoslave fondé sur la propriété sociale, « à tous et à personne ». La tendance à étatiser la propriété pour briser l'autogestion s'est manifestée partout, mais elle s'est heurtée partout à des formes de résistance des managers socialistes soutenus par les salariés. En Slovénie, par exemple, les privatisations ne sont pas très avancées.

Le nationalisme continue de se manifester ici par une volonté de contrôler le processus de transition et de transformation de l'économie.

– **Quatre ans après les accords de Dayton, dans quelle situation**

se trouvent les Républiques de l'ex-fédération yougoslave ?

– L'éclatement de la Fédération yougoslave n'a pas encore débouché sur une alternative cohérente. La situation reste très fragile. Et cela vaut aussi pour la Slovénie. Dans cette République, le chômage touche plus de 10 % de la population active alors qu'il était inexistant à la fin des années 80.

Ce coût social de la transition pose un problème pour approfondir le processus des réformes. Les pouvoirs nationalistes, en place partout, sont des éléments d'instabilité car ils empêchent une gestion coopérative de la région. La course pour l'appropriation des territoires et des richesses n'est pas finie. Le processus d'éclatement reste en cours. Le Monténégro affirme de plus en plus clairement son souhait d'indépendance vis-à-vis de Belgrade.

C'est pourtant le processus inverse qu'il faudrait enclencher. Pour qu'il n'y ait pas de grande Serbie, de grande Albanie, il faut proposer des solutions politiques et trouver des modes de coopération.

– **Comment analysez-vous la viabilité économique de la zone alors que sa cohérence construite sous le régime communiste a volé en éclats ?**

– Les petites entités des Balkans dont la population dépasse à peine 2 millions d'habitants pour la Macédoine ou pour la Slovénie n'ont pas vocation à vivre seules. Il y a donc

un double mouvement, de décomposition et de recomposition.

Cette recomposition se fait vers l'Union européenne pour tous les pays de l'Europe centrale et orientale. Mais je crois qu'elle est insuffisante et dangereuse car elle crée une dépendance et une ouverture de ces économies à l'égard de l'Union européenne qui n'est certainement pas tout bénéfique.

Leurs balances commerciales enregistrent toutes des déficits. Leurs exportations et leur croissance dépendent aujourd'hui de la croissance de leurs voisins industrialisés. Alors que, dans le même temps, leur ouverture et leur nouveau mode de consommation a généré des besoins d'importations qui fragilisent leurs équilibres financiers.

Pour stabiliser la région, il faudrait reconstruire, sans l'opposer aux liens avec l'Union européenne, un espace économique commun. L'éclatement de la Yougoslavie en 1991 a été interprété comme l'échec d'une construction artificielle.

Je ne partage pas cet avis. Je pense que l'échec est venu du manque de démocratie dans le processus de décision et d'un manque de maîtrise des mécanismes socio-économiques permettant de réduire les disparités régionales. Cet échec devrait être médité par l'Union européenne.

Propos recueillis par Laurence Caramel

Des contrats pour les Occidentaux ?

Rien de tel qu'une bonne guerre pour dynamiser les économies, ont coutume de dire les cyniques. Dans le cas du conflit au Kosovo, les avis sont partagés. Les marchés de renouvellement de l'armement ne seront pas dopés : « Cela ne concernera que les produits consommables, les bombes ; l'impact ne sera pas significatif », estime Tassos Philippakos, spécialiste du secteur de l'armement au bureau de Moody's à New York.

La plupart des matériels utilisés par les armées de l'OTAN sont anciens (à l'exception du bombardier furtif B-2 de Northrop Grumman), et ne seront donc pas renouvelés ; c'est en particulier le cas du chasseur furtif américain F-117 A de Lockheed, abattu dès les premiers jours du conflit.

Les conséquences sont même clairement négatives pour l'industrie de l'armement française pour qui « la Yougoslavie a été un marché très intéressant », explique Christian Schmidt, professeur à l'université Paris-Dauphine et spécialiste des répercussions des guerres sur l'économie. « Malgré l'absence de chiffres officiels depuis 1996, explique-t-il, on sait que de nombreux matériels utilisés par les Serbes sont français. Les Gazelle et Falcon ont été fabriqués en coproduction avec les Serbes. Les Français ont définitivement perdu ce marché. »

MARCHÉ BOURSIER

Cette guerre ne va-t-elle pas néanmoins dynamiser les investissements militaires ? A New York, les experts de Merrill Lynch se demandent si « le fait que les bombardements n'aient pas stoppé le nettoyage ethnique au Kosovo ne va pas dissuader les gouvernements d'investir dans la modernisation de leur forces militaires et leur système aérien ». Mais il leur semble plus probable que cette dissuasion ne joue pas. Le marché boursier réagit d'ailleurs dans ce sens.

A Wall Street, près d'une semaine après le début des frappes aériennes, la progression des actions des entreprises du secteur de la défense était en moyenne plus forte que la hausse de la Bourse, qui elle-même se comportait très bien.

Sans doute les investisseurs anticipaient-ils également des effets positifs quant à l'augmentation des budgets du Pentagone. Le 1^{er} février, Bill Clinton leur avait déjà donné des espoirs. Lors de la présentation de son projet de budget pour l'année fiscale 1999-2000 au Congrès américain, il a proposé, pour la première fois depuis 1985, d'augmenter les dépenses militaires. Les budgets de défense des petits pays devront

également être révisés. « L'effondrement des budgets militaires suite à la chute du mur de Berlin, va être entrayé par ces micro-conflits, estime le représentant d'une grande banque d'affaires américaine, qui préfère garder l'anonymat. Cela va encourager les pays du monde entier à se surarmer. »

NORMES

Certes, comme le fait remarquer Tassos Philippakos, il ne faut pas s'attendre à retrouver les effets de la guerre du Golfe qui s'étaient traduits en « achats significatifs de plusieurs milliards de dollars de la part des pays voisins ». Les pays voisins de la Serbie n'ont pas les moyens de l'Arabie saoudite, du Koweït ou des Emirats arabes unis. « Mais cela pourrait inciter l'OTAN, à les aider financièrement à s'armer », estime Christian Schmidt.

La situation pourrait aussi avoir des conséquences sur la mise aux normes des armées polonaise, tchèque et hongroise, qui ont intégré l'OTAN le 12 mars. « Les pays concernés n'en ont pas les moyens. Et les Américains ne veulent pas la financer », estime Dominique David, de l'Institut français des relations internationales (IFRI). « Les Américains pourraient revenir sur leur position », rétorque Christian Schmidt.

Les industriels américains seraient alors les premiers bénéficiaires de la situation. Déjà « ce sont eux qui décident des normes, et favorisent donc leurs industriels », analyse Dominique David. Le conflit au Kosovo leur a en outre offert une belle vitrine. Le bombardier furtif B-2, qui a fait ses débuts opérationnels dans les Balkans le 24 mars, a été amplement vu. Alors que « les Européens étaient présents, mais ne voulaient pas trop le montrer », observe Christian Schmidt.

Les industriels français ne font pourtant pas grise mine. « Le conflit a montré la nécessité de disposer de systèmes d'armes stand-off, comme le Tomahawk américain. Or les Apache et Storm Shadows de l'entreprise franco-britannique Matra-Bae Dynamics seront disponibles dès le début de l'année prochaine », note un représentant des industriels français.

« La multiplication des micro-conflits va profiter à tout le monde », conclut cyniquement un analyste. Une opinion partagée par Christian Schmidt. « De plus, si Milosevic s'en va, les premiers gagnants seront les opérateurs de BTP qui participeront à la reconstruction. Les Français seront alors les mieux placés. Ils sauront à nouveau faire valoir leur amitié traditionnelle avec la Serbie... »

Annie Kahn

© 1998 Andersen Consulting. Tous droits réservés.

Voilà ce qui se passe quand tous les éléments brillants d'une entreprise unissent leurs talents.

Toutes les entreprises ont des éléments individuellement brillants. Mais pour atteindre des objectifs élevés, ils doivent apprendre à unir leurs forces pour être brillants tous ensemble.

Andersen Consulting peut vous aider à améliorer vos résultats de façon spectaculaire en coordonnant vos compétences fondamentales. Notre expérience unique, acquise dans le monde entier, nous a donné la capacité d'harmoniser technologie, stratégie, organisation et ressources humaines.

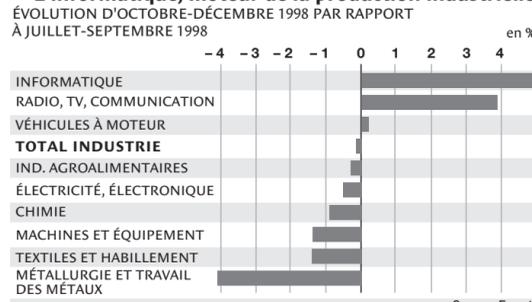
Ainsi même si vous décidez de décrocher la lune, nous pouvons vous aider à réussir.

AC Andersen Consulting

Visitez notre site sur www.ac.com

EUROPE

▼ L'informatique, moteur de la production industrielle



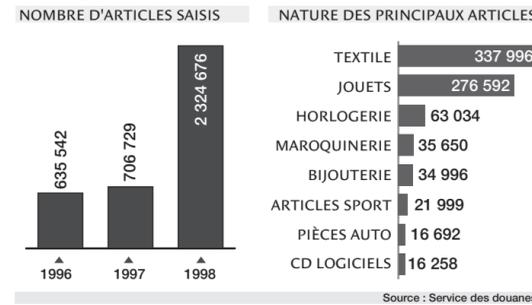
■ **POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1998**, la production industrielle de la zone euro ainsi que celle des Quinze ont diminué, en tendance, de 0,3 % par rapport aux trois mois précédents.

■ **LES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES**, le textile-habillement et la fabrication de machines et d'équipements sont les plus touchés. En revanche, l'informatique et le matériel de télécommunication connaissent encore une forte croissance.

■ **EN MOYENNE ANNUELLE**, la croissance de la production manufacturière pour 1998 reste assez soutenue : 4,1 % pour la zone euro et 3,6 % pour l'Union européenne. Parmi les pays les plus dynamiques : la Finlande (+ 7,6 %), l'Espagne (+ 5,4 %), l'Allemagne (+ 4,6 %) et la France (+ 4,5 %). Le Royaume-Uni (+ 0,9 %) et l'Italie (+ 0,8 %) sont en queue de peloton.

FRANCE

▼ L'explosion de la contrefaçon



■ **LES SAISIES** d'articles de contrefaçon ont progressé de plus de 228 % en 1998 par rapport à 1997. Cette forte augmentation serait liée, d'après la douane, à trois éléments majeurs : l'affinement des méthodes de ciblage, la coopération accrue avec les titulaires de marques et la mobilisation des douaniers pour lutter contre la contrefaçon des produits dérivés de la Coupe du monde.

■ **Parmi les principaux types d'articles saisis**, le textile vient en tête (15 %), suivi par les jouets (12 %) et les articles de luxe (6 %). 30 % des articles saisis étaient destinés au marché français, le reste à l'ensemble de l'Europe. 31 % provenaient de Corée, 13 % de Thaïlande, 12,7 % d'Italie, 11,6 % de Chine ; le solde venant de Hongkong, du Pakistan, de l'Inde, de la Turquie, et du Royaume-Uni.

Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	EURO 11	UE 15
PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)											
Sur un an	1,8 (déc.)	-6,0 (déc.)	1,6 (déc.)	-5,3 (déc.)	3,4 (déc.)	0,3 (déc.)	-7,6 (déc.)	-1,7 (déc.)	0,1 (déc.)	-0,2 (déc.)	-0,2 (déc.)
Sur trois mois	0,3 (déc.)	-0,8 (déc.)	0,1 (déc.)	-0,2 (déc.)	0,4 (déc.)	0,4 (déc.)	-0,8 (déc.)	0,2 (déc.)	-0,3 (déc.)	-0,3 (déc.)	-0,3 (déc.)
TAUX DE CHÔMAGE (en %)											
1999	4,3 (janv.)	4,3 (sept. 98)	9,1 (janv.)	8,4 (janv.)	17,8 (janv.)	11,6 (janv.)	12,3 (oct. 98)	3,6 (nov. 98)	6,2 (oct. 98)	10,6 (janv.)	9,6 (janv.)
PRIX À LA CONSOMMATION (en %)											
Sur un an	1,7 (janv.)	-0,1 (juil.)	0,2 (fév.)	1,0 (fév.)	1,8 (fév.)	0,3 (fév.)	1,4 (fév.)	2,0 (fév.)	1,5 (fév.)	0,8 (fév.)	1,0 (fév.)
Sur un mois	0,2	-0,6	0,1	0,2	0,1	0,3	0,2	0,7	0,2	0,3	0,3
PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)											
Sur un an	4,3	-3,0	2,6	2,2	3,6	2,8	1,2	3,3	1,1	2,4	2,3
Sur trois mois	1,5	-0,8	0,4	0,3	0,7	0,7	0,5	1,2	0,1	0,2	0,2
DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)											
1997	0,1	-3,3	-2,7	-2,1	-2,6	-3	-2,7	-1,4	-1,9	-2,5	-2,3
1998*	1,4	-5,5	-2,1	-1,3	-1,8	-2,9	-2,7	-0,9	-0,6	-2,1	-1,5
DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)											
1998	ND	ND	61	117,3	65,6	58,5	118,7	67,7	49,4	73,8	69,5
BALANCE COURANTE** (en % du PIB annuel)											
1 ^{er} trimestre											
2 ^e trimestre											
3 ^e trimestre											
4 ^e trimestre											
Solde trimestriel 1997	-0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
Solde trimestriel 1998	-0,49	0,7	-0,19	1,13	0,21	0,72	0,91	0,74	0,23	0,39	0,36

* prévisions Commission européenne
** y compris les flux intrazonas pour UE15 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg.

Source : Eurostat. Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.htm>

Les chiffres de l'économie française

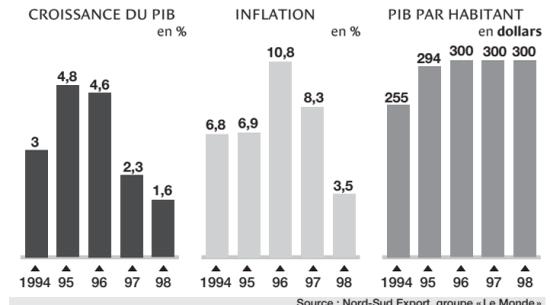
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES		
	-3,4 % (fév.)	+4,6 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	14,2 % (3 ^e trim. 98)	-5,9 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+0,5 % (3 ^e trim. 98)	2,6 %
TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER		
	+0,3 % (4 ^e trim. 98)	+1,2 %
INVESTISSEMENT		
	+1,4 % (4 ^e trim. 98)	+0,4 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs / euros)		
	+ 9,477 MdF / + 1,4 milliard d'euros (jan.)	-16,7 %
	+ 151,850 MdF / + 23,2 milliards d'euros (98/99)	-7,4 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES		
	-7 (fév.)	-21**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales		
	-22 (mars)	+22**
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (- de 25 ans)		
	17,3 % (fév.)	-4,6 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL		
	38,3 % (fév.)	+0,4 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND		
	1 054 900 (fév.)	-0,87 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND		
	383 428 (fév.)	-9,1 %
INTÉRIM		
	532 098	+28,8 %

* solde des opinions négatives et positives, données CVS **solde net douze mois auparavant

Source : Insee, Dares, Douanes et Unedfi

KENYA

▼ A la recherche des financements extérieurs



■ **AVEC UNE CROISSANCE DE 1,6 %** seulement en 1998, le Kenya se relève d'une année très décevante, marquée par la crise du tourisme et la baisse de la production de certaines matières premières comme le café.

■ **LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)** a interrompu, le 31 juillet 1997, le versement d'une « facilité d'ajustement structurel renforcé » (FASR) d'un montant total de 205 millions de dollars (187,5 millions d'euros). Ce blocage a fortement pénalisé le pays en 1998. Pour bénéficier à nouveau d'un accord avec le FMI, le Kenya va devoir prendre des mesures énergiques de lutte contre la corruption, ce qui passe, notamment, par une plus grande démocratisation du régime (Nord-Sud Export, groupe « Le Monde »).

UN CHIFFRE
65 %

LE POURCENTAGE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS QUI SE PRODUISENT SUR LA ROUTE

Quasiment deux tiers des accidents du travail mortels ont lieu sur la route. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) vient de publier les derniers chiffres disponibles (qui correspondent à la moyenne de trois années : 1994-1995-1996) et annonce 580 décès lors du trajet professionnel et 300 lors de missions.

Ces accidents du travail – qui concernent les chauffeurs routiers, les cadres au volant, etc. – représentent environ un quart des dépenses de la branche accidents du travail (hors maladies professionnelles) de la Sécurité sociale, soit près de 10 milliards de francs en coût direct pour les entreprises.

La route tue donc plus que les chutes de hauteur et les accidents électriques, qui constituent l'essentiel des 35 % restants. Le phénomène n'est pas exclusivement français. La dernière enquête d'Eurostat sur les accidents du travail (4,9 millions) au sein de l'Union européenne montre que la route est désormais la troisième cause (après la construction et l'industrie) d'accidents mortels.

L'INRS a décidé de s'associer avec la direction de la sécurité et de la circulation routières pour essayer de mieux prévenir ce risque professionnel et propose depuis février (en prêt gratuit pour les entreprises du régime général auprès de chaque Caisse régionale d'assurance-maladie, sinon en vente à l'INRS) deux vidéogrammes, intitulés « Dérapages » et « Prévenir les accidents de la circulation », afin d'inciter les dirigeants à mettre en place une démarche de prévention.

L'économie tchèque continue de s'appauvrir

En République tchèque, l'année 1998 s'est à nouveau conclue, sur un bilan médiocre. Le PIB du pays a baissé de 2,7 %, après une croissance limitée à 1 % en 1997, sans que cette contre-performance ne corresponde à un choc clairement identifiable.

Ainsi, le pays n'a pas souffert directement de la crise des marchés émergents, que ce soit en termes financiers ou commerciaux. On a plutôt observé une poursuite des tendances au déclin lent, visible depuis deux ans : au printemps 1997, un plan de stabilisation avait déjà sanctionné l'impossibilité de maintenir une croissance supérieure à 2 % ou 3 % l'an, en raison d'une compétitivité insuffisante.

A cet égard, la croissance de 12 % des exportations obtenue l'an dernier, dans une conjoncture internationale difficile, serait un bon signe si les importations n'avaient pas augmenté dans le même temps de 9 %. Ceci n'est guère rassurant, quand la consommation intérieure recule de 1,4 % et l'investissement productif de 3,7 %.

LICENCIEMENTS

Un tel écart indique que l'appareil de production ne s'est toujours pas ajusté à la structure de la demande intérieure, qui continue d'absorber des volumes importants de biens et de services étrangers. En d'autres termes, tout laisse penser qu'une reprise même modérée de la croissance aboutirait, comme en 1995-1996, à un gonflement rapide du déficit commercial.

L'hypothèse d'une microéconomie faible ressort également de l'analyse de la récession en 1998 : celle-ci ne peut pas être expliquée par la politique économique, tant au premier semestre, pendant lequel Vaclav Klaus dirigeait un gouvernement de centre-droit, qu'après les élections de juin qui ont permis l'arrivée au pouvoir de M. Zeeman, issu du parti social-démocrate. Sur l'ensemble de l'année, la politique budgétaire a été légèrement accommodante, avec

Après une croissance limitée à 1 % en 1997, le PIB a baissé de 2,7 % en 1998. La compétitivité des entreprises reste insuffisante

un déficit de 1 % du PIB après un quasi-équilibre l'année précédente ; parallèlement, la politique monétaire était progressivement détendue, mais sans qu'elle apporte un soutien fort à l'activité.

Par ailleurs, le plan de stabilisation de 1997 avait mis un terme aux augmentations de salaires extravagantes des années antérieures : ceci avait permis une amélioration sensible des coûts salariaux unitaires des entreprises (+13 %), qui a été préservée en 1998. Sur les deux années ce résultat a toutefois été obtenu au prix de licenciements importants, qui expliquent le doublement du taux de chômage en deux ans, à 8,1 % actuellement.

Le problème est que ce meilleur contrôle du coût du travail ne reflète pas une amélioration tangible de la compétitivité des entreprises. En principe, une telle évolution aurait dû leur donner les moyens de reconstituer leurs marges, et de financer des programmes de restructurations et de relance de l'investissement. Du moins est-ce ainsi que la croissance hongroise, depuis deux ans, a été préparée par le plan de stabilisation de 1995, assez comparable au programme tchèque de 1997.

Toutefois, dans le cas présent, le redressement partiel des deux dernières années n'a intégré aucune reprise nette de la productivité du travail, au-delà des fluctuations courtes de l'activité (+2 % en moyenne sur 1996-98). Or, on sait que dans les économies en transition, la productivité est non seule-

ment la principale source de financement des entreprises, dans les phases de reprise de la croissance, mais qu'elle est aussi le signe le plus tangible du progrès des restructurations, sur le plan micro-économique.

L'inefficacité de la gestion et de l'organisation du travail étaient telles, sous le régime centralisé, que des ajustements même limités ont permis, dans les années 1990, de réaliser à peu de frais des progrès très rapides. Or, contrairement à la Hongrie et à la Pologne, la République tchèque reste une économie à croissance très lente de la productivité, ce qui reflète l'inertie de sa structure d'offre.

Tout se passe comme si les entreprises avaient répondu au durcissement de leurs contraintes financières par des variables quantitatives immédiates (salaires et licenciements), sans montrer de capacités stratégiques fortes, à moyen terme.

Plus récemment, le dynamisme limité de la microéconomie tchèque a été accentué par l'accélération de la crise bancaire. Après une croissance forte du crédit aux entreprises, entre 1992 et 1997, il est apparu que les banques avaient accumulé des pertes colossales. Aussi, depuis deux ans, cette source de financement peu exigeante s'est tarie, l'Etat ne parvenant ni à stabiliser les principales institutions, ni à les vendre à des investisseurs étrangers.

CRISE BANCAIRE

Dans un premier temps, ceci s'est traduit par une baisse du crédit aux entreprises, calculé en termes réels (déflaté de l'inflation). Mais la tendance s'est aggravée l'an dernier : malgré une réduction des taux d'intérêt de 15,8 % en juin dernier à 7,2 % actuellement (3 mois interbancaire), le crédit nominal se contracte depuis le milieu de 1998, au rythme de 10 % l'an. On est donc entré dans une situation de *credit crunch*, dans laquelle la politique monétaire est neutralisée par la crise des banques. Cette évolution inter-

▼ Des entreprises confrontées à la pénurie de crédit



vient en outre dans un environnement de plus en plus déflationniste, où la baisse de la production dans de nombreux secteurs industriels se conjugue avec celle des prix à la production. A l'évidence, ceci ne va pas faciliter la définition de stratégie de restructuration à moyen terme.

Opacité des marchés de capitaux, faiblesse de la relation de crédit : tous ces caractères de l'économie tchèque, désormais très marqués, expliquent qu'il reste difficile de savoir qui contrôle un directeur d'entreprise ou de banque, et quels objectifs il doit suivre. Dès lors, comme beaucoup d'autres dans ce pays encore assez riche, il vit à la petite semaine et s'ajuste à vue.

Jérôme Sgard
Cepii

APPRENEZ L'ALLEMAND EN AUTRICHE
UNIVERSITÉ DE VIENNE
COURS D'ALLEMAND POUR ÉTRANGERS
3 sessions du 4 juillet au 18 septembre 1999
(3 séries de cours)

Cours pour débutants et avancés
Prix du cours pour 4 semaines
ATS 4.500,- (ca. FF 2.150,-)
Prix forfaitaire (inscription, cours, chambre) pour 4 semaines ATS 9.900,- (ca. FF 4.700,-)

Programme détaillé :
Wiener Internationale Hochschulkurse
A-1010 WIEN, Universität
Tel.: (+431) 405 12 54-0
Fax: (+431) 405 12 54-10
E-mail: WIHOK@univie.ac.at
<http://www.univie.ac.at/WIHOK>

La nouvelle retraite par répartition s'inventerait-elle en Russie ?

par Antoine Delarue

En Russie, le système de retraite prévoit un départ normal à cinquante-cinq ans pour les femmes et soixante ans pour les hommes. Mais un salarié sur trois bénéficie de pensions « privilégiées » qui permettent d'anticiper le départ de cinq ans, tandis que près d'un quart des retraités cumulent emploi et retraite.

Le système russe, c'est aussi la faillite financière, malgré un taux de cotisations largement supérieur au nôtre, des prestations relatives (en pourcentage du salaire) nettement inférieures et un rapport démographique restant, en dépit des départs anticipés, plus favorable qu'en France. Comment expliquer ce paradoxe ? Une analyse plus attentive fait apparaître au-delà de l'étendue des privilèges et des carences de gestion, un facteur fondamental de dégradation : l'absence de contributivité. Tant pour le stock que pour le flux de nouveaux retraités, les montants de retraites servis sont, à de rares exceptions près, identiques quelle que soit la carrière passée et donc quels que soient les montants de cotisations versées. Cet extrême égalitarisme des droits à la retraite, alors que le salaire déclaré varie tout de même de 1 à 3, n'incite évidemment pas au versement de cotisations. De fait, rapportée au PIB, la base cotisée, est moitié moindre que celle des pays occidentaux, ce qui explique le paradoxe relevé plus haut.

Au-delà des injonctions des experts concernant le renforcement des contrôles administratifs ou la résorption des privilèges, l'élargissement de l'assiette, à l'évidence liée à la restauration d'une véritable contributivité, devient le problème central du financement des retraites en Russie.

Les responsables russes, un moment tentés par une transposition du modèle chilien (basé sur la mise en place d'un étage en capitalisation réservé aux générations les plus jeunes) avant d'en réaliser les risques d'éclatement de l'unité et de la solidarité qu'il ferait courir à 30 millions de retraités, se sont ralliés à cette stratégie de création d'un régime de base unitaire, conciliant de façon évolutive, contributivité, solidarité, et le moment venu constitution de réserves.

Alors que la mise en place de comptes de retraite individuels pour l'ensemble de la popula-

tion est bien engagée, reste à déterminer le mécanisme (annuités à l'allemande, système suédois, ou points à la française) le plus adapté au terrain.

L'économie et la société russe sont, comme chacun sait, dans une situation dite de « transition », dont la manifestation la plus tangible est la montée en puissance de l'économie grise (23 % du PIB 1997 d'après le Goskomstat lui-même !) et, du côté de l'économie officielle, la présence d'arriérés massifs et généralisés à tous les niveaux, touchant de plein fouet salaires, cotisations, et donc prestations. Pour l'expert occidental, le terme de « transition », c'est-à-dire la période qui précède le retour au cadre connu et sécurisant de nos économies de marché, constitue un redoutable piège sémantique car il évoque une parenthèse passagère. Même si les solutions éprouvées à l'ouest paraissent dans l'immédiat difficilement applicables, la tentation est néanmoins d'en engager la mise en place car elles représentent, en terme, aux yeux de l'expert, la meilleure solution possible.

Afin de ne pas paraître douter de la vocation de leur pays à rejoindre rapidement le paradis capitaliste, les autorités russes sont mal à l'aise pour dénoncer cette stratégie sous-jacente de l'expert. Du coup, une complexité de fait a pu laisser penser que le rétablissement de la contributivité des retraites russes ne nécessitait finalement que la transposition des techniques de nos régimes, la seule difficulté étant de choisir la meilleure variante parmi les différents « modèles » présentés.

Une investigation de terrain dans des entreprises jugées « normales » et une région jugée « prospère » montre pourtant combien la « transition » constitue une situation à la fois nouvelle et durable : l'ampleur et la persistance des arriérés de salaires et de cotisations (plusieurs années !) de l'extrême irrégularité des versements tant des salaires que des cotisations (il n'est pas rare de voir se succéder, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise, des périodes

de « diète » de plusieurs mois suivis de rattrapages erratiques d'une ampleur analogue !), les versements de salaires en nature, enfin le développement de la polyactivité (certains travailleurs ayant jusqu'à une dizaine de « contrats »), sont autant de signes de ce qu'il faut bien appeler la disparition de fait du salariat au sens de la garantie d'un revenu stable.

Cette situation inédite pose problème non seulement pour le recouvrement mais aussi, ce qui a été moins vu, pour le report des droits retraite sur les comptes de chaque cotisant russe. En effet, quels droits faut-il reporter sur ces comptes ? Ceux correspondants aux salaires et cotisations déclarés, aux salaires payés ou aux cotisations effectivement versées ? La pratique actuelle, très occidentale d'ailleurs, de retenir ceux des salaires déclarés, qu'ils soient versés ou non, conduirait à reporter des droits sans rapport avec les cotisations versées, ce qui viderait de sa substance l'esprit de la réforme !

De même, l'organisation du report des droits aux comptes est à repenser. Sa périodicité annuelle sur la base d'un seul récapitulatif détaillé des salaires versées, telle que pratiquée chez nous, n'est à l'évidence adaptée qu'à des entreprises « régulières et bonnes cotisantes » qui sont, et resteront longtemps, exceptionnelles en Russie.

Ces questions invitent à sortir des sentiers battus occidentaux afin d'imaginer un fonctionnement qui respecte le principe « pas de droits sans cotisation, ni de cotisation sans droits », indispensable au report de droits cotisés dans des entreprises « instables ». La technique française des points, qui introduit un lien simple et direct entre cotisation et droit retraite, pourrait, là encore, s'avérer particulièrement pertinente.

En résumé, générer une nouvelle dynamique contributive dans les pays en transition ne va pas de soi. La crise condamne la Russie à avancer sur un terrain vierge et à imaginer des solutions inédites, tant pour définir un système unitaire, à la fois contributif et solidaire, que pour réinsérer les entreprises « instables » qui sont une composante essentielle de sa future vitalité économique.

Mais nos économies et sociétés ne sont-elles pas, par bien des côtés, aussi en transition ? Il y aurait finalement quelque ironie à ce que l'actuaire occidental, participant à cette refondation en Russie, y trouve matière à renouveler aussi ses pratiques domestiques !

Antoine Delarue est directeur-fondateur de Servac, cabinet d'actuariat-conseil.

ARTICLES ET REVUES

par Daniel Cohen

Economie et psychologie

STRATEGIC IGNORANCE AS A SELF DISCIPLINING DEVICE, de J. D. Carrillo et T. Mariotti
Document de travail, Ecare (Bruxelles), 1997.
GOLDEN EGGS AND HYPERBOLIC DISCOUNTING, de D. I. Laibson
Quarterly Journal of Economics, 1997.

L'une des critiques habituellement adressées à la théorie économique est de manquer de « finesse » lorsqu'elle aborde le comportement de l'*Homo economicus*. Comment peut-on réduire les décisions humaines aux froids calculs d'un agent rationnel qui évaluerait les coûts-bénéfices de chacune de ses décisions avant « d'optimiser » rationnellement la décision finale ? Ces critiques, parfois pertinentes, pêchent souvent par excès de généralité. Qu'y a-t-il en effet de plus circonstanciel, de plus « irrationnel » diraient certains, que les suicides ? Ça n'empêche qu'ils se répètent chaque année avec une étonnante régularité. Derrière l'acte individuel, une « logique » est à l'œuvre que la sociologie moderne a permis de décrypter.

La « logique économique » rend-elle droit aux activités humaines ? Avant de répondre, il faut s'entendre sur ce qu'elle recouvre. En pratique, la rationalité économique se résume à une hypothèse : celle de la « transitivity » des choix. Si un agent préfère une option A à une option B et une option B à une option C, alors il préfère l'option A à l'option C. C'est tout, et c'est beaucoup. C'est beaucoup, car rien n'oblige qu'il en soit ainsi. Les histoires d'amour sont pleines de contradictions où l'on aime A plus que B et B plus que C, et où l'on préfère pourtant C à A. L'amour n'est pas « rationnel ». La logique économique est plus adaptée lorsqu'il s'agit d'acheter ou de vendre. Pourtant, même lorsqu'il s'y soumet, l'*Homo economicus* – au sens qui vient d'être circonscrit – n'est pas un homme en paix. Il n'est pas à l'abri de doutes, de remises en question.

L'*Homo economicus* doit souvent recourir à des subterfuges pour encadrer sa conduite, notamment sa conduite future. L'exemple de référence est celui d'Ulysse, qui s'attache aujourd'hui pour s'empêcher d'agir librement demain. Ulysse enfreint-il les règles de la rationalité économique ? Non : il peut préférer A à B, B à C et A à C, mais redouter que l'ordre qu'il préfère aujourd'hui soit inversé demain. Le classement de ses préférences est cohérent au moment où il embarque, et il le serait aussi au moment où les sirènes lui feraient préférer leur chant au chemin du devoir. Mais l'Ulysse qui décide (aujourd'hui) contraint rationnellement celui qu'il sait qu'il deviendra en écoutant les sirènes.

Une nouvelle génération d'auteurs ont renoué cette idée et lui ont donné d'autres applications. David Laibson regénère ainsi la théorie de l'épargne, en expliquant par exemple pourquoi les plans d'assurance-vie sont plébiscités : ils permettent de geler l'épargne (et donc s'interdire de la consommer), mais pas trop...

Juan Carrillo et Thomas Mariotti expliquent, eux, pourquoi l'agent rationnel se comporte de façon en apparence irrationnelle lorsqu'il décide d'agir sans explorer toutes les options qui s'ouvrent à lui. Si je veux arrêter de fumer aujourd'hui, mais redoute de changer d'avis demain, je ne chercherai pas à connaître les informations qui se rapportent aux nouvelles marques de cigarettes, même si elles peuvent m'offrir des options de nicotine plus intéressantes. Chaque *Homo economicus* construit ainsi un monde qui lui est propre, parfois fermé aux autres. Ce qui l'expose, comme en amour, à des déconvenues et des changements d'humeurs.

Haro sur les dépenses improductives de l'Etat

Année après année, l'Etat français prélève une part toujours croissante du revenu national pour financer des dépenses toujours moins productives, estime l'Institut de l'entreprise, un satellite du Medef. En 1999, trois ans après avoir constaté qu'avec un montant de dépenses publiques supérieur à 54 % du PIB, la France était le pays le plus dépensier du G7, l'Institut récidive. Un nouveau rapport piloté par Yves Cannac, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, souligne que les dépenses se sont maintenues à un niveau très élevé (54,1 % du PIB en 1997), mais qu'en sus l'écart de comportement avec les autres pays européens s'est accru.

L'Etat italien a réduit ses dépenses de 6 points de PIB en quatre ans, l'Allemagne a fait un effort notable malgré le coût de la réunification, les Pays-Bas ont engagé leur politique de réduction de dépenses dès 1983... La France (avec le Portugal) est le « seul membre de l'OCDE où l'impuissance à réduire la dé-



Yves Cannac
● Normalien et énarque, Yves Cannac est aujourd'hui maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat.
● Il a été directeur adjoint au cabinet du ministre des finances Valéry Giscard d'Estaing et secrétaire général adjoint de l'Elysée entre 1974 et 1978.
● Yves Cannac a également été directeur général de Havas (1978-1981) et président de la Cegos jusqu'en 1998.

Un rapport patronal dénonce les dérives de la Sécurité sociale et des collectivités locales, mais aussi la gestion des administrations centrales

Point important : les administrations centrales ont donné le sentiment de maîtriser leurs « consommations intermédiaires » en les faisant passer de 3,2 à 2,7 % du PIB. Mais, en réalité, cette économie a entièrement été consacrée à augmenter les charges en personnel. Conclusion logique : l'Etat a « réduit ses achats de biens et de services au secteur privé » pour mieux augmenter « le nombre et la rémunération de ses agents ». Il y a eu « internalisation » des dépenses au détriment de la collectivité nationale.

Les excès en personnel des collectivités locales sont, eux, connus de longue date : dépenses en hausse de 66 % sur huit ans, ce qui représente près de 5,7 % du PIB. « Pour chaque franc de transfert ou d'investissement, les collectivités locales dépensent 1,55 franc en frais de personnel et consommation intermédiaire, alors qu'elles rendaient le même service en 1990 pour 1,31 franc ». Quant aux organismes de Sécurité sociale (santé et retraite), ils défraient trop régulièrement la chronique pour qu'il soit nécessaire de s'y appesantir ici.

MANQUE DE CONTRÔLE

La critique du contrôle des dépenses est également l'un des points clés du rapport Cannac. Faut-il d'informations claires, le Parlement est systématiquement mis dans l'incapacité d'exercer un quelconque droit de regard. Immeubles ou voitures de fonction ne sont jamais précisément dénombrés. L'absence de comptabilité patrimoniale ne permet pas non plus d'évaluer le bien-fondé des dépenses de fonctionnement d'un ministère.

La technique dite des « services votés » est également inflationniste : sur un budget déterminé, les dépenses sont découpées en deux, d'un côté, le renouvellement de services approuvés les années précédentes et, de l'autre, les « mesures nouvelles ». Le Parlement est invité à approuver en bloc le premier ensemble, sans avoir le pouvoir de remettre en cause des dépenses antérieures.

Compte tenu des dérives, il est plus que pertinent de s'interroger sur la fonction économique de la dépense publique en France. En théorie, le budget de l'Etat est un facteur crucial de croissance. A condition qu'il ne tourne pas au « gaspillage ». « Ce n'est pas un hasard si, parmi les pays du G7, le classement selon le taux de chômage coïncide strictement avec le classement selon le poids de la dépense publique. »

Les rapporteurs remarquent ensuite que la dépense publique n'est pas également répartie. Elle bénéficie « essentiellement » à la classe moyenne protégée, c'est-à-dire aux fonctionnaires, au détriment du secteur privé. Rien d'étonnant donc si « les investissements de l'Etat ont continué de se réduire », au point de ne plus représenter que 6 % de la dépense totale en 1997.

PARUTIONS

● **LA SOCIOLOGIE DU TRAVAIL**, de Sabine Erbs-Seguin
Sabine Erbs-Seguin décrit et analyse l'apparition et l'essor de la sociologie du travail en France ; celle-ci s'est développée en réaction à l'école des relations humaines américaine. Elle visait d'abord à comprendre la classe ouvrière, plutôt qu'à accroître la productivité de l'individu au travail.

L'auteur passe en revue les thèmes traités par la sociologie du travail et les mutations actuelles qu'elle contribue à éclairer : importance grandissante de l'entreprise dans les relations professionnelles, montée de la notion de compétence par rapport à celle de « qualification négociée », précarisation croissante, passage à « un système économique où c'est l'organisation du travail (et son partage), et non plus le salaire, qui devient centrale »... (La Découverte, « Repères », 128 p., 49 F, 7,47 €).

● **LE GUIDE DES CABINETS D'AUDIT ET D'EXPERTISE-COMPTABLE**, de Caura Barszcz

Il n'existe pas une profession comptable, mais des professions qui ont des organisations et des modes de fonctionnement divers, « allant de la boutique à la multinationale ». Ce guide présente le champ d'activité, les caractéristiques et l'organisation de soixante-quinze premiers cabinets et groupements de cabinets d'audit et d'expertise-comptable (il en existe plus de 10 000 en France). Il décrit le rôle de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, ainsi que les règles et les contrôles auxquels ils sont soumis, et donne une idée des tarifs pratiqués (Les Editions du management-L'Expansion, 446 p., 440 F, 67 €).



METTEZ-VOUS EN VALEUR AJOUTÉE

Audit et conseil
Marketing et communication
Innovet et entreprendre
Management de l'édition
Finance et trésorerie
Gestion de patrimoine
Médias
Droit et management international

Spécialisation de haut niveau en un an accessible aux Bac + 5, le Master Spécialisé ESCP offre une valeur ajoutée qui fait vraiment la différence. Depuis 1986, 2 500 diplômés M.S. ESCP exercent le métier de leur choix.

Contrôle de gestion, management de la performance
Management médical
Management des projets internationaux
Qualité et organisation
Management des hommes et des organisations
Technologies de l'information, stratégie et organisation

14 M.S. pour choisir votre métier.
Contact : Catherine Plichon au **01 49 23 21 40**
e-mail : mastere@escp.fr / www.escp.fr



Groupement Supérieur de Commerce de Paris
79, avenue de la République - 75011 Paris

Le Groupe ESCP est accrédité EQUIS



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

VIII / LE MONDE / MARDI 6 AVRIL 1999

Les cinq types de décideurs européens

A en croire une étude menée par le cabinet de ressources humaines Garon Bonvalot (enquête quantitative réalisée auprès de 1 071 cadres dirigeants dans neuf Etats membres), les dirigeants européens se répartissent en cinq familles.

Les « innovateurs sociaux » (27 %) sont ouverts au changement. Les hommes y sont considérés comme une ressource-clé, justifiant une formation et une gestion des compétences personnalisées. Ils cherchent à concilier les souhaits de leurs salariés et la recherche du profit. On les rencontre surtout en Irlande, en Espagne et en Grande-Bretagne.

Les « mutants volontaires » (14 %) sont engagés dans un processus de transformation en profondeur de leurs structures et préfigurent un type d’entreprise nouveau : l’entreprise en réseaux. Le salariat y évolue vers une plus grande individualisation des rémunérations. Dans ce domaine, c’est l’Italie qui montre la voie.

Les « normatifs » (27 %), au contraire des « mutants », sont rétifs au changement qui pourrait entraîner une autonomie croissante de leurs salariés. Ils sont essentiellement néerlandais et anglais.

Les « sans états d’âme » (11 %), plus présents en Suisse et en Allemagne, seront plus nombreux que la moyenne à procéder à des restructurations et à réduire le nombre de leurs salariés permanents. Ils vont accroître la flexibilité et la réactivité.

Enfin les « inquiets » (21 %) réagissent aux pressions de l’environnement sans stratégie clairement établie. Ils dirigent plutôt des entreprises de taille moyenne. Ce groupe, surtout composé d’Allemands et de Suisses, est le plus pessimiste de la typologie. Seuls 26 % prévoient une nette amélioration de la situation de leur entreprise dans les prochaines années – un taux très inférieur à celui de l’échantillon (47 %).

DÉPÊCHE

● **INTERNATIONAL.** L'accueil d'étudiants, de chercheurs, de professionnels étrangers qui viennent se former dans les établissements d'enseignement et les entreprises françaises est, pour les institutions d'accueil, un casse-tête notoire, souvent faute de moyens. Le Centre international des étudiants et stagiaires (CIES) est le mandataire de 800 de ces institutions pour organiser plus de 30 000 séjours par an. De statut associatif, le CIES vient d'absorber l'Agence pour l'accueil des personnalités étrangères (Apape), un organisme similaire. Renseignements : 01-40-40-59-04, www.cies.fr.

AGENDA

● **TECHNOLOGIES.** La huitième édition des Entretiens européens de la technologie se dérouleront les 9 et 10 avril à Bruxelles. Ils seront précédés, le 8 avril, du Marché européen de la technologie, axé, cette année, sur le multimédia, où acheteurs et vendeurs de technologie, universités et entreprises, PME ou porteurs de projets et investisseurs, pourront se rencontrer. Les entretiens proposent des dizaines d'ateliers en parallèle dans différents domaines : matériaux, information, logistique, énergie et environnement, biotechnologies et santé. Renseignements : 01-53-53-07-79.

● **CRÉATION D'ENTREPRISES.** Après l'Essonne et d'autres départements, le Val-d'Oise organise son premier Salon de la création d'entreprises les 9 et 10 avril à Pontoise. Les porteurs de projet ou dirigeants d'entreprise pourront rencontrer une soixantaine d'acteurs institutionnnels et financiers de la création d'activités nouvelles. Renseignements : 01-34-25-32-43.

● **FINANCE.** Les marchés financiers, montrés du doigt lorsque se déréglent les mécanismes de l'économie, se veulent aussi « moteurs du développement local et de l'emploi » et « source d'une épargne productive ». Ce sont, en tout cas, les thèmes des deux tables rondes organisées le 13 avril à Paris par Paris Europlace, l'organisation chargée de promouvoir le développement de la place financière de la capitale. Renseignements : 01-53-32-55-98.

● **EMPLOI.** L'employabilité, concept-valise aujourd'hui très utilisé, sera l'objet d'une conférence de Bernard Gazier, professeur à Paris-I, organisée le 13 avril par le Centre d'éducation permanente de cette université et intitulée : « L'employabilité : des concepts aux implications politiques ». Renseignements : 01-40-77-46-60.

● **COLLECTIVITÉS LOCALES.** La baisse des taux, la naissance de l'euro, créent un nouvel environnement pour le financement des collectivités locales. Les Rencontres financières de Tours, organisées le 13 avril dans cette ville, proposeront trois ateliers thématiques sur ces questions : bilan et fonctionnement du marché des emprunts obligataires, méthodes de notation des collectivités locales, communication financière. Renseignements : 02-47-21-66-33.

● **IMMIGRATION.** L'Etat et les municipalités vont entamer le processus qui conduira à la signature de « contrats de ville » pour le début du prochain siècle. L'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration tiendra une place importante dans cette négociation. L'Agence pour le développement des relations interculturelles (Adri) propose, le 13 avril à Paris, un séminaire, « L'intégration dans les prochains contrats de ville », destiné à faire le point sur les politiques en vigueur et leurs possibles développements. Renseignements : 01-40-09-69-19.

● **ENTREPRISES.** La vague des fusions-acquisitions, l'externalisation, mais aussi la mise en réseau des entreprises, créent de nouvelles formes d'entreprises. Entreprise & Personnel organise, le 14 avril à Paris, une journée d'études « Formes d'entreprise : quels changements et quelle signification au-delà des modes ? » sur les conséquences de ces nouvelles formes en matière de gestion des ressources humaines et de relations sociales, en présence de dirigeants d'entreprise et de syndicalistes. Renseignements : 01-43-92-13-00.

● **FORMATION.** Nombre de dispositifs de téléformation, utilisant les nouvelles technologies de la communication, sont aujourd'hui disponibles sur le marché. Le Préau, organe de prospective de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), et le cabinet de conseil Aska ont réalisé une étude comparative sur ces dispositifs, dont ils présenteront les résultats les 14 et 15 avril à Paris, avant de les publier en mai 1999. Renseignements : 01-45-87-55-03.

● **COMPÉTENCES.** L'organisation en réseau de certaines entreprises pose en termes nouveaux l'évaluation et l'évolution des compétences des travailleurs. L'Anvie (Association pour la valorisation de la recherche en sciences sociales) organise, les 14 et 15 avril à Paris, un séminaire interentreprises intitulé « Des compétences... aux télé-compétences », en présence d'Alain d'Iribarne (CNRS) et Vincent Degot (Centre de recherche en gestion de l'Ecole polytechnique). Renseignements : 01-49-54-21-16.

INITIATIVES

Depuis Limoges, Legrand contrôle sa mondialisation

LIMOGES

de notre correspondant

Passée en une génération de la modeste manufacture familiale de porcelaine de Limoges (médaille d'or à l'Exposition universelle de 1937) à la position de multinationale leader de l'équipement électrique basse tension, Legrand SA a fait le choix de franchir toutes les étapes de sa croissance en conservant le cœur de son activité dans le Limousin, son terroir natal. Le grand espace immobilier qui, au sud de Limoges, accueille déjà le siège social, l'usine-mère et tous les laboratoires de recherche de l'entreprise, vient de s'enrichir d'un vaste vaisseau de verre de 7 200 mètres carrés construit par l'architecte François Gauthier, spécialiste de constructions pédagogiques (neuf lycées en France) : Innoval, centre international de formation et de communication.

Cette initiative est une réponse aux problèmes que posait de plus en plus fortement la rapidité de développement du groupe. Il s'agit d'abord, explique Nicolas de Chassey, le directeur, d'« assurer la cohésion et la pérennité de la culture Legrand » et ensuite de diffuser le plus efficacement possible les innovations issues des laboratoires vers ses clients et ses distributeurs.

Opérationnel depuis le début 1999, Innoval doit accueillir 7 000 stagiaires par an dont une bonne moitié d'étrangers. Il a déjà reçu des groupes turc, grec, slovaque, tchèque. Il attend des Danois, des Slovènes, des Israéliens, des Saoudiens. Technico-commerciaux maison, collaborateurs des filiales étrangères, mais aussi artisans-installateurs, tous suivent une série de stages courts, de deux à quatre jours, très techniques.

Exemples : les systèmes de sécurité incendie et d'alarme, les opérations de précâblage, les systèmes de protection, les commandes à distance, les automatismes... Une trentaine de modules au total, enseignés par une

L'entreprise, leader de l'équipement électrique, a ouvert un centre de formation destiné à diffuser ses innovations auprès de ses clients et distributeurs

quinzaine de formateurs, tous issus du sérail Legrand, dans un environnement pédagogique multimédia très sophistiqué, réalisé par

l'agence de communication parisienne Image-Force, mais aussi au travers de travaux réels en atelier, avec table de montage et boîte à outils, par petits groupes de six ou douze. Car, dit Nicolas de Chassey, « il est évident que pour des stagiaires qui sont aussi des professionnels qualifiés, rien ne remplace la pratique ».

DIVERSITÉ

Legrand se donne ainsi les moyens de contrôler, à partir de son terroir d'origine, le maillage international de ses unités industrielles et de ses comptoirs commerciaux, en constant accroissement sur tous les continents. Cette mondialisation par acquisitions successives d'entreprises locales est motivée, explique la direction, par l'extrême diversité des standards, des modules et des produits (un voyageur français en fait l'expérience lorsqu'il tente de brancher son rasoir électrique dans une prise d'une chambre d'hôtel texane, brésilienne ou japonaise). Mais aussi par la multiplicité des éléments nécessaires à l'installation d'un réseau électrique basse tension dans les trois secteurs pour lesquels travaille Legrand : les bâti-

ments industriels, le tertiaire, le logement.

« Il était donc bien plus rationnel, dit Nicolas de Chassey, d'adapter un savoir-faire et une ingénierie uniques à la multiplicité des standards nationaux que de tenter depuis la maison-mère d'organiser l'exportation d'un ingérable fourmillement d'éléments et de références. » L'homme, très imprégné de l'esprit maison, est surtout un acteur de terrain : il a animé durant cinq ans les réseaux de vente en Asie avant de diriger l'usine Legrand au Maroc. Il a connu les problèmes que l'ouverture d'Innoval a pour but de résoudre. Il s'agit, résume-t-il, de « former des formateurs », capables de démultiplier l'information et les choix Legrand dans le monde.

La diffusion rapide de l'innovation technologique est également un atout majeur de Legrand sur les marchés internationaux. Depuis 1994, la firme a consacré le tiers de ses investissements industriels à des produits nouveaux, et notam-

Repères

● Legrand SA emploie environ 5 000 salariés à Limoges et dans ses neuf établissements implantés dans des cantons ruraux alentour (Haute-Vienne, Corrèze, Charente) et 22 100 au total, dans ses autres usines françaises et ses filiales étrangères. Il est implanté dans cinquante et un pays.
● Le chiffre d'affaires consolidé, en 1998, s'est monté à 14,3 milliards de francs (2,18 milliards d'euros), soit une progression de 10 % par rapport à 1997. De 1996 à 1997, la progression avait été de 13 %. A l'international, la croissance annuelle a été de 17 % en moyenne sur les dix dernières années.
● La réalisation de l'institut Innoval a représenté un investissement de 73,5 millions de francs (11,2 millions d'euros). La contribution du conseil régional du Limousin s'est montée à 662 000 francs (100 921 euros).

La fonction ressources humaines à la traîne des nouvelles technologies

Allemands, Français et Anglais réagissent différemment au développement de l'informatisation

les entreprises anglaises, alors que ce pourcentage tombe à 57 % chez les Allemands et les Français, où les informaticiens jouent donc presque à armes égales avec les RH.

L'enquête montre aussi qu'aucun des trois pays ne maîtrise financièrement la démarche : 40 % en moyenne des répondants ne peuvent pas en évaluer le coût global ! De même, plus de 50 % ne parviennent pas à mesurer le poids respectif des dépenses engagées : licence, mise en œuvre, etc. Dès qu'un problème apparaît, Français et Allemands incriminent majoritairement « les comportements de

résistance face au changement », alors que les Anglais estiment que les freins rencontrés tiennent plutôt à « l'inadaptation des infrastructures existantes ».

Quels outils sont utilisés ? L'infrastructure de base (Windows, messagerie, etc.), note l'enquête, semble se mettre en place dans chacun des trois pays. Mais, là encore, la France, qui fait, cette fois-ci, cavalier seul, est à la traîne. Alors que les départements RH des entreprises anglaises et allemandes disposent, à une très large majorité, d'Internet (88 % et 85 % respectivement), les firmes françaises ne sont que 64 % dans ce cas-là. Constat identique concernant l'informatisation de la gestion de documents (48 % en France contre 65 % au Royaume-Uni et 67 % en Allemagne) ou le recours à un centre d'appels ressources humaines (12 % en France, contre 25 % en Allemagne et 36 % au Royaume-Uni). Pourtant les trois pays sont unanimes à reconnaître l'importance de la dé-

ment à l'insertion de la micro-électronique dans les installations électriques. Il s'agit non seulement d'assurer la pénétration la plus rapide possible de ces innovations dans le process de production des filiales industrielles à travers le monde, mais aussi de les faire connaître très vite aux distributeurs et aux installateurs de terrain dans un contexte de rude concurrence internationale.

VITRINE

La réalisation d'Innoval a reçu une aide du conseil régional, qui y voit un instrument de promotion internationale pour tout le Limousin. Elle n'est pas contestée à l'intérieur de l'entreprise. Lydie Dhélias (CGT, syndicat majoritaire à 60 %, tous collèges confondus) estime n'avoir rien à en dire : « C'est une formation pour les clients, pas pour le personnel, cela ne nous concerne pas. » Tout au plus regrette-t-elle au passage que « la politique générale de formation ne prenne pas assez en compte celle des ouvriers non qualifiés ».

Denis Delorme (CGC), responsable des relations de l'entreprise avec l'enseignement technique, estime que « cet outil très novateur » est « porteur d'images fortes, à la fois pour Legrand et pour la région ». Avec un bémol : « L'investissement en personnel est-il à la hauteur de l'investissement matériel ? » Serge Sénamaud (FO) juge que « cette réalisation est la vitrine dont l'entreprise avait besoin ». Il y voit en outre « un renforcement confirmé de son ancrage dans la région ».

Car c'est une inquiétude qui a périodiquement besoin d'être apaisée en Limousin : celle de voir un jour Legrand, ce seul poids lourd industriel, quitter sa ville natale pour aller s'installer quelque part du côté de la « banane bleue », cet axe du plus fort développement européen qui va de Londres à Milan en passant par Bruxelles, Paris, Francfort et Lyon.

Georges Chatain

marche technologique « dans l'amélioration de la performance des départements RH » car elle permet l'accès à des banques de données utiles mais surtout une mise à jour et une validation en temps réel des informations.

Une fois n'est pas coutume, la dernière question, celle de l'accès aux données informatisées, donne lieu à des réponses quasiment équivalentes dans les trois pays. Il y a une réticence générale à « démocratiser » les informations. Tout loquement, 95 % des projets prévoient un accès direct à l'ensemble des collaborateurs de la DRH. Mais seulement 50 % sont ouverts aux cadres dirigeants et aux managers. Et une minorité des projets (moins de 20 %) sont accessibles à l'ensemble des salariés en France et en Allemagne, le Royaume-Uni réalisant un meilleur score : 35 %. Pour des indiscretions ? Pas évident, car on pourrait très bien imaginer que certains services ne soient accessibles que grâce à un code.

Et s'il s'agissait plutôt d'une réaction corporatiste ? En permettant, d'un côté, aux cadres dirigeants de s'informer en direct sur le tableau de bord ressources humaines de l'entreprise et, de l'autre, aux salariés de trouver les réponses aux questions qu'ils se posent (points légaux, dispositifs de formation, etc.), les responsables RH scient la branche sur laquelle ils sont assis. Or ils n'y ont pas vraiment intérêt car l'enquête, dont c'est la deuxième édition, signale que les effectifs des DRH sont en diminution par rapport à l'année dernière : aujourd'hui, deux tiers des sondés déclarent que leur département représente moins de 1 % de l'effectif total du groupe. L'introduction de nouvelles technologies ne renversera sûrement pas cette tendance. Au contraire.

Marie-Béatrice Baudet

■ FRANCE ■ ALLEMAGNE ■ GRANDE-BRETAGNE

Source : Renaissance Worldwide